

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

EMERGENCY PROJECT FOR INCREASING AGRICULTURAL PRODUCTION IN BURKINA FASO (PURPA-BF)

AFRICAN EMERGENCY FOOD PRODUCTION FACILITY (AEFPF)

COUNTRY: BURKINA FASO

APPRAISAL REPORT

Date: September 2022

	Team Leader	LADKI Marwan, Principal Irrigation Engineer	AHAI.5	Ext. 4512
		ABDOU-GADO Aissata, Fragility Specialist	RDTS	Ext. 7508
		BOULIFA Meriem, Disbursement Specialist	FIFC.3	Ext. 4617
		COULIBALY Gnégnéry Sylvain, Procurement Specialist	SNFI.1	Ext. 6109
		KPADONOU Rivaldo, Climate Change Specialist	PECG.2	Ext. 5065
	T M	OUATTARA Ruth, Gender Specialist	AHGC.1	Ext. 4518
	Team Members	SAWADOGO Ibrahim, Country Economist	RDGW/ COBF	Ext. 6107
		SONOU AGOSSOU Sabas, Social Safeguards Specialist	SNSC/CONE	Ext. 7515
Project		TALL Nassourou, Safeguards Specialist	SNSC/ CONE	Ext. 7515
Team		TOGNIA Darline, Legal Affairs Specialist	PGCL.1	Ext. 4932
		TOURE Fatoumata, Financial Management Specialist	SNFI.2	Ext. 6105
	Sector Division Manager	SOMADO-ATTIOGBEVI Eklou	AHAI.5	Ext. 2401
	Division Manager, AEFPF Coordinator	GARBA Laouali	AHAI.2	Ext. 1990
	Sector Director	FREGENE Martin	AHAI	Ext. 5586
	Regional Director	AKIN-OLUGBADE Marie Laure	RDWG	Ext. 7778
	Country Manager	NDOYE Daniel	COBF	Ext. 6101
	MANOMI Ibro, Princip	al Agro-economist	AHAI.5	Ext. 7467
Peer	CHEIBANI Moustapha	, Senior Agro-economist	AHAI.5	Ext. 7507
Review	DOVONOU Christine,	Agro-economist (Consultant)	AHAI.5	Ext. 5494
	NEIJIB Kacem, Agro-e	AHAL5	Ext. 6961	

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



BURKINA FASO

EMERGENCY PROJECT FOR INCREASING AGRICULTURAL PRODUCTION IN BURKINA FASO (PURPA-BF) AFRICAN EMERGENCY FOOD PRODUCTION FACILITY (AEFPF

Translated document

RDGW/AHAI/COBF/PGCL

November 2022

TABLE OF CONTENTS

	ncy Equivalents, Fiscal Year, Weights and Measures, Acronyms and Abbreviations, Project Results Framework	
PROJE	CCT EXECUTIVE SUMMARY	ix
I – 1.1 1.2 1.3 1.4	STRATEGIC THRUSTS AND RATIONALE Major Development Constraints Project Linkages with Country Strategies and Objectives Rationale for Bank Intervention. Aid Coordination	1 2 2
II - 2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 2.7 2.8 2.9	PROJECT DESCRIPTION Project Objectives and Components Theory of Change Technical Solutions Adopted and Alternatives Explored Project Type Estimated Project Cost Project Target Area and Beneficiaries Participatory Approach for Project Identification, Design and Implementation Bank Group Experience and Lessons Reflected in Project Design Key Performance Indicators	
	ROJECT FEASIBILITY Economic and Financial Performance Environmental and Social Impact	6
IV – 4.1 4.2 4.3 4.4 4.5 4.6	PROJECT IMPLEMENTATION. Implementation Arrangements Monitoring Governance Sustainability Risk Management Knowledge Building	
V – 5.1 5.2 5.3	LEGAL FRAMEWORK Legal Instrument Conditions for Bank Intervention Environmental and Social Safeguards	10
VI.	RECOMMENDATION	10
ANNE	<u>EXES</u>	
Annex	a 1: Theory of Change a 2: Results Monitoring Plan	
	3: Risk Assessment Matrix 4: Detailed Project Cost	
Annex	 5: Project Appraisal and Implementation Schedule 6: Fragility Note 7: Gender Technical Note and Action Plan 	
Annex	8: Environmental and Social Compliance Note (ESCON)	
	9: Detailed Analysis of Major Development Constraints10: Assessment of the Availability of Certified Seeds	

- Annex 11: Crops, Specifications and Seed Distribution Plan
- Annex 12: Agri-Voucher Mechanism for Agricultural Input Distribution
- Annex 13: Mechanism for Ensuring the Transparent Distribution of Inputs to Producers
- Annex 14: Breakdown of Input Distribution
- Annex 15: Minutes of the Second Meeting with Input Value Chain Actors
- Annex 16: Note on Project Implementation Agreements and Operators
- Annex 17: Establishment of the PURPA-BF Management Unit
- Annex 18: Detailed Financial Management Considerations
- Annex 19: Detailed Procurement Considerations
- Annex 20: List of Goods and Services

CURRENCY EQUIVALENTS

(September 2022)

Currency unit = CFAF

UA 1 = CFAF 853.62 UA 1 = USD 1.30 UA 1 = EUR 1.30

FISCAL YEAR: 1 January - 31 December

WEIGHTS AND MEASURES

1 metric tonne = 2 204 pounds 1 kilogramme(kg) = 2.20 pounds 1 metre(m) = 3.28 feet 1 millimetre(mm) = 0.03937 inch 1 kilometre(km) = 0.62 mile 1 hectare(ha) = 2.471 acres

ACRONYMS AND ABBREVIATIONS

AEFPF : African Emergency Food Production Facility

AfDB : African Development Bank

AGRODIA: Burkina Faso Agricultural Inputs Wholesalers and Retailers Association

ANESB : Burkina National Seed Producers Association

AWPB : Annual Work Programme and Budget BCEAO : Central Bank of West African States

BD : Bidding Document

CAIMA : Agricultural Inputs and Materials Procurement Centre

CILSS : Permanent Inter-State Committee on Drought Control in the Sahel

CMM : Complaints Management Mechanism

CRA : Agrhymet Regional Centre

DGA : General Directorate of Agriculture

DGCOOP : General Directorate of Cooperation (MEFP)
 DGESS : General Directorate of Sector Studies and Statistics
 DGPA : General Directorate of Agro-pastoral Production
 DGPER : General Directorate of Rural Economy Promotion

DTS : Decentralized Technical Service
 FTR : Financial Tracking Report
 IDP : Internally Displaced Person

INERA : National Institute of Environment and Agricultural Research

LTS : Long-term Strategy

MARAH : Ministry of Agriculture, Animal Resources and Fisheries

MEFP : Ministry of Economy, Finance and Forecasts

OF : Organic Fertilizer

P1-P2RS : Project 1 of the Programme to Build Resilience to Food and Nutrition Insecurity in the

Sahe

P2-P2RS: Project 2 of the Programme to Build Resilience to Food and Nutrition Insecurity in the

Sahel

P2RS : Programme to Build Resilience to Food and Nutrition Insecurity in the Sahel

PAT : Transition Action Plan
PMP : Pests Management Plan
PMU : Project Management Unit

PNDES II : National Economic and Social Development Plan, Phase II

PNSAN : National Food and Nutrition Security Policy

NRP-AGIR : National Resilience Priorities – Global Alliance for Resilience – Sahel and West Africa PS-PASP : "Agricultural, Silvicultural, Pastoral, Fishery and Wildlife Production" Sector Policy

PURPA-BF : Emergency Project for Increasing Agricultural Production in Burkina Faso

SCOOP : Cooperative Society

SEPB : Burkina Phosphate Company SNG : National Gender Strategy

SONAGESS: National Food Security Stock Management Corporation

 ${f T}$: Tonne

TAAT : Technologies for African Agricultural Transformation

TFP : Technical and Financial Partner

UNPSB : National Union of Seed Producers of Burkina Faso
WAEMU : West African Economic and Monetary Union

PROJECT INFORMATION SHEET

Client Information

DONEE: Republic of Burkina Faso

EXECUTING AGENCY: Ministry in charge of Agriculture

Financing Plan

Source of Financing	Amount (UA)	Instrument
African Development Fund (ADF-15)	13 294 000	TSF Pillar I Grant
African Development Fund (ADF-15)	16 306 000	TSF Pillar I Loan
Government of Burkina Faso	299 700	National Counterpart Contribution
TOTAL COST	29 899 700	

TSF Pillar I loan terms and conditions: since Burkina Faso is classified as a regular ADF country, the TSF Pillar I loan is proposed with a 40-year maturity period, a 10-year grace period, and a 2.0% amortization rate during the first 10-year period, followed by a 4.0% amortization rate during the second 20-year period. There will be a 0.75% service charge, a 0.5% commitment fee, 0% interest rate, and a 61% concessionality.

Government's counterpart contribution: it has been kept to a minimum given the difficulties imposed on the Burkinabe State budget by multiple crises (health, socioeconomic, security and climate), as well as the emergency context to which this project refers and responds. The Government's counterpart contribution will be used to finance primarily: (i) its essential functions (such as project environmental monitoring, technical acceptance of inputs, controls and certifications) and (ii) resources not eligible for Bank financing (such as PMU staff fringe benefits). It represents 1% of the total project cost.

Timeframe – Main Milestones (expected)

Project Approval	8 December 2022
Effectiveness	December 2022 (Grant) and January 2023 (Loan)
Closure	31 December 2024
Last Disbursement	31 December 2024
Completion	31 December 2024

BURKINA FASO

RESULTS MATRIX

Burkina Faso Emergency Food Crisis Support Operation Results Framework Under the African Emergency Food Production Facility (AEFPF)

\mathbf{A}	PROJEC	PROJECT INFORMATION								
■ PROJECT NAME AND SAP CODE: Emergency Project for Increasing Agricultural Production in Burkina Faso (PURPA-BF): P-BF-AA0-037										
COUNTRY: BURKINA	A FASO									
			, cowpea, sorghum and wheat producti	on to strengthen the peopl	e's food security in					
the face of the impacts of										
	 (a) Country goal: The Government of Burkina Faso seeks to build the country's resilience to the impacts of Russia's invas of Ukraine in the agricultural sector by improving the availability, accessibility and use of inputs for the rural populat (short-term measures) and reforming the sector and target crop (maize, rice, soybean, cowpea, sorghum and wheat) in supply chains (structural measures). (b) AEFPF: 									
PROJECT ALIGN	` /		ertified seeds, fertilizers and extension serv	vices to agricultural produce	rs;					
AEFPF AND THE RE MEASUREMENT	H THE COUNTRY, THE PF AND THE RESULTS SUREMENT MEWORK (RMF) 2016- - Provision of financing for the large-scale supply of fertilizers to wholesalers and aggregators to bridge the fer supply gap; - Implementation of reforms in the short and medium term to address the structural factors preventing modern from reaching farmers.									
	- Ali - Ali	(c) Alignment indicators - "Feed Africa" RMF: - Alignment Indicator 1: increase in maize, rice, soybean, cowpea, sorghum and wheat crop yields (Kg/ha); - Alignment Indicator 2: additional quantity of maize, rice, soybean, cowpea, sorghum and wheat produced (tonne); - Alignment Indicator 3: number of producers using high-yield crop varieties (number).								
В	RESUL	TS MATRIX								
RESULTS CHAIN AND DESCRIPTION OF INDICATORS	· -	UNIT BASELINE TARGET AT COMPLETION MEANS OF VERIFICATION OF REPORTING [31/12/2024] TARGET AT COMPLETION VERIFICATION OF REPORTING								
OUTCOME 1: The pro	ductivity of target		e, soybean, cowpea and wheat) is impro	ved sustainably.						
OUTCOME INDICATO Average yield	OR 1.1: Kg/l	Rice: 1 500 Rice: 5 000 Maize: 1 500 Maize: 4 000 DGESS/MARAH evaluation reports Annual								

		1	T	1				
		Sorghum: 900	Sorghum: 1500					
		Wheat: 1 800	Wheat: 2 400					
OUTCOME 2: The additional production of targeted food crops (rice, maize, soybean, cowpea and wheat) has increased.								
OUTCOME INDICATOR 2.1: Additional production of targeted crops	Tonne	Rice: 0 Maize: 0 Cowpea: 0 Soybean: 0 Sorghum: 0 Wheat: 0	Rice: 423 333 Maize: 707 000 Cowpea: 23 200 Soybean: 36 000 Sorghum: 18 000 Wheat: 60 rs and certified improved climate-adapted improved climate-adapted improved climate-adapted improved climate-adapted improved climate-	DGESS/MARAH evaluation reports	Annual			
OUTCOME INDICATOR 3.1: Number of additional producers who have access to and use the improved seed varieties procured (% of women).	Number	Rice: 0 Maize: 0 Cowpea: 0 Soybean: 0 Sorghum: 0 Wheat: 0	Rice: 84 667 producers, 40%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively Maize: 176 750 producers, 20%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively Cowpea:19 750 producers, 100% of them women. Soybean:19 333 producers, 30%, 10% and 30% of them for women, IDPs and young people, respectively Sorghum: 30 000 producers, 10%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively Wheat: 25 producers	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual			
OUTCOME INDICATOR 3.2: Number of additional producers who have access to and use the fertilizers procured (% of women).	Number	NPK: 0 Urea: 0 Burkina Phosphate: 0 Organic fertilizer: 0	NPK: 210 000, 50% of them women Urea: 5 000, 50% of them women Burkina Phosphate: 6 000, 50% of them women Organic fertilizer: 210 000, 50% of them women	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual			
■ OUTPUT 1: The availability of	agricultural input	s (fertilizers and c	ertified improved climate-adapted see	ds) is reinforced.	1			
OUTPUT INDICATOR 1.1: Quantity of certified climate- smart seeds procured	Tonne	Rice: 0 Maize: 0 Cowpea: 0 Soybean: 0 Sorghum: 0	Rice: 3 810 tonnes, 40%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively. Maize: 3 535 tonnes, 20%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively.	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual			

		Wheat: 0	Cowpea: 480 tonnes (100% of them for women).			
			Soybean: 580 tonnes, 30%, 10% and 30% of them for women, IDPs and young people, respectively.			
			Sorghum: 300 tonnes, 10%, 10% and 20% of them for women, IDPs and young people, respectively.			
			Wheat: 5 tonnes of basic seeds (100% of them distributed to seed producers).			
			NPK: 21 000 tonnes, 30%, 10% and 10% of them for women, IDPs and young people, respectively.			
		NPK: 0 Urea: 0	Urea: 10 000 tonnes, 30%, 10% and 10% of them for women, IDPs and young people, respectively.			
OUTPUT INDICATOR 1.2: Quantity of fertilizers procured	Tonne	Burkina Phosphate: 0 Organic fertilizer: 0	Burkina Phosphate: 2 000 tonnes, 30%, 10% and 10% of them for women, IDPs and young people, respectively.	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual	
			Organic fertilizer: 3 000 tonnes, 30%, 10% and 10% of them for women, IDPs and young people, respectively.			
■ OUTPUT 2: The use of agricultural inputs (fertilizers and certified improved climate-adapted seeds) by producers is improved through climate-smart production techniques.						
OUTPUT INDICATOR 2.1: Number of producers trained in farming techniques (% of women)	Number	0	11 350 producers, 40% of them women	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual	
OUTPUT INDICATOR 2.2: Number of advisory support officers trained.	Number	0	660	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual	
OUTPUT INDICATOR 2.3: Number of producers with access	Number	0	210 000	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual	

to emergency climate services through advisory support activities.										
■ OUTPUT 3: Sector and policy r	■ OUTPUT 3: Sector and policy reforms are implemented to increase the supply of high-quality inputs.									
OUTPUT INDICATOR 3.1: National Seed Committee meetings held.	Number	0	2	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					
OUTPUT INDICATOR 3.2: Seed Certification Sub-committee meetings held.	Number	0	2	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					
OUTPUT INDICATOR 3.3: The CAIMA ordering process digitalized.	Number	0	1	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					
OUTPUT INDICATOR 3.4: CAIMA stocks management system digitalized.	Number	0	1	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					
OUTPUT INDICATOR 3.5: UNPSB and ANESB seed stocks management system digitalized.	Number	0	1	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					
OUTPUT INDICATOR 3.6: The feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of an industrial complex completed.	Number	0	1	DGPA/MARAH and project progress reports	Annual					

PROJECT SUMMARY

Management submits the following report and recommendation to award Burkina Faso a UA 13.294 million TSF Pillar I Grant and a UA 16.306 million TSF Pillar I Loan, making a total of UA 29.6 million under ADF-15 to finance this project. Following a request for financing made by the Government on 22 July 2022, a project appraisal was carried out in September 2022, and the project will be launched in December 2022 under the African Emergency Food Production Facility (AEFPF). The project goal is to contribute to increasing maize, rice, soybean, cowpea, sorghum and wheat production to strengthen the people's food security amid the impacts of Russia's invasion of Ukraine. Its objectives are to (i) provide agricultural producers with certified climate-adapted seed varieties and extension services that include emergency climate information; (ii) supply fertilizers to producers to bridge the supply gap; and (iii) implement sector reforms to provide lasting solutions to the challenges faced. The expected project outcomes are: (i) increase in rice (1 500 kg/ha to 5 000 kg/ha), maize (1 500 kg/ha to 4 000 kg/ha), cowpea (600 kg/ha to 1 200 kg/ha), soybean (900 kg/ha to 1 500 kg/ha), sorghum (900 kg/ha to 1 500 kg/ha) and wheat (1 800 kg/ha to 2 400 kg/ha) crop productivity; (ii) increase in rice (+423 333 tonnes), maize (+707 000 tonnes), cowpea (+23 200 tonnes), soybean (+36 000 tonnes), sorghum (+18 000 tonnes) and wheat (+60 tonnes) production; and (iii) 330 525 producers, 109 300 (33.07%), 31 075 (9.40%) and 64 083 (19.39%) of them women, internally displaced persons (IDPs) and young people respectively, use high-yield climateresilient rice, maize, cowpea, soybean, sorghum and wheat seed varieties. Reforms will cover the public and private sectors and will help to provide structural and sustainable solutions to increase the country's supply of inputs in the face of crises.

I. STRATEGIC ORIENTATIONS AND RATIONALE

1.1 Major Development Constraints

✓ Analysis of the impact of the crisis on the country

1.1.1 Before Russia's invasion of Ukraine, economic activity in Burkina Faso had virtually returned to its pre-COVID-19 crisis level with a 5-percentage point increase in growth between 2020 and 2021. Economic performance in 2021 was mainly driven by the services sector which contributed 4.3 percentage points to GDP growth. The agricultural sector experienced a sharp decline compared to 2020, with a drop in the production of virtually all crops due to poor rainfall and insecurity, resulting in the abandonment of crop areas. Cereal production fell by 9.5%, from 5 179 104 tonnes to 4 686 677 tonnes in 2021. Russia's invasion of Ukraine, one of the world's leading fertilizer exporters, has led to fertilizer scarcity and price hikes, with phosphate fertilizer prices soaring by nearly 95%, urea prices by 78%, and potassium fertilizer prices by 138% in October 2021 (WAEMU). Burkina Faso, which relies heavily on imports to meet its needs, faces physical and economic accessibility challenges. Annex 9 contains detailed analyses.

✓ Analysis of impact on agricultural, food and nutrition security

1.1.2 Cereals and cash crops are the country's main agricultural products. The main cereal crops are maize (40%), sorghum (26%) and rice (10%) whose production is on the increase. The main cash crops are cotton, cowpea, sesame and soybean. Cereal imports are critical to food and nutrition security. Rice and wheat accounted for 94% of cereal imports over the 2016-2020 period. Wheat imports, estimated at more than 90 000 tonnes each year, are mostly from France (37%) and Russia (20%). Rice is mainly imported from Thailand, India and Myanmar. The cereal deficit at the end of the 2021-2022 agricultural season stood at 539 364 tonnes, including 261 763 tonnes of rice and 203 037 tonnes of wheat. These food products are generally imported. Eastern Europe accounts for at least 21% of these imports, as well as 35% of fertilizer imports. Russia's invasion of Ukraine could be blamed for a minimum of 25% of Burkina Faso's cereal deficit. To address this situation, the country must increase its cereal production by up to 25% of the current cereal deficit, or 134 841 tonnes of cereals each year, and find alternatives for 35% of its chemical fertilizer consumption needs, or 150 000 tonnes.

✓ Social impact analysis

1.1.3 A food-insecure people is vulnerable to social unrest, severe famine, a drop in the productivity of its factors of production, and the deterioration of the social fabric. From March to May 2022, the country had 2 366 447 food-insecure people and 9.7% of under-five children suffering from acute malnutrition (Harmonized Framework). This figure could rise to 3 453 510 people during the lean period (June to August 2022), representing 16% of the population, concentrated in the Centre-North (40%), Sahel (33%), East (30%) and North (23%) regions.

1.2 Project Linkages with Country Strategies and Objectives

1.2.1 The operation is consistent with the Government's strategic vision outlined in the country's National Economic and Social Development Plan, Phase II (PNDES II, 2021-2025), the Agricultural, Silvicultural and Pastoral Sector Policy (PS-PASP, 2018-2027), the National Food and Nutrition Security Policy (PNSAN), and the National Gender Strategy (SNG, 2020-2024). PURPA-BF will also help to implement the 2022 Response and Support Plan for Vulnerable Populations Against Food Insecurity and Malnutrition (PRSPV 2022) and is in line with Pillar 2 of the Transition Action Plan, "Respond to Humanitarian Crisis".

1.3 Rationale for Bank Intervention

1.3.1 The project is in keeping with the Bank's Interim Country Strategy Paper (CSP-I) 2022-2025 for Burkina Faso, particularly Thrust Area II which aims at supporting agricultural value chains to boost the resilience of the economy. It is consistent with the objectives of the Bank's "Feed Africa" strategy and the African Emergency Food Production Facility (AEFPF) pillars. The operation is also aligned with the Bank's Gender Strategy (2021-2025). The Bank has a comparative advantage in designing emergency operations to mitigate the impact of exogenous shocks. The latest of these operations is the Burkina Faso - Emergency Aid for the Integrated Control of the Fall Armyworm Invasion.

1.4 Aid Coordination

1.4.1 The Government recently established a new national mechanism for monitoring and evaluating its National Development Policy (PND 2022-2025). Sector dialogue frameworks (SDFs) are organs that enable planning sector actors to engage in dialogue on the implementation and monitoring-evaluation of the priority actions of the PNDES II and the transition agenda. The AfDB is, among other things, a member of the SDF of the agricultural, silvicultural and pastoral production sector. The PURPA-BF will be implemented in synergy with the Emergency Local Development and Resilience Programme (PUDTR); the Leraba Plain Management and Development Project (PAVAL); the Agricultural Value Chains Promotion Project (PAPFA); the Agricultural Value Chains Support Project in the Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions (PAFA 4R); and the Agriculture Resilience and Competitiveness Project (PReCA). They all focus on the procurement of inputs through the agri-voucher mechanism used under the PURPA-BF, which will be strengthened by the Bank with the support of other TFPs and related projects.

II. PROJECT DESCRIPTION

2.1 Project Objectives and Components

Objectives:

- 2.1.1. The development goal is to help farmers and countries to increase food production to mitigate the impact of Russia's invasion of Ukraine. The sector objective is to contribute to increasing maize, rice, soybean, cowpea, sorghum and wheat production to improve the people's food security.
 - > Component 1: Improving the Availability and Accessibility of Certified Climate-adapted Seeds

4 Context and challenges

2.1.2 The agricultural sector is characterized by family farming for self-consumption, low mechanization and low fertilization and is, thus, vulnerable to climatic hazards (droughts and floods). The sector constraints are high investment costs, lack of access to financing, land tenure issues, insufficient advisory support for producers, land degradation and declining soil fertility, poverty and gender inequality in access to and control of the means of production, which reduce the productivity of women, even though they play a very active role in the sector.

Measures taken so far by the Government

2.1.3 The Response and Support Plan for Vulnerable Populations Against Food Insecurity and Malnutrition (PRSPV 2022) worth CFAF 237.78 billion. It is providing food assistance and protecting means of livelihood, including for internally displaced persons (IDPs) and their host households, supporting plant and livestock production, preventing and caring for malnourished under-five children, and providing assistance for the supply of drinking water.

Measures supported by PURPA-BF

2.1.4 They include the supply of improved climate-resilient seed varieties which help to increase productivity (+40%), production and farm incomes. The project will procure and distribute to producers a total of 3 810 tonnes of certified rice seeds, 3 200 tonnes of certified composite maize seeds, 335 tonnes of certified hybrid maize seeds, 580 tonnes of certified soybean seeds, 480 tonnes of certified cowpea seeds, 300 tonnes of sorghum seeds and 5 tonnes of basic wheat seeds. Project activities will focus on areas with the most favourable climatic conditions as well as those with water control infrastructure to ensure the efficiency of inputs. They will also be implemented in the 33 municipalities targeted by Project 2 of the Programme to Build Resilience to Food and Nutrition Insecurity in the Sahel – P2-P2RS (cf. Section 2.6). Certified seeds will be distributed through the existing input subsidy mechanism (cf. Annexes 12, 13 and 14 for details).

Expected outcomes

- 2.1.5 The improvement of the availability of and access to certified seeds and fertilizers (see Component 2) will help to increase the productivity of rice (1 500 to 5 000 kg/ha), maize (1 500 to 4 000 kg/ha), cowpea (600 to 1 200 kg/ha), soybean (900 to 1 500 kg/ha), sorghum (900 to 1 500 kg/ha) and wheat (1 800 to 2 400 kg/ha) crops; To increase the production of rice (+423 333 tonnes), maize (+707 000 tonnes), cowpea (+23 200 tonnes), soybean (+36 000 tonnes), sorghum (+18 000 tonnes) and wheat (+60 tonnes); and To enable 330 500 producers to use improved rice, maize, cowpea, soybean, sorghum and wheat seed varieties, including 109 300 (33.07%) women, 31 075 (9.40%) internally displaced persons (IDPs) comprising men, women and young men and women, and 64 083 (19.39%) young people.
 - **Component 2:** Improving the Availability and Accessibility of Fertilizers and Advisory Support Including Climate Information

Context and challenges

2.1.6 As a result of Russia's invasion of Ukraine, the price of a 50 kg bag of urea shot up by 41.7% (South-West Region) and 84.2% (North Region), and a 50 kg bag of phosphate fertilizer by 11.8% (South-Central Region) and 89.7% (Central Region) in May 2022. The challenge of affordability is exacerbated by a lack of physical access in a country where chemical fertilizer use remains low, averaging 15kg of NPK and urea per hectare of cropland (FAOSTAT).

Measures taken so far by the Government

2.1.7 These measures include the meetings between the Government and umbrella organizations on price increases; the subsidization of fertilizer prices and operationalization of the Agricultural Inputs and Materials Procurement Centre (CAIMA); the setting up of a consultative framework between the Government, bakers and pastry makers to fix prices of a loaf of bread, of traditional cereals and major consumption products (oil, sugar, milk powder, CITEC soap, etc.). The Government has set up a National Agricultural Extension and Advisory Support System (SNVACA) with an action plan to strengthen Farm Management Councils (CGEA), Farmer Field Schools (CEP) to face the low level of adoption of techniques and technologies by producers.

Measures supported by PURPA-BF

2.1.8 The project intends to procure 21 000 tonnes of NPK, 10 000 tonnes of urea, 2 000 tonnes of Burkina phosphate (soil improver) and 3 000 tonnes of organic fertilizer. The selection of producers and distribution of inputs will be based on the electronic agri-voucher system (cf. infra). The subsidy will cover 67% of the price of fertilizers purchased from authorized distributors. The fertilizers will be distributed to selected producers who will be expected to pay the remaining 33%. Advisory support measures will include: (i) the training of 660 advisory support officers; (ii) the training of 11 350 producers in farming techniques; and (iii) the dissemination of emergency climatic information to beneficiaries of agricultural inputs. Four hundred extension tools will be provided to 10 000 producers, 50% of them women (25 producers per tool, 45 training sessions, 30 producers per session).

Expected outcomes

- 2.1.9 A total of 11 350 producers will be trained in good farming techniques through (i) 300 farmer field schools; (ii) 300 demonstration plots; (iii) 10 training sessions for 300 advisory support officers on the intensive rice cultivation system (IRCS); (iv) 10 training sessions for the advisory support officers on aflatoxin control; (v) training of 120 officers on wheat farming techniques; (vi) provision of access to emergency climate services for 210 000 producers; and (vii) 10 training sessions for 300 producers on good harvesting and post-harvest practices.
 - **Component 3:** Reforms to Improve Inputs Sub-sector Governance and the Functioning of Seed and Fertilizer Value Chains

♣ Context and challenges

2.1.10 The inputs sub-sector should be supported regularly to incorporate changes in regulations at the community and international levels. The private sector is making efforts to build its production, distribution and marketing capacity sustainably but it is facing challenges due to insufficient donor support. Although the community (WAEMU) regulations on seeds and fertilizers meet a genuine need, they are facing implementation challenges (diverse interpretations between countries, insufficient implementation capacity and implementation costs).

4 Measures taken so far by the Government

2.1.11 The Government is supporting the structuring of CAIMA, the National Union of Seed Producers of Burkina Faso (UNPSB) and the Burkina National Seed Producers Association (ANESB), which are umbrella organizations, and aims to increase its support for the deployment of the Burkina Phosphate Company (SEPB).

Measures supported by PURPA-BF

2.1.12 **Reforms to improve sector governance** include supporting the Project to Reform the Legal and Regulatory Framework for Seeds and Fertilizers, implementing the Seed Sub-sector Action Plan, overhauling the seed database and building the technical capacity of seed inspectors. **Reforms to improve the functioning of value chains** include (i) updating the feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of the SEPB industrial complex to sustainably increase the country's fertilizer production and soil improvement capacity; (ii) conducting a study to evaluate the functioning of the agri-voucher system and the implementation of its action plan to strengthen it; (iii) supporting the seed control and certification process; (iv) supporting national laboratories by providing seed analysis kits as part of the project's quality control activities; (v) supporting the update of the national seed variety catalogue; (vi) training CAIMA senior officers in digitalized monitoring and evaluation and fertilizer procurement and quality assurance; (vii) digitalization of the CAIMA ordering process; (viii) digitalization of the CAIMA stock management system; and (ix) digitalization of the UNPSB and ANESB common seed stock management system.

Expected outcomes

2.1.13 The expected outcome is an improvement in the functioning of fertilizer and seed value chains, particularly through better risk and value distribution among value chain actors.

Component 4: Project Coordination and Management

2.1.14 This component aims to coordinate project activities (administrative and financial management, planning, monitoring and evaluation, and project visibility) to ensure effective implementation.

Table 1: Project Component Cost (in UA thousand)

	Total Project Cost	% of Total Cost	Component Description
Component 1: Improving the Availability and Accessibility of Certified Climate-adapted Seeds	7 514.70	25.14%	Procurement and distribution of certified seeds: 3 810 tonnes of rice seeds; 3 200 tonnes of composite maize seeds; 335 tonnes of hybrid maize seeds; 580 tonnes of soybean seeds, 480 tonnes of cowpea seeds, 300 tonnes of sorghum seeds and 5 tonnes of wheat basic seeds.
Component 2: Improving the Availability and Accessibility of Fertilizers and Advisory Support Including Climate Information	19 769.48	66.12%	(i) Procurement and distribution of 21 00 tonnes of NPK, 10 000 tonnes of urea, 2 000 tonnes of Burkina phosphate (soil improver), and 3 000 tonnes of organic fertilizer; (ii) Training of 660 advisory support officers and 11 350 producers on farming techniques; and (iii) Dissemination of emergency agroclimatic information to 210 000 producers.
Component 3: Reforms to Improve Inputs Sub-sector Governance and the Functioning of Seed and Fertilizer Value Chains	668.92	2 .24%	(i) Sector governance: reform of the legal and regulatory framework of inputs; seed sub-sector action plan; coordination of frameworks for seed stakeholder consultation; feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of an industrial complex; and (ii) functioning of value chains: digitalization of input order and stock management; evaluation/strengthening of the agri-voucher system; and updating of the national seed catalogue.

Component 4: Project	931.99	3.12%	Project activity coordination and management
Coordination and			
Management			
Contingencies	1 014.61	3.39%	Physical contingencies and price escalation
TOTAL	29 899.70	1100%	UA 29 600 000 in Bank financing and UA 299 700 in Government's counterpart contribution

- **2.2 Theory of Change:** More than 80% of the population live in rural areas. Farming is their main source of subsistence and income. The poor performance of the 2021 crop year led to a food crisis that has been exacerbated by the effects of COVID-19 and Russia's invasion of Ukraine on input and food prices. The project aims to offset this vicious circle by making huge investments to improve the availability (procurement), accessibility (subsidy and distribution) and use (advisory support) of inputs. Besides specific responses, the project will support structural reforms to improve *sector governance* and the *functioning of value chains*. The underlying assumptions are that: (i) fertilizers are available on the international market; (ii) there is political will to implement the necessary reforms; and (iii) funds are readily available.
- **2.3 Technical Solutions Adopted and Alternatives Explored:** They are based on those recommended by the AEFPF.
- **2.4 Project Type:** This is a national investment operation. The project will be financed with Transition Support Facility (TSF) Pillar I resources to the tune of UA 29.6 million, including two instruments: a TSF Pillar I Grant of UA 13.294 million and a TSF Pillar I Loan of UA 16.306 million to be awarded to Burkina Faso.
- **2.5 Estimated Project Cost** is UA 29 899 700, which includes TSF Pillar I resources totalling UA 29 600 000 and the Government's contribution of CFAF 255 831 000, or UA 299 700 (UA 1 = CFAF 853.62), in cash, to cover the technical acceptance of inputs, seed control and certification, some operating costs (rents, bills and fringe benefits), steering committees, project environmental monitoring by ANEVE and capacity building (PMU and DGESS).

Table 2: Estimated Project Cost by Component (in UA thousand)

Table 2: Estimated Froject Cost by Component (in UA inousana)							
Components	C	Total Cost					
Components	Local Currency	Foreign Exchange	Total Cost				
1. Improving the Availability and Accessibility of Certified Climate-adapted Seeds	7 491.27	23.43	7 514.70				
2. Improving the Availability and Accessibility of Fertilizers and Advisory Support Including Climate Information	2 138.79	17 630.70	19 769.48				
3. Reforms to Improve Inputs Sub-sector Governance and the Functioning of Seed and Fertilizer Value Chains	451.02	217.90	668.92				
4. Project Coordination and Management	678.95	253.04	931.99				
Base cost	10 760.03	18 125.06	28 885				
Provision for contingencies	369.07	645.54	1 014.61				
Total Cost	11 129.10	18 770.60	29 899.70				

Table 3: Expenditure Schedule by Component (in UA)

Component	2022	2023	2024	Total
1. Improving the Availability and Accessibility of Certified	647 244	2 622 010	4 245 449	7 514 700
Climate-adapted Seeds				
2. Improving the Availability and Accessibility of Fertilizers and	1 999 207	7 642 233	10 128 043	19 769 480
Advisory Support Including Climate Information				
3. Reforms to Improve Inputs Sub-sector Governance and the	0	581 055	87 861	668 920
Functioning of Seed and Fertilizer Value Chains				
4. Project Coordination and Management	31 598	523 294	377 098	931 990
Base cost	2 678 049	11 368 591	14 838 451	28 885 090
Provision for contingencies	0	507 305	507 305	1 014 610
Total Cost	2 678 049	11 875 896	15 345 756	29 899 700

- **2.6 Project Target Area and Beneficiaries:** Target area covers the entire national territory, with a high concentration of activities (i) around large-scale accessible irrigated plains (Bagrépôle, Bama, Banzon and Karfiguéla) which have at least two crop seasons per year and (ii) in the 33 municipalities targeted by P2-P2RS which will start at the same period as PURPA-BF. These municipalities will benefit from synergies between PURPA-BF input support activities and P2-P2RS community-driven projects led by municipalities (e.g. agricultural machinery, pest management, product processing and marketing). Project activities will be implemented in a total of 250 municipalities where the security situation is under control. The project will target 102 000 direct beneficiaries and 612 000 indirect beneficiaries who are the household members of the direct beneficiaries (7 people per household).
- **2.7 Participatory Approach for Project Identification, Design and Implementation:** The project design is the result of a participatory and inclusive approach involving technical services, producer organizations, women/youth groups, civil society, the private sector, TFPs and, most importantly, projects.
- **2.8 Bank Group Experience and Lessons Reflected in Project Design:** The Bank has extensive experience in agricultural development operations to improve rural living conditions, while developing technical and organizational approaches tailored to local contexts, with positive results. The project builds on the lessons learned, particularly regarding emergency aid projects (setting up of the PMU, procurement, etc.).
- **2.9 Key Performance Indicators:** The key indicators that will be monitored are: (i) yields in kg/ha; (ii) production in tonnes; (iii) number of producers using high-yield varieties; and (iv) quantity of seeds and fertilizers distributed.

III. PROJECT FEASIBILITY

3.1 Economic and Financial Performance

3.1.1 The project aims to reduce food shortages on six major crops: maize, rice, soybean, sorghum, wheat and cowpea. Rice, maize, and sorghum considering the key role they are playing in ensuring the population's food and nutrition security. Cowpea due to its social role among women who engage in various production and processing activities based on this crop. Lastly, despite its low level of production in the country, wheat considering changes in people's diets (increase in bread consumption) and the Government's intention to to address current and future gaps. The production of about 1 207 593 tonnes of agricultural products on the six targeted crops will contribute to increasing food supply and stabilizing food prices in the areas concerned.

3.2 Environmental and Social Impact

- 3.2.1 Environmental and social safeguards: PURPA-BF is classified under Category 2 per national legislation and the Bank's Integrated Safeguards System (ISS). The Borrower will develop a Pest Management Plan (PMP) as well as a Complaints Management Mechanism (CMM). In line with the provisions of the AEFPF, the plan and mechanism will be published once the Board of Directors approves the project. Public and private stakeholders and development partners were consulted. The main risks include: (i) risk of water and soil pollution due to increased fertilizer use; (ii) health risks resulting from the consumption of contaminated water or plant products, or poor handling of fertilizers; (iii) risk of violence, including gender-based violence during the sale/disposal of inputs at subsidized prices; and (iv) risk of complaints/conflicts of interest arising from the distribution and sale of inputs or selection of beneficiaries. The activities envisaged will not entail land acquisition and/or population displacement. The E&S Safeguards Expert of the PMU will prepare quarterly reports on the implementation of safeguards instruments, as well as annual E&S performance audit reports for submission to the Bank and stakeholders. These requirements are reflected in the Financing Agreement (see ESCON in Annex 8).
- 3.2.2 **Climate change and green growth:** the project is classified under Category 2 in keeping with the Bank's climate information system, which means that it is vulnerable and the country is highly exposed to the effects of climate change. The project aims to promote emergency food production by increasing family farmers' access to high-yield improved or hybrid seeds, fertilizers and adequate extension services. The unique feature of high-yield hybrid or improved seeds is that they thrive only in areas with high rainfall or full water control. Therefore, project activities should focus on areas with favourable climatic conditions or water control infrastructure. The operation should also include the distribution of drought-tolerant and heat-tolerant seeds (at least 30% of the total quantity of seeds) for people living in vulnerable areas

and/or without water harvesting and control infrastructure and facilities. Access to inputs should be accompanied by the massive production and dissemination of emergency agro-climatic information to beneficiaries. As a result, the project is fully consistent with the Bank's new Climate and Green Growth Strategic Framework, as well as the country's Nationally Determined Contribution (NDC).

- 3.2.3 Gender equality and women's empowerment: Burkina Faso ranks 38th out of 51 countries in terms of gender equality, with a Gender Index of 0.384 and a low score of 0.105 on the empowerment and representation dimension. This indicates the existence of wide gender disparities that are deeply rooted in societal norms and constitute a major development challenge. Although women account for about 55% of the agricultural labour force (SIGI 2016) and contribute to the country's food security, they have less access to and control over factors of production. The **project is** classified under the Gender Outcomes (GEN II) Category of the Bank's Gender Marker System (GMS). It aims to increase agricultural productivity and food production and build resilience to food insecurity by reducing inequalities between men and women, as well as between young men and young women in terms of access to factors of production such as fertilizers and improved seeds. Concerning the procurement of certified climate-smart seeds, the project intends to procure: (i) 1 524 tonnes of rice seeds for 33 867 female producers; (ii) 707 tonnes of maize seeds for 35 350 female producers; (iii) 480 tonnes of cowpea seeds for women only (19 750 female producers); (iv) 174 tonnes of soybean seeds for 5 800 female producers; (v) 30 tonnes of sorghum seeds for 3 000 female producers. Regarding fertilizers, the project will procure (vi) 6 300 tonnes of NPK fertilizer; (vii) 4 000 tonnes of urea; (viii) 600 tonnes of Burkina phosphate; and (viii) 1 200 tonnes of organic fertilizer for female producers. Lastly, the project plans to train (ix) 45,400 female producers on farming techniques and (x) 660 women as extension officers. The PMU will recruit an environmental and social safeguards specialist with proven competence and experience in the field of gender in agriculture.
- 3.2.4 **Opportunities for building resilience:** CRFA analysis shows that Burkina Faso is affected by climate-related shocks and has moderate capacities to cope with emergency situations. In 2002, droughts and floods have affected mainly the regions of the North, the Center-North, the Mouhoun Loop, the Sahel, the Center and the East, leading to a decrease in agricultural production and increase in malnutrition of 18% compared to previous year. Insecurity triggers humanitarian crisis, with more than 1.7 million IDPs, amongst which 53% are women and 52% are children. Circa 2.9 million people were food insecure in July 2022. According to FewsNet survey done in August 2022, circa 35% of IDP households and 20% of hosting households are experiencing spending a whole day without food. The project is addressing the factors of fragility at sector level by aligning with the new ADB Strategy on fragility (see Annex 6). It will allow to (i) improve food security for 330,525 households including 31,075 IDP households; (ii) improve the coverage of food needs for vulnerable households; (iii) improve social cohesion between IDPs and hosting populations; and (iv) improve nutritional state of children under 5 years old.

IV. PROJECT IMPLEMENTATION

4.1 Implementation Arrangements

- 4.1.1 **Implementation arrangements:** *Project Executing Agency (PEA) and Project Management Unit (PMU):* the Ministry in charge of Agriculture will act as the project executing agency through Budget Programme No. 078 "Sustainable Development of Agricultural Production" which will also manage the Project Steering Committee. A PMU set up specifically to manage the PURPA-BF, attached to the General Directorate of Agro-pastoral Production (DGPA), will be responsible for coordinating and implementing project activities. It will ensure technical monitoring and conclude agreements with major agricultural input suppliers and distributors at the national level. The PMU will consist of: (i) a National Coordinator (NC); (ii) an Administrative and Financial Officer (AFO); (iii) an Accountant; (iv) a Procurement Specialist (PS); (v) a Monitoring and Evaluation Officer (MEO); (vi) an Agronomist specialized in agricultural inputs; (vii) an Environmental and Social Safeguards Expert (ESSE); (viii) an Executive Secretary; and (ix) two Drivers. The NC, AFO and Accountant of the P1-P2RS will be transferred to the PMU of PURPA-BF under the terms described in Annex 17 to enable the project to quickly benefit from specialists with excellent knowledge of Bank rules and procedures regarding procurement and the conclusion of agreements with public entities.
- 4.1.2 **Procurement and distribution of inputs:** Procurement of fertilizers and seeds will be done under competitive process, excepted for procurement of wheat seeds done by direct agreement with INERA. The project will fund the technical acceptance of seeds and fertilizers by provincial authorities (multi-actor commissions), as well as fertilizer quality and compliance control by authorized entities. The PMU will enter into an agreement with the Burkina Faso Agricultural Inputs Wholesalers and Retailers Association (AGRODIA) to ensure input delivery to project municipalities,

distribution through their network of shops, and related compliance verifications (cf. details in Annex 13). The project will make use of the national electronic platform, AGRI-VOUCHER, developed to distribute inputs to producers. It is based on a database of producers, a directory of agricultural input and equipment suppliers, and an electronic platform comprising a server, a website and mobile telephones for linking subsidy beneficiaries and suppliers. Beneficiaries will be selected randomly provided they meet pre-established eligibility criteria, based on prior needs identification (conducted either during the RGA or during specific surveys). Beneficiaries are chosen at random, provided they meet pre-established eligibility criteria, based on the prior identification of needs (through the General Agricultural Census – GAC – or through specific surveys). The selected producers will receive voice messages on their phones informing them that their kit is on its way.

- 4.1.3 *Supervision, advisory support and monitoring and evaluation:* the PMU will reach an agreement with each of MARAH's regional directorates in the six target regions, focusing on three components, namely: (i) Component 1: Input Distribution Monitoring and Supervision; (ii) Component 2: Provision of Advisory Support to Producers; and (iii) Component 3: Monitoring and Evaluation of Actions Implemented.
- 4.1.4 **Procurement:** all procurement of goods and consultancy services under this project financed in part or in full with Bank resources will be per the Procurement Policy for Bank Group-funded Operations (approved in October 2015), and the provisions set out in the Financing Agreement. In line with this Policy and following the various evaluations conducted, it was agreed that: (i) procurement of the goods listed in **paragraph 4.1.4.1(a) of Annex 19** will be in line with the <u>country procurement system ("National System")</u> enshrined in Law No. 039-2016/AN of 2 December 2016 on general public procurement regulations and Decree No. 2017-0049/PRES/PM/MINEFID of 1 February 2017 on procedures for awarding, executing and settling public contracts and public service delegations, including its amending decrees and various implementing regulations, using national standard bidding documents (NSBDs); (ii) Procurement of goods and consultancy services listed in **paragraph 4.1.4.1(b) of Annex 19** will be in accordance with the procurement methods and procedures of the Bank's Procurement Framework ("Bank System"). Such procurement will be done using appropriate Bank standard bidding documents (SBDs).
- 4.1.5 Various assessments (country, sector, project and implementing agency) helped to conclude that the level of procurement risk is "high" and to determine, subject to the implementation of the safeguards and mitigation measures proposed in paragraphs B4.1.4.7 and B4.1.4.9, the group of procurements to be done using the Bank System and that which can be done without major risk using the National System. The procurement arrangements were considered in light of the market situation, the degree of requirements, the capacity of actors, the risks involved and the binding nature of relevant legislation. The procurement arrangements, including the applicable procurement system, cost estimates, procurement method, type of control and the timeframe agreed upon between the Borrower and the Bank are presented in detail in Annex 19 of this project appraisal report.
- 4.1.6 Financial management and auditing: The MARAH will ensure the administrative, accounting and financial management of the project through a PMU set up for this purpose. It turns out that financial management systems in accordance with the requirements of the bank are not generally in place within the MARAH. However, there are plans to deploy to the project the financial management staff, the management software and the administrative, accounting and financial procedures manual of the Bank-funded P1-P2RS Burkina Faso which was closed on 30/6/2022 and which financial management performance was reviewed as "unsatisfactory" during the last two supervisions of the Bank. The overall fiduciary risk was considered high. As part of the project implementation, the AFO and Accountant of the P1-P2RS will be subject to the signing of an annual performance contract, including an annual performance evaluation, which will be submitted to the Bank for its no-objection opinion. The annual evaluation and the Bank's no-objection opinion will be a condition for the renewal of their contract each year (cf. Annex 18 for details). The existing TOM2PRO software at P1-P2RS will be parameterized to be adapted to PURPA-BF. The accounts will be kept in accordance with revised OHADA Accounting System (SYSCOHADA) standards. The Administrative, Accounting and Financial Procedures Manual of the P1-P2RS, which had already been validated by the Bank, will be revised to adapt it to PURPA-BF and submitted to the Bank for its no-objection opinion before the second disbursement. A financial controller will be nominated to join the project as per regulations in force in Burkina Faso. Quarterly financial tracking reports will be submitted to the Bank within 45 days of the end of each quarter. The Audit Office of Burkina Faso (Cour des Comptes) will conduct an external audit of the Bank's financing accounts, in keeping with the terms of reference agreed upon with the Bank. The audit report shall be submitted to the Bank no later than six months following the end of the fiscal year in question. The project accounts will be subject to a single external audit at project end where the project duration does not exceed 24 months and the audit report submitted to the Bank no later than 6 months after project completion. Where the

project duration exceeds 24 months, an audit will be carried out after 18 months (after the first disbursement) and the audit report submitted to the Bank within six months following the end of the first audited period. A second audit will be conducted and the audit report submitted to the Bank within 6 months after project closure.

4.1.7 **Disbursement:** project disbursements will be made in keeping with Bank rules and procedures, particularly the Disbursement Handbook (Mars 2020 version). The financial rules will be defined clearly in the procedures manual. Disbursements from Bank resources will be made through the following three methods: (i) the special account or revolving fund method; (ii) the direct payment method; and (ii) the reimbursement method. A special account denominated in local currency will be opened at the Central Bank of West African States (BCEAO) to receive Bank resources. An operating account will be opened, with the approval of the Ministry of Finance, in a commercial bank acceptable to the Bank to facilitate the settlement of operating expenses.

4.2 Monitoring

4.2.1. *Internal monitoring and evaluation* will be carried out based on the PURPA-BF results framework. MARAH's General Directorate of Sector Studies and Statistics (DGESS) will be responsible for *external monitoring and evaluation*. The Bank will also conduct external monitoring and evaluation through supervision missions (twice a year), a mid-term review and a completion mission (final project evaluation accompanied by a completion report). Quarterly and annual progress reports will also be prepared.

4.3 Governance

4.3.1. The main political governance challenges are (i) the rapid restoration of constitutional order and (ii) the capacity building and improvement of the effectiveness of institutions in monitoring democratization and combating corruption. Burkina Faso's Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) score remained stable at 4.05 during the 2016-2020 period. Concerning economic and financial governance, the fiduciary risk assessment carried out by the Bank in 2021 highlights an improvement in economic and financial management capacity. The weaknesses that were also identified by PEFA (2017) include: (i) the poor performance of the public finance management system (PFMS) in ensuring budget discipline, strategic resource allocation and efficient service delivery; and (ii) ex-ante evaluation and project selection. To address this situation, the Government adopted (i) the Economic Governance Sector Policy (PSGE 2018-2027) and the Integrated Public Finance Reform Action Plan (PAIRFP 2019-2021). The actions taken to improve revenue mobilization include pursuing the operationalization of standardized invoices and the deployment of the Computerized Land Tenure and State Property Management System in 2021. The Integrated Public Finance Management Information System (SIGFIP) was improved by adapting it to the Organic Law on Appropriations Acts (LOLF).

4.4 Sustainability

4.4.1. Sustainability is one of the main concerns of the project. This is reflected in the selection of investments in inputs and policy reforms to establish a sustainable inputs supply system. These investments, which will be subject to continuous quality control, will be supplemented by actions to build the technical and organizational capacity of extension officers and beneficiaries. The combination of contingency measures and longer-term structural activities based on public and private sector reforms, including longer-term support for national production capacity, are strong guarantees for project sustainability.

4.5 Risk Management

4.5.1. The potential project implementation risks and their mitigation measures are summarized in the table in Annex 3.

4.6 Knowledge Building

4.6.1. The actions to be implemented to promote knowledge building include setting up demonstration units and disseminating good farming practices and production techniques, as well as prioritizing women and young people.

V. LEGAL FRAMEWORK

5.1 Legal Instrument

The project legal framework will include (i) a TSF Loan Agreement and (ii) a TSF Grant Protocol of Agreement to be signed between the Republic of Burkina Faso on the one hand, and the African Development Bank and the African Development Fund (collectively known as "the Bank") on the other.

5.2 Conditions for Bank Intervention

(a) Effectiveness: (i) Grant Protocol Agreement: the effectiveness of the Grant Protocol Agreement shall be subject to its signature by the Bank and the Beneficiary; (ii) Loan Agreement: the effectiveness of the TSF Loan Agreement shall be subject to fulfilment by the Borrower, to the Bank's satisfaction, of the conditions set forth in Section 12.01 of the General Conditions Applicable to African Development Fund Loan and Guarantee Agreements (sovereign entities); (b) **Disbursement and conditions precedent to disbursement:** in addition to effectiveness of the Loan Agreement and the Grant Protocol Agreement, the first disbursement of Loan and Grant resources shall be subject to fulfilment by the Borrower/Donee of the following conditions: (i) provide the Fund with evidence of signing, in keeping with the General Regulations on Development Projects and Programmes in Burkina Faso, of the order instituting and attaching PURPA-BF to Budget Programme No. 078 "Sustainable Development of Agricultural Production" and the ordinance establishing the Steering Committee already in place under the said Programme Budget; (ii) provide the Fund with evidence of opening one special account in the BCEAO and one operating account in the Trésor public or in a commercial bank with authorization of the Minister in charge of Finance; and (iii) provide the Fund with evidence of the establishment of the PMU, and the Ministerial ordinance extending the mandate of the following P1-P2RS staff to this project: National Coordinator, Accountant and Administrative and Financial Officer; (c) Other conditions: the Borrower / Donee shall provide the Bank no later than three months following the effectiveness of the Grant Protocol Agreement / Loan Agreement: (i) evidence of updating the administrative, accounting and financial management procedures manual of the P1-P2RS to take PURPA-BF into account; (ii) evidence, deemed acceptable to the Bank, of parameterizing the existing TOM2PRO management software used under the P1-P2RS to ensure the accounting and financial management of PURPA-BF; (iii) copies of agreements signed between the PMU and input suppliers, as well as input distribution agreements signed; (iv) copies of the FAO's and Accountant's annual performance contracts; and (v) an annual work programme and budget (AWPB) approved by the Steering Committee no later than 31 December of the year in question.

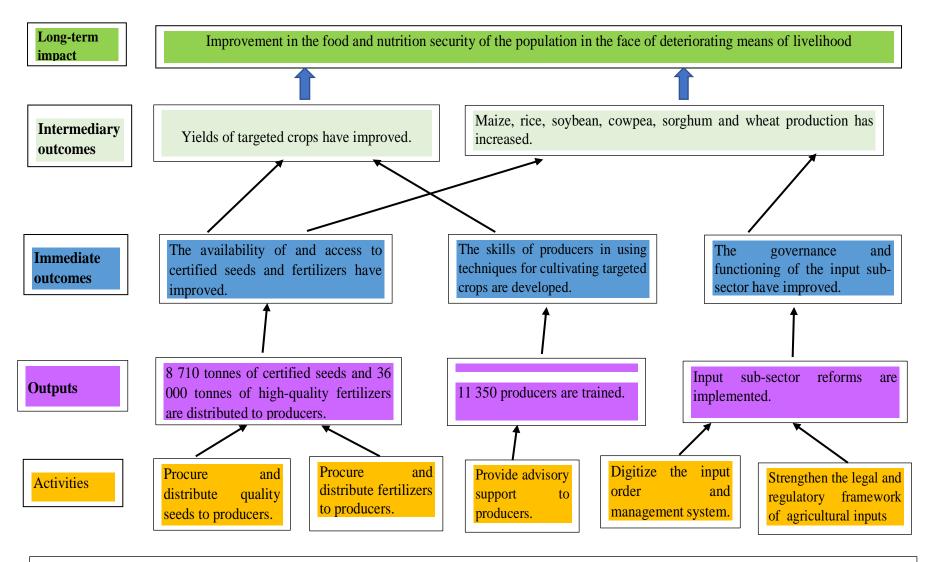
5.3 Environmental and Social Safeguards

The PMU, as the project Executing Agency, undertakes to: (a) implement the project in keeping with the Pest Management Plan (PMP), Bank requirements and applicable national legislation in a manner and substance deemed acceptable to the Bank; (b) prepare and submit to the Bank quarterly reports on the implementation of these safeguards, including related implementation lapses and adjustments; (c) refrain from taking any action that would prevent or impede the implementation of its safeguard policies, including their modification, suspension, waiver and/or cancellation, in whole or in part, without the Bank's prior written consent; and (d) cooperate fully with the Bank in the event where project implementation or a change in the project scope leads to the unanticipated displacement and/or resettlement of people, and not to commence any work in the project-affected areas unless all project-affected persons (PAPs) in those areas have been compensated and/or resettled in accordance with a Resettlement Action Plan (RAP) to be prepared by the PMU.

VI. RECOMMENDATION

Management recommends that the Board of Directors approve the award of a TSF Pillar I Grant not exceeding UA 13.294 million and a TSF Pillar I Loan not exceeding UA 16.306 million to the Republic of Burkina Faso from the unallocated resources under Pillar I of the Transition Support Facility (TSF), to assist the population affected by soaring prices and declining production, under the terms and conditions set out in this report.

Annex 1: Theory of Change



Assumptions: (i) inputs are available on the international market; (ii) the Agri-Voucher input distribution system is functional; (iii) inputs are distributed in an equitable and transparent manner; and (iv) funds are provided on time.

Annex 2: Results Monitoring Plan

Aimex 2: Results Wi	omroring 1 tur	A. Alignment Indica	ators			
Indicator Name		Definition/Descrip	otion		Source	
Yield per hectare	This indicator measures processidered. It indicates efficient introgen fertilizer, potassium	forts made to increase pr	oductivity by using f		MARAH statistics	
Agricultural production	This indicator determines inorganic and organic fertil		tained after using se	lected seeds and	MARAH statistics	
Number or producers using performant seeds varieties	This indicator measures th improved seeds adapted to				MARAH statistics	
	B. Outcome and Output In	ndicators (Performance	Indicators)			•
Indicator Name	Definition/Description	Collection Method	Responsible Entity	Frequency		
			21111		2023	2024
OUTCOME INDICATOR 1.1: Average yield	This indicator measures the productivity trends of the crops envisaged compared to the baseline situation	Yield per square metre obtained by MARAH's extension system	MARAH	Annual	Rice: 5 000 Maize: 4 000 Cowpea: 1 200 Soybean: 1 500 Sorghum: 1 500 Wheat: 2 400	Rice: 5 000 Maize: 4 000 Cowpea: 1 200 Soybean: 1 500 Sorghum: 1 500 Wheat: 2 400
OUTCOME INDICATOR 2.1: Additional production of targeted crops	This indicator measures the production trends of the crops envisaged compared to the baseline situation.	Yield per square metre obtained by the MARAH extension system.	MARAH	Annual	Rice: 211 666 Maize: 353 500 Cowpea:11 600 Soybean: 18 000 Sorghum: 9 000 Wheat: 30	Rice: 423 333 Maize: 707 000 Cowpea: 23 200 Soybean: 36 000 Sorghum: 18 000 Wheat: 60
OUTCOME INDICATOR 3.1: Number of additional producers who have access to and use the improved seed varieties procured (% of women).	This indicator determines the number of farmers who have used selected seeds to cultivate the targeted crops.	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	165 262 producers, 54 650 (33.07%), 15 537 (9.40%) and 32 041 (19.39%) of them women, internally displaced persons and young people, respectively.	330 525 producers, 109 300 (33.07%), 31 075 (9.40%) and 64 083 (19.39%) of them women, internally displaced persons and young people, respectively.
OUTCOME INDICATOR 3.2: Number of additional producers who have access to and use the	This indicator determines the number of farmers who have used selected seeds to cultivate the targeted crops					

fertilizers procured (% of women).						
OUTPUT INDICATOR 1.1: Quantity of certified climate-smart seeds procured	This indicator determines the quantity of seeds distributed to producers.	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	Rice:1 810 Maize:1 335 Cowpea: 200 Soybean: 280 Sorghum: 150 Wheat: 2	Rice: 3 810 Maize: 3 535 Cowpea: 480 Soybean: 580 Sorghum: 300 Wheat:5
OUTPUT INDICATOR 1.2: Quantity of fertilizers procured	This indicator determines the quantity of fertilizers distributed to producers.	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	NPK: 10 000 Urea: 5 000 Burkina Phosphate: 1 000 Organic fertilizer:1 500	NPK: 21 000 Urea: 10 000 Burkina Phosphate: 2 000 Organic fertilizer: 3 000
OUTPUT INDICATOR 2.1: Number of producers trained in farming techniques (% of women)	This indicator determines the number of producers trained in target crop farming techniques.	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	11 350 producers, 4540 (40%) of them women	11 350 producers, 4540 (40%) of them women
OUTPUT INDICATOR 2.2: Number of advisory support officers trained.	This indicator determines the number of service extension officers trained on farming techniques of targeted crops	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	660	660
OUTPUT INDICATOR 2.3: Number of producers with access to emergency climate services through advisory support activities.	This indicator determines the number of producers with access to emergency climate services through advisory services	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	100 000	210 000
OUTPUT INDICATOR 3.1: National Seed Committee meetings held.	This indicator determines the number of Seed Committee meetings held	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	1	2

OUTPUT INDICATOR 3.2: Seed Certification Subcommittee meetings held.	This indicator determines the number of Seed Certification Sub-committee meetings held	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	1	2
OUTPUT INDICATOR 3.3: The CAIMA ordering process digitalized.	This indicator determines the effective implementation of a digitalized ordering process for CAIMA	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	1	2
OUTPUT INDICATOR 3.4: CAIMA stocks management system digitalized.	This indicator determines the effective implementation of a digitalized stocks management system for CAIMA	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	1	1
OUTPUT INDICATOR 3.5: UNPSB and ANESB seed stocks management system digitalized.	This indicator determines the effective implementation of a digitalized seed stocks management system for UNPSB and ANESB	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	1	1
OUTPUT INDICATOR 3.6: The feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of an industrial complex completed.	This indicator determines the effective delivery of the feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of an industrial complex	MARAH monitoring and evaluation reports	MARAH	Annual	0	1

Annex 3: Risk Assessment Matrix

Risk Category	Risk Description	Impact	Mitigation Measure	Responsible Entity
Country political situation and governance context	Insecurity in the PIA due to terrorist insurgencies and conflicts between farmers and breeders	Low	 Targeting of areas that are not currently facing security issues; Political commitment of the authorities and support from regional actors and the international community; Adoption of a "make or buy" approach based on local economic actors and civil society. 	Government
	Political instability in the country	Low	Monitoring of the political situation in the country.	Bank
Operation thrust area	Lack of a transparent input supply system capable of providing quality inputs	Moderate	The policy reforms initiated to develop the agri- voucher system aim to enhance its transparency. However, the project will ensure that a diagnostic study of the system is conducted before its configuration and use, and an action plan is implemented to strengthen it.	Government and the PMU
	Poor performance of service providers	Moderate	Rigorous application of instruments and close monitoring of contracts	Government and the PMU
	Cumbersome procurement procedures	Low	Define appropriate procurement methods and prepare files beforehand.	The PMU and the Bank
	Key PMU staff lack adequate knowledge of Bank rules and procedures to ensure the speedy and successful procurement of inputs for distribution in the next crop year.	Low	Ensure that the P1-P12RS (closed on 30/6/2022) Coordinator and financial chain are integrated into the PMU of the PURPA-BF.	Government and Bank
Technical aspects of the design of the operation	Limited participation of women because community decision-making bodies prevent them from participating in project activities.	Moderate	 Conduct sensitization campaigns regularly; Work closely with community-based organizations. 	Bank and Government

Risk Category	Risk Description	Impact	Mitigation Measure	Responsible Entity
Environmental and social risks	Climate change has a negative impact on agricultural productivity, thus affecting all project outcomes and outputs.	Moderate	Promote improved agricultural practices to help to mitigate the effects of climate change.	Government and the PMU

Annex 4: Detailed Project Cost

	UNIT	UNIT COST		QU	ANTITY		AN	NUAL COST (x C	CFAF 1 000)	TOTAL C	OST		Afdb Fina	NCING		Govt Coun	ter. Finan.
	VMII	000)	2022	2023	2024	Total	2022	2023	2024	CFAF x1,000	UA x1,000	TOTAL (CFAF x 1,000)	TOTAL (UA x 1,000)	TSF Grant (UA x 1,000)	TSF Loan (UA x 1,000)	In CFAF thousand	In UA thousand
COMPONENT 1: Improving the Availability and Accessibility of S	Seeds																
Activity 1. 1: Procurement of high-yield seed varieties																	
Procure and distribute certified rice (irrigated plain and lowland) seeds to producers	Tonne	600	600	1 210	2 000	3 810	360 000	726 000	1 200 000	2 286 000	2 678,01	2 286 000	2 678,01		2 678,01		
Procure and distribute certified composite maize seeds to producers	Tonne	625	200	1 000	2 000	3 200	125 000	625 000	1 250 000	2 000 000	2 342,96	2 000 000	2 342,96		2 342,96	-	1
Procure and distribute certified hybrid maize seeds to producers	Tonne	1 500	45	90	200	335	67 500	135 000	300 000	502 500	588,67	502 500	588,67		588,67	-	
Procure and distribute certified soya bean seeds to producers	Tonne	690		280	300	580	-	193 200	207 000	400 200	468,83	400 200	468,83		468,83	-	
Procure and distribute certified cowpea seeds to producers	Tonne	1 500		200	280	480	-	300 000	420 000	720 000	843,47	720 000	843,47		843,47	-	
Procure and distribute certified sorghum seeds to producers	Tonne	900		150	150	300	-	135 000	135 000	270 000	316,30	270 000	316,30		316,30	-	
Procure and distribute basic wheat seeds to producers	Tonne	2 000		2	3	5	-	4 000	6 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71	-	
Total 1.1.							552 500	2 118 200	3 518 000	6 188 700	7 249,95	6 188 700	7 249,95	0,00	7 249,95		0,00
Activity 1.2: Provision of seeds to producers																	I
Ensure the technical acceptance of seeds by the authorities at provincial level (Multi-actor Commission)	Mission	1 000		13	13	26		13 000	13 000	26 000	30,46	,	0,00			26 000	30,46
Launch seed distribution operations in municipalities through authorized distributors	Agreement	65 000		1	1	2		65 000	65 000	130 000	152,29	130 000	152,29		152,29		
Agreement with Orange Money for the implementation of the seed distribution operation	Agreement	10 000		1	1	2		10 000	10 000	20 000	23,43	20 000	23,43		23,43		
Agreement with the 13 regional directorates for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating support to producers (Component 1: Fertilizer and Seed Distribution Monitoring and Supervision) at the annual rate of 1 million per regional directorate	ff/yr	1 000		13	13	26		13 000	13 000	26 000	30,46	26 000	30,46		30,46		
Train seed and fertilizer distribution chain actors in the optimal use of the electronic input subsidy system	Session	2 000		7		7		14 000		14 000	16,40	14 000	16,40		16,40		
Parameterize the Agri-Voucher digital distribution network for seed and fertilizer distribution operations	Workshop	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71	-	
Total 1.2.								120 000	106 000	226 000	264,75	200 000	234,30	0,00	234,30	26 000	30,46
Total Component 1							552 500	2 238 200	3 624 000	6 414 700	7 514,70	6 388 700	7 484,24	0,00	7 484,24	26 000	30,46

	UNIT	UNIT COST		QU	ANTITY		AN	NUAL COST (x C	CFAF 1 000)	TOTAL C	OST		AfDB FINA	NCING		Govt Cour	nter. Finan.
	UNII	(X GPAF1	2022	2023	2024	Total	2022	2023	2024	CFAF x1,000	UA x1,000	TOTAL (CFAF x 1,000)	TOTAL (UA x 1,000)	TSF Grant (UA x 1,000)	TSF Loan (UA x 1,000)	In CFAF thousand	In UA thousand
COMPONENT 2: Improving the Availability and Accessibility of F	ertilizers and	Advisory Supp	ort														
Activity 2.1: Procurement of quality fertilizers																	
Procure and distribute NPK fertilizers to producers	Tonne	469	1 875	8 250	11 000	21 125	879 375	3 869 250	5 159 000	9 907 625	11 606,60	9 907 625	11 606,60	11 606,60		-	
Procure and distribute urea to producers	Tonne	503	875	4 125	5 000	10 000	439 688	2 072 813	2 512 500	5 025 000	5 886,69	5 025 000	5 886,69		5 886,69	-	
Procure and distribute Burkina phosphate (BP) to producers	Tonne	100	750	250	1 000	2 000	75 000	25 000	100 000	200 000	234,30	200 000	234,30	234,30			
Procure and distribute organic fertilizers (OF) to producers	Tonne	250	1 250	250	1 500	3 000	312 500	62 500	375 000	750 000	878,61	750 000	878,61	878,61		-	
Total 2.1							1 706 563	6 029 563	8 146 500	15 882 625	18 606,20	15 882 625	18 606,20	12 719,51	5 886,69		0,00
Activity 2.2: Distribution of fertilizers to producers																	
Ensure fertilizer quality and compliance control	ff	10 000		1	1	2		10 000	10 000	20 000	23,43	20 000	23,43		23,43		
Ensure the technical acceptance of fertilizers by the authorities at regional level (Multi-actor Commission)	Mission	1 000		13	13	26		13 000	13 000	26 000	30,46		0,00			26 000	30,46
Agreement with AGRODIA for the management of the fertilizer distribution operation in municipalities by an authorized distributor	Agreement	117 290		1	1	2		117 290	117 290	234 581	274,81	234 581	274,81		274,81		
Agreement with Orange Money for the implementation of the fertilizer distribution operation	Agreement	82 710		1	1	2		82 710	82 710	165 420	193,79	165 420	193,79		193,79		
Total 2.2.							•	223 000	223 000	446 001	522,48	420 001	492,02	0,00	492,02	26 000	30,46
Activity 2.3: Advisory support to producers on good agricultural practices																	
Agreement with the DGPA / Component concerning the setting up of farmer field schools (FFS) for project target crops	PIU	500		100	100	200		50 000	50 000	100 000	117,15	100 000	117,15		117,15	-	
Agreement with DGPA / Component concerning the setting up of demonstration plots (DP) for project target crops	PD	350		100	100	200		35 000	35 000	70 000	82,00	70 000	82,00		82,00	-	
Agreement with the DGPA / Component on the training of advisory support officers in intensive rice cultivation (IRCS)	Meeting	5 000		3	3	6		15 000	15 000	30 000	35,14	30 000	35,14		35,14	-	
Agreement with the 12 DRARAH / Component concerning the training of producers in the intensive rice cultivation system (IRCS) by advisory support services	Meeting	3 500		5	5	10		17 500	17 500	35 000	41,00	35 000	41,00		41,00	-	
Agreement with the 12 DRARAHs / Component on the training of producers in the techniques of cultivating the target crops (maize, cowpea, soya bean, sorghum and wheat) by advisory support services	Meeting	3 500		15	15	30		52 500	52 500	105 000	123,01	105 000	123,01		123,01	-	
Agreement with the 12 DRARAHs / Component concerning the training of producers in good soya bean harvesting and post-harvest practices by advisory support services	Meeting	5 000		2	3	5		10 000	15 000	25 000	29,29	25 000	29,29		29,29	1	
Agreement with the 12 DRARAHs for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating the support provided to producers (Component 2: advisory support for the two crop years) at a annual rate of 7 million per regional directorate	ff/region	7 000		13	13	26		91 000	91 000	182 000	213,21	182 000	213,21		213,21	-	
Total 2.3								271 000	276 000	547 000	640,80	547 000	640,80	0,00	640,80		0,00
Total Component 2							1 706 563	6 523 563	8 645 500	16 875 626	19 769,48	16 849 626	19 739,02	12 719,51	7 019,52	26 000	30,46

	UNIT	UNIT COST		QU	ANTITY		AN	NUAL COST (x C	FAF 1 000)	TOTAL CO	OST		Afdb Finai	NCING		Govt Coun	ter. Finan.
	UNIT	000)	2022	2023	2024	Total	2022	2023	2024	CFAF x1,000	UA x1,000	TOTAL (CFAF x 1,000)	TOTAL (UA x 1,000)	TSF Grant (UA x 1,000)	TSF Loan (UA x 1,000)	In CFAF thousand	In UA thousand
COMPONENT 3: Improving Inputs Sub-sector Governance and the	e Functioning	of Seed and F	ertilizer V	alue Chai	ins												
Activity 3.1: Governance of inputs-related sub-sector																	
Implement the legal and regulatory seed framework reform	ff	10 000		1		1		10 000	-	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71	-	
Implement the legal and regulatory fertilizer framework reform	ff	20 000		1		1		20 000	-	20 000	23,43	20 000	23,43		23,43	-	
Implement the seed sub-sector action plan	Action plan	30 000		1		1		30 000	-	30 000	35,14	30 000	35,14		35,14	-	
Hold National Seed Committee meetings	Meeting	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71	-	
Hold Seed Variety Certification Sub-committee meetings	Meeting	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71	-	
Overhaul the seed database to include the unique seed lot number (recruitment of a firm)	ff	30 000		1		1		30 000	-	30 000	35,14	30 000	35,14		35,14	-	
Organize a workshop on the evaluation and programming of seed activities	Workshop	5 000			1	1			5 000	5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Update the feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of the Industrial Complex	Study	150 000		1		1		150 000		150 000	175,72	150 000	175,72		175,72		
Build the technical capacity of seed inspectors (training)	Meeting	10 000		2	2	4		20 000	20 000	40 000	46,86	40 000	46,86		46,86		
Total 3.1							-	270 000	35 000	305 000	357,30	305 000	357,30	0,00	357,30		0,00
Activity 3.2: Functioning of value chains																	
Conduct a study to evaluate the functioning of the agri-voucher system and propose an action plan to strengthen the system	Study	75 000		1		1		75 000	-	75 000	87,86	75 000	87,86	87,86			
Support the implementation of the action plan to strengthen the agri-voucher system	ff	25 000			1	1			25 000	25 000	29,29	25 000	29,29		29,29		
Support the seed control and certification process	ff/yr	10 000		1	1	2		10 000	10 000	20 000	23,43		0,00			20 000	23,43
Support national laboratories by providing seed analysis kits as part of the project's quality control activities	Kit	5 000		1		1		5 000		5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Support the update of the national seed variety catalogue (workshops)	ff/yr	15 000		1		1		15 000	-	15 000	17,57	15 000	17,57		17,57		
Train the senior staff of CAIMA in digitalized monitoring and evaluation	Session	5 000			1	1			5 000	5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Train the senior staff of CAIMA in procurement	Session	5 000		1		1		5 000	-	5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Train the senior staff of CAIMA in fertilizer quality assurance	Session	5 000		1		1		5 000	-	5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Digitalize the CAIMA ordering process	ff	35 000		1		1		35 000		35 000	41,00	35 000	41,00		41,00		
Digitalize the CAIMA stock management system	ff	38 000		1		1		38 000	-	38 000	44,52	38 000	44,52		44,52		
Digitalize the common seed stock management system of the UNPSB and the ANESB	ff	38 000		1		1		38 000	-	38 000	44,52	38 000	44,52		44,52		
Total 3.2								226 000	40 000	266 000	311,61	246 000	288,18	87,86	200,32	20 000	23,43
Total Component 3							-	496 000	75 000	571 000	668,92	551 000	645,49	87,86	557,63	20 000	23,43

	UNIT	UNIT COST		QU	ANTITY		AN	NUAL COST (x C	FAF 1 000)	TOTAL C	OST		Afdb Fina	NCING		Govt Coun	iter. Finan.
	UNII	000)	2022	2023	2024	Total	2022	2023	2024	CFAF x1,000	UA x1,000	TOTAL (CFAF x 1,000)	TOTAL (UA x 1,000)	TSF Grant (UA x 1,000)	TSF Loan (UA x 1,000)	In CFAF thousand	In UA thousand
COMPONENT 4: Coordination and Management																	
Procure computers for the PMU	Computer	700		10		10		7 000		7 000	8,20	7 000	8,20		8,20		
Procure pickup vehicles	Vehicle	25 000		1		1		25 000		25 000	29,29	25 000	29,29		29,29		
Procure a station wagon vehicle	Vehicle	30 000		1		1		30 000	-	30 000	35,14	30 000	35,14		35,14		
Provision for vehicle insurance	fflyr	2 000		1	1	2		2 000	2 000	4 000	4,69					4 000	4,69
Pay PMU office rents	Rent	1 500		12	12	24		18 000	18 000	36 000	42,17					36 000	42,17
Ensure the payment of electricity bills	ff/month	300		12	12	24		3 600	3 600	7 200	8,43					7 200	8,43
Ensure the payment of water bills	ff/month	100		12	12	24		1 200	1 200	2 400	2,81					2 400	2,81
Ensure the payment of Internet bills	ff/month	100		12	12	24		1 200	1 200	2 400	2,81					2 400	2,81
Ensure the payment of telephone bills	ff/month	100		12	12	24		1 200	1 200	2 400	2,81					2 400	2,81
Provision for fuel	fflyr	25 000		1	1	2		25 000	25 000	50 000	58,57	50 000	58,57		58,57		
Provision for PMU mission expenses	fflyr	20 000		1	1	2		20 000	20 000	40 000	46,86	40 000	46,86		46,86		
Cleaning of premises	fflyr	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71		
Ensure the guarding of premises	Contract	400		12	12	24		4 800	4 800	9 600	11,25	9 600	11,25		11,25		
Conduct environmental and social safeguards studies (PMP and CMM)	f	35 000		1		1		35 000	-	35 000	41,00	35 000	41,00		41,00		
Implement the PMP and the CMM	fflyr	50 000		1	1	2		50 000	50 000	100 000	117,15	100 000	117,15		117,15		
Agreement with ANEVE for project environmental monitoring (counterpart contribution)	fflyr	12 000		1	1	2		12 000	12 000	24 000	28,12					24 000	28,12
Agreement with the 13 regional directorates for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating the support provided to producers (Component 3: Monitoring and Evaluation of Activities) at the annual rate of 2 million for each regional directorate	ff/region	2 000		13	13	26		26 000	26 000	52 000	60,92	52 000	60,92		60,92		

	UNIT	UNIT COST		QU	ANTITY		AN	NUAL COST (x C	FAF 1 000)	TOTAL C	OST		Afdb Fina	NCING		Govt Coun	ter. Finan.
	UNII	000)	2022	2023	2024	Total	2022	2023	2024	CFAF x1,000	UA x1,000	TOTAL (CFAF x 1,000)	TOTAL (UA x 1,000)	TSF Grant (UA x 1,000)	TSF Loan (UA x 1,000)	In CFAF thousand	In UA thousand
Coordinator's salary	Pers. month	1 239	3	12	9	24	3 717	14 866	11 150	29 733	34,83	29 733	34,83		34,83		
AFO's salary	Pers. month	898	3	12	9	24	2 693	10 770	8 078	21 540	25,23	21 540	25,23		25,23		
Accountant's salary	Pers. month	613	3	12	9	24	1 838	7 350	5 513	14 701	17,22	14 701	17,22		17,22		
Procurement Specialist's salary	Pers. month	898	3	12	9	24	2 693	10 770	8 078	21 540	25,23	21 540	25,23		25,23		
Monitoring and Evaluation Officer's salary	Pers. month	898	3	12	9	24	2 693	10 770	8 078	21 540	25,23	21 540	25,23		25,23		
Salary of the Agronomist specialized in agricultural inputs	Pers. month	898	3	12	9	24	2 693	10 770	8 078	21 540	25,23	21 540	25,23		25,23		
Salary of the Environmental and Social Safeguards Expert	Pers. month	898	3	12	9	24	2 693	10 770	8 078	21 540	25,23	21 540	25,23		25,23		
Secretary's salary (GCE "A" level)	Pers. month	350	3	12	9	24	1 050	4 200	3 150	8 400	9,84	8 400	9,84		9,84		
Driver's salary	Pers. month	200	6	24	18	48	1 200	4 800	3 600	9 600	11,25	9 600	11,25		11,25		
Termination payments	Pers. month	14 178	0	0	1	1	-	-	14 178	14 178	16,61					14 178	16,61
Provision for employer contribution (16%)	Pers. month	1 102	3	12	9	24	3 307	13 227	9 920	26 453	30,99					26 453	30,99
Health insurance	ff/yr	2 400	1	1		2	2 400	2 400	-	4 800	5,62					4 800	5,62
Ensure the holding of steering committees	Comity	5 000		2	2	4		10 000	10 000	20 000	23,43					20 000	23,43
Ensure external monitoring by the project's technical and financial supervisory authorities	Monitoring	2 000		2	2	4		4 000	4 000	8 000	9,37	8 000	9,37		9,37		
Prepare the project completion report	Report	10 000			1	1		-	10 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71		
Implement project closing activities	ff	5 000			1	1		-	5 000	5 000	5,86	5 000	5,86		5,86		
Prepare an administrative, financial and accounting procedures manual	Manual	15 000		1		1		15 000	-	15 000	17,57	15 000	17,57		17,57		
Prepare a monitoring and evaluation manual	Manual	15 000		1		1		15 000	-	15 000	17,57	15 000	17,57		17,57		
Conduct annual project account audits	Audit	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71		
Conduct annual project procurement audits	Audit	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71		
Conduct project environmental and social audits	Audit	5 000		1	1	2		5 000	5 000	10 000	11,71	10 000	11,71		11,71		
Build the capacity of PMU staff and technical services in the management and implementation of input procurement, supply and distribution projects	ff/yr	20 000		1	0	1		20 000	-	20 000	23,43					20 000	23,43
Build the capacity of DGESS senior officers in emergency project design-						,											
related themes	ff/yr	20 000		0	1	1	00.000	-	20 000	20 000	23,43		-10.01		= 46.01	20 000	23,43
Total Component 4							26 973	446 694	321 898	795 566	931,99	611 734	716,64	0,00	716,64	183 831	215,35
	ore contingencie				,		2 286 036	9 704 457	12 666 399	24 656 891	28 885	24 401 060	28 585	12 807	15 778	255 831	300
Contingencies	Π	433 046		1	1	2	•	433 046	433 046	866 093	1 014,61	866 092	1 014,61	486,63	527,98	1,19	0,00
1	OTAL						2 286 036	10 137 503	13 099 445	25 522 984	29 899,70	25 267 152	29 600,00	13 294,00	16 306,00	255 831	299,70

Annex 5: Project Appraisal and Implementation Schedule

Year		20	22			20	023			20	24	
Quarter	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0. PREPARATORY ACTIVITIES												
Appraisal Mission												
Preparation of project documents												
Setting up of the Country Team												
1. INITIAL ACTIVITIES												
Approval of the financing instrument												
Signing of the Financing Agreement												
Implementation and fulfilment of conditions precedent to first disbursement												
2. START-UP ACTIVITIES												
Sign agreements with regional directorates for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating support to producers (Component 1: Fertilizer and Seed Distribution Monitoring and Supervision)												
Train seed and fertilizer distribution chain actors in the optimal use of the electronic input subsidy system												
Parameterize the Agri-Voucher digital distribution network for seed and fertilizer distribution operations												
Train advisory support officers in the intensive rice cultivation system (IRCS)												
Ensure the training of producers in the intensive rice cultivation system (IRCS) by advisory support services												
Ensure the training of producers in target crop (maize, cowpea, soybean, sorghum and wheat) cultivation techniques by advisory support services												
Ensure the training of producers in good soybean harvesting and post-harvest practices by advisory support services												
Sign an agreement with regional directorates for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating support to producers (Component 2: Advisory Support for Two Crop Years)												
Build the technical capacity of seed inspectors												
Train the senior staff of CAIMA in digitalized monitoring and evaluation												
Train the senior staff of CAIMA in procurement												
Train the senior staff of CAIMA in fertilizer quality assurance												
Conduct studies to develop the PMP and the CMM												
Sign an agreement with regional directorates for monitoring and supervising, providing advisory support and monitoring and evaluating support to producers (Component 3: Monitoring and Evaluation of Activities)												
Support the DRH in the recruitment of staff												
Build the capacity of DGESS senior officers in project and programme design-related themes												

Year		20	22			20	23			20:	24	
Quarter	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Build the capacity of PMU and technical service staff												
Prepare an administrative, financial and accounting procedures manual												
Prepare a monitoring and evaluation manual												
3. PROCUREMENT OF SEEDS												
Procure and distribute certified (irrigated plain and lowland) rice seeds to producers												
Procure and distribute certified composite maize seeds to producers												
Procure and distribute certified hybrid maize seeds to producers												
Procure and distribute certified soybean seeds to producers												
Procure and distribute certified cowpea seeds to producers												
Procure and distribute certified sorghum seeds to producers												
Procure and distribute basic wheat seeds to producers												
Ensure the technical acceptance of seeds by the authorities at the provincial level (Multi-actor Commission)												
Launch seed distribution operations in municipalities by authorized distributors												
Ensure that technical services monitor the operation												
Maintain the digital distribution network												
4. PROCUREMENT OF FERTILIZERS												
Procure and distribute NPK fertilizers to producers												
Procure and distribute urea to producers												
Procure and distribute Burkina phosphate (BP) to producers												
Procure and distribute organic fertilizers (OF) to producers												
Ensure fertilizer quality and compliance control												
Ensure the technical acceptance of fertilizers by the authorities at the regional level (Multi-actor Commission)												
Launch fertilizer distribution operations in municipalities												
5. ACTIVITIES RELATED TO THE REFORM OF THE INPUTS SECTOR												
Conduct a study to assess the functioning of the Agri-Voucher system and propose an action plan to strengthen the system												
Support the implementation of the action plan to strengthen the Agri-Voucher system												
Support the seed control and certification process												
Support national seed laboratories with seed analysis kits as part of seed quality control												
Support the update of the national seed variety catalogue												

Year	2022				2023				2024			
Quarter	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	Т3	T4
Implement the legal and regulatory seed framework reform												
Implement the legal and regulatory fertilizer framework reform												
Implement the seed sub-sector action plan												
Hold National Seed Committee meetings												
Hold Seed Variety Certification Sub-committee meetings												
Overhaul the seed database to include the unique seed lot number												
Organize a workshop on the evaluation and programming of seed activities												
Update the feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of the Industrial Complex												
Build the technical capacity of seed inspectors												
Digitize the CAIMA ordering process												
Digitize the CAIMA stock management system												
Digitize the UNPSB and ANESB common seed stock management system												
6. MONITORING AND EVALUATION ACTIVITIES												
Support advisory support officers in monitoring project activities												
Ensure the external monitoring of the project by the project technical and financial supervisory authority												
Implement the Pest Management Plan and the Complaints Management Mechanism												
7. FUNCTIONING OF THE PROJECT MANAGEMENT UNIT												
Ensure the holding of steering committee meetings												
Prepare the project completion report												
Implement project closing activities												
Conduct annual project audits												
Carry out the final project evaluation												

Annex 6: Fragility Note

This note was developed for this project specifically. It describes the country's political, security and humanitarian context, and gives an overview of the results of the evaluation of fragility. The note also presents the factors of fragility addressed by the project and shows its alignment with the Bank's strategy to face fragility and strengthen resilience (2022-2026).

1. Political, security and humanitarian context

On the political level, the years 2021 and 2022 were marked by a certain number of events which led to coups on January 24 and September 30, 2022. In January, following mutinies in several military barracks, the patriotic "Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration", headed by Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo Damiba, took power announcing the end of the mandate of Roch Marck Kaboré elected in 2020. The junta was committed to improving the security situation but no improvement has been noted by the populations with the continuation of terrorist abuses and the blockade of certain cities in the north of the country since February 2022. Besides, the month of February 2022 was marked by an increase of 11 % of security incidents compared to January 2022, with 1,659 reported incidents including 64 against civilians (ACLED). On September 27, 2022, an attack on a refueling convoys, in the direction of Djibo in the Soum province, caused the death of 11 soldiers and fifty civilians. It is to the advantage of these events that the coup d'etat of September 30 intervened and led to the designation of Captain Ibrahim Traoré as new President of the transition on October 14, 2022. In terms of governance, the country has experienced a 2-row decline in the overall MO Ibrahim index of African governance (iiga2020). The strong presence of the military forces at the top of the State and into transition bodies could affect the impartiality of the governance.

With the coup of September 2022, institutional fragility keeps going in the country which faced four coups in less than 10 years. This affects the functioning pf critical institutions in the country and delays the solving of structural problems, especially related to poverty and the low development of human capital. A new transitional charter was adopted on October 15, 2022 with the transitional bodies including (i) the President of the transition, (ii) the Government of the transition and (iii) the National Transitional Assembly. The missions associated with the transition process include (i) restoring and strengthening security throughout the national territory, (ii) providing an urgent, effective and efficient response to the humanitarian crisis, (iii) promoting good governance and the fight against the corruption, (iv) engaging political, administrative and institutional reforms with a view to strengthening democracy, (v) supporting national reconciliation and social cohesion and (vi) ensuring the organization of free, transparent, fair and inclusive elections. The duration of the transition remains unchanged and the next presidential elections will be on July 2024.

The country's security situation is worrying with an increase in acts of violence perpetrated by armed groups, ranking the country second in the world in terms of terrorist-related deaths (10%) after Afghanistan (20%). The Bank's CRFA analysis has shown a decrease in the country's capacities on several dimensions including institutions pertaining to National Security (Defense). The capacities of the country's National Security institutions experienced a decrease despite the efforts made by the government and its allies in the face of terrorism. The multiplication of insecurity zones and the increase in the number of attacks could explain an effect of dilution of the country's efforts in terms of security. In 2021, the country recorded more than 1,000 violent incidents related to insecurity, which made 2,294 victims. Burkina Faso is afflicted both by the abuses of unidentified armed groups and armed groups affiliated with Al-Qaeda and the Islamic State in the Grand Sahara. The attacks aim for both the National Security forces and the civilian populations. Insecurity is severe in the regions of the Sahel, the North and at the level of the entire three borders zone between Burkina Faso, Mali and Niger. The regions of the North Center, the East, the Mouhoun loop and even that of the waterfalls are affected today. On June 11, 2022, an attack in the city of Seytenga, in the Sahel region, left at least 89 dead and led to the displacement of more than 16,000 people. On October 15, 2022, 11 people, including 3 soldiers and 8 civilian army supplies were killed in an ambush in the city of Bouroum in the north of the country while they were making a patrol. Almost 40% of the territory has escaped the control of the State and several cities in the north have been under control since February 2022.

On the humanitarian level, the country is experiencing an unprecedented crisis. Insecurity is generating more than 1.7 million of displaced people, 53% of which are women and 52% are children. According to projections of the Harmonized Framework of March 2022, approximately 3,453,000 people are under food crisis or food emergency phase. The food and nutritional situation is even more degraded at the level of poor households, households of displaced people and households led by women. The number of children with acute malnutrition is up 18% compared to last year. The acute malnutrition rate is estimated at 9.7% and according to the latest IPC Nutrition analysis, this rate in children from 6 to 59 months could further increase by 10%. At least 708,341 students are affected by the closure of 4258 schools. In February 2022, 160 health centers were closed and 378 others at ensuring minimal service. With regard to water and sanitation, the security situation adds up to unfavorable hydrogeological conditions and the mismanagement of WASH infrastructure in almost all regions of the country, except for the Center region categorized under "severe conditions" according to the Water Severity Classification (WSC). In May 2022, the number of people needing an improvement in access to water, hygiene and sanitation was estimated at 2,400,000 people including 60% women, 22% of children and 1.3% of people living with a handicap. Gaps in the humanitarian response are important especially with regard to the supply of shelters, water, hygiene and sanitation. In June 2022, barely 20% of the funding necessary for the 2022 humanitarian response plan in Burkina Faso were obtained.

2. Overview of the country's fragility and resilience factors

The weaknesses were exacerbated in Burkina Faso with a global score of fragility (FSI) which increased from 85.9 to 87 points between 2020 and 2021 and an impact score of terrorism of 8.27/10. According to the FSI score, the largest pressures on country are insecurity and low access to basic social services. Regarding insecurity, according to the global Terrorism index 2022 report, the underlying factors are complex and systemic, in particular the strong population growth and the weakness of governments in terms of borders where most terrorist activities take place. In addition, many criminal organizations are presented as Islamic insurgents. However, most of the registered attacks are the work of unidentified armed men. The CRFA 2021 analysis has shown that the main factors of fragility in Burkina Faso are: (i) political, institutional and security factors; (ii) low environmental performance due to land degradation and the effects of extreme weather events (droughts and floods), (ii) food insecurity and poverty. There is a deterioration of civil freedoms, capacities of the judicial system and a maintenance of pressure related to polarization based on group identity. In terms of justice, the epilogue of the trial on the assassination of President Thomas Sankara gives hope although related to the military court. The military coup jeopardizes all democratic institutions, in particular the National Assembly. The political and social dialogue restored since September 2021 is interrupted, leading the country in a democratic restart where the representativeness of vulnerable groups (women and young people) is not guaranteed.

The country's resilience opportunities are numerous but seizing these opportunities requires to lower the level of insecurity and successfully implement the transition process leading to the implementation of credible institutions capable of carrying the country's development policies. The identified resilience opportunities are (1) human capital, made up of a young population, (2) agriculture and mines which require the integration of the main export products into regional and global value chains, (3) the implementation of national environmental policy and plans for natural, climatic risk management, natural disasters and the effects of climate change. The efforts of the authorities to cope with terrorism should continue and the support of development partners and regional economic communities will have to be strengthened. It is urgent for the country to set up a nexus peace-development-humanitarian to curb the humanitarian crisis and throw the groundwork for inclusive and sustainable development.

3. Factors of weaknesses addressed by the project

The negative impact of climate change, insecurity and Russia's invasion of Ukraine contributed to the decline in agricultural production and the rise in cereal prices.

The CRFA analysis revealed that in terms of "climate and environmental impact", Burkina Faso is affected by climate shocks and has a moderate emergency preparedness capacity. The agricultural sector, which employs nearly 80% of the country's workforce and accounts for 23% of GDP, is seriously affected by these climatic hazards. The country

is subject to pockets of droughts and the decline in soil fertility that affects the cereal cycle. In 2022, droughts mainly affected the northern region, center-north region, the Mouhoun loop and Sahel region. The country has also experienced floods that have destroyed several hectares of crops, especially in the Mouhoun, center and East loop. Cereal production of the 2021-2022 campaign is estimated at 4,661,140 tonnes, 10% lower than the production of the previous campaign. As for the production of other food crops, it has been reduced by 28% compared to last year. The use of production techniques not adapted to climatic challenges is a vulnerability factor, particularly for smallholder producers. Agricultural productivity is stable around constant disparate values depending on the crop, due to climatic hazards that negate the effects of the intensification¹ efforts made. The proportion of producers using improved seeds (short-cycle and high-yield) is 34%² while the weight of irrigated production is still low. The supervision and advisory support of producers are weak as well. In 2018, the overall rate of supervision of farming households by advisory support entities was 17%. Gender inequalities still affect the well-being of women and young people. Although they constitute a significant work force for the sector, women and young people meet challenges of access to land, access to credits and access to market opportunities.

The drop in agricultural production has led to a deterioration in the food and nutritional situation, especially at the level of the most vulnerable populations. According to the results of the harmonized framework, 3,453,000 people are in the crisis or food emergency phase. The food and nutritional situation is even more degraded at the level of poor households, households of internal displaced people and households led by women. The number of children with acute malnutrition is up 18% compared to last year. The acute malnutrition rate is estimated at 9.7% and according to the latest IPC Nutrition analysis, this rate could further increase by 10%. The management of malnourished children and pregnant women is affected by the closure of health centers in insecurity areas: 160 closed centers and 378 others that operate at least.

Insecurity zones and IDPs households are the most affected by undernourishment. Insecurity emanating from terrorist attacks, especially in the Sahel, North, East and Center-North regions has led (i) the displacement of populations devoid of their livelihoods, (ii) the drop in agricultural activities and (iii) the disruption of the functioning of rural markets. Market supplies is negatively affected by insecurity which has led to the increase in transport prices due to security risks and the decline in market attendance in general for fear of terrorist attacks. Insecurity is the engine of a humanitarian crisis which makes more than 1.7 million internal displaced people, 53% of which are women and 52% of children. It has contributed to the degradation of the nutritional situation of populations with the drop in supply of food products and the rise in cereal prices in insecurity areas, especially in the Sahel, North Center, North and East regions. In 2022, there was a 68% increase in cereal prices compared to the year 2021 and an increase of 81% compared to the five-year price.

About 2.9 million people were food insecure in July 2022. According to a survey carried out in August 2022, in the provinces of Soum and Oudalan under terrorist siege, poor households (PDIs and their hosts) only have a meal per day and limited portions of food. About 35% of PDI households and 20% of host households can spend an entire day without food. It is also noted that these households have sold out their productive assets in order to buy food which complicates the chances of post-reception of these households.

PURPA-BF is a necessity for Burkina Faso. The project will help improve food availability for poor and PDI households. It will protect household livelihoods and improve the nutritional state of children. It will strengthen the access of vulnerable producers to climate-adapted inputs, in particular improved seeds and fertilizers. PURPA-BF will improve food security for 330,500 households, including 31,075 PDI households through access to improved inputs. The project will particularly address the following vulnerability factors: (1) negative climate and environmental related consequences, (2) food insecurity at the level of vulnerable households including those of PDIs, (3) the degradation of the nutritional state of children, (4) the weakness of the institutional framework for improving access to fertilizers and (4) low access to technical supervision for producers. The project will primarily intervene in accessible areas where populations can move freely.

4. Project Alignment with the Bank Group's Strategy for Addressing Fragility and Building Resilience in Africa

¹Ministry of Agriculture and Development of Irrigation Schemes, 2019 Agricultural Statistics Dashboard.

²Idem.

The emergency program will (i) improve coverage of food needs at the level of vulnerable households, (ii) improve the nutritional state of children (iii) improve the financial capacities of vulnerable households, (iv) improve social cohesion between internal displaced people and host populations. It aligns with the priority axes of the new strategy of the Bank on fragility, namely (i) strengthen the capacity of the State and the effectiveness of institutions, (ii) promote resilient societies and regional stability and (iii) Mobilize private investments for job creation and inclusive economic development. Similarly, the project is consistent with the Bank's fragility reduction action plan for G5 Sahel countries which considers agriculture as one of the pillars for building the resilience of the people and achieving inclusive growth.

Table 1: Contribution of the Project to Building Resilience in Line with the Three Priority Thrusts of the Bank Group's Strategy for Addressing Fragility and Building Resilience in Africa

Strategy Priority Thrusts	Contribution of the Project to Building Resilience
Institutional Capacity Building	• Improvement of the national fertilizer procurement and distribution system through CAIMA;
	• Improvement of the national advisory support system;
	• Improvement of the legal and regulatory framework for seeds.
Building community resilience and strengthening social cohesion	 Improvement of vulnerable household food security, especially female-headed and IDP households; Improvement of the incomes of vulnerable households, especially female-headed and IDP
Dramating private investment in	households.
Promoting private investment in targeted value chains	 Promotion of private investment in the fertilizer sector by updating the feasibility study on the Kotchari deposit for the construction of the Industrial Complex; Revitalizing the seed sub-sector by implementing a reform and an action plan.

Annex 7: Gender Technical Note and Action Plan

1. Agricultural Sector Gender Analysis in Burkina Faso

Women make up 55% of the agricultural labour force, but not more than 40% of landowners³. Hence, they are the backbone of both the rural and the national economy. About 93.48% of women engaged in economic activity work in the countryside, primarily in food production and often under precarious conditions⁴. Most women are engaged in subsistence farming, working for several hours on family fields before moving on to their own fields, where they grow crops for self-consumption or sale. However, they do not control the family granary and have limited access to labour.

In Burkina Faso, female labour is predominant in the agro-industrial sector. Women play an important role in the processing of local agricultural products. A few examples illustrate this observation. In Bobo-Dioulasso, Burkina Faso's economic capital, the women of the Provincial Union of Agricultural Professionals in Houet (Union provinciale des professionnels agricoles du Houet - UPPA/H) have specialized in the production of yellow maize couscous, yellow maize flour mixed with potash, pre-cooked fonio, millet couscous, rice couscous, and other products. Faced with the challenge of cowpea conservation, women's groups in Koubri, a town located in the centre of the country, began processing and marketing Birbaou couscous made from cowpeas. The product is primarily consumed during wedding and baptism ceremonies.

Women in Burkina Faso are also specialized in the processing of non-timber forest products and dairy products. Deweral E Waltare, a women's group in Fada N'Gourma, a town in the eastern part of the country, has been processing and marketing milk under the label "Nungu Kossam" since 2000. Agri-food processing also includes the parboiling of rice produced in the various rice-growing regions of Burkina Faso. Women are increasingly involved in the processing and marketing of local rice in Bama, Banzon, Bagré, Founzan, Sourou and Dakiri. Shea butter and vegetable oil production is still largely artisanal, with little potential for industrialization. Women contribute significantly to strengthening the link between agricultural supply and the food demands of Burkinabe households in general, and urban households in particular, contributing to building resilience for food security. These activities contribute to generating incomes for women and improving household living conditions. These women's associations also contribute to developing local expertise in the processing of local products.

When they are landowners, their decision-making power remains limited. Only 14% of female landowners have the opportunity to sell their land, compared to 32% of men, because of customary law and community land management practices. According to the African Gender Index 2019, women account for 31.96% of landowners compared to 68.05% of men, implying that the number of men with access to land ownership is double that of women. In some rural areas, land owned by a woman becomes the property of her husband's family after marriage.

According to tradition, a woman does not have any inheritance rights and is regarded as property that can be inherited upon the death of her husband⁵. This situation persists despite the enactment in 2009 of a rural land tenure law that recognizes and protects the rights of all actors to own, use and dispose of rural land, as well as equal access to land for men and women of Burkinabe nationality.

In practice, however, women rarely have access to property, particularly in rural areas, due to socio-cultural constraints, values and practices, or ignorance of their rights and the law. At the level of the family, equipment and inputs are primarily intended for the family farm and women have real access to equipment and inputs only in the context of their activities in women's groups and cooperatives.

Regarding land ownership, efforts are being made to increase women's access to developed areas and lowlands. In 2015, women received 49% of all new lowlands developed by the State, while men received 51%. Households headed by women

⁴AfDB, OECD, UNDP, 2017.

³SIGL 2016.

⁵ Transformation de l'agriculture et inégalités de genre au Burkina Faso (Agricultural Transformation and Gender Inequalities in Burkina Faso), International Development Research Centre.

use traditional equipment (hoes, machetes, etc.) in 96% of cases, while 21.5% of households headed by men in comparable situation, use ploughs. In addition, women's access to agricultural extension services remains low.

Women face obstacles in developing their processing activities due to a lack of training, low financial capacity and lack of State support. Furthermore, their agro-industrial activities also depend on their availability for work (which is limited) as well as water and energy resources which are equally limited.

2. Impact of the Project in Promoting Gender Equality and Empowering Women

PURPA-BF aims to increase agricultural productivity and food production and build resilience to food insecurity by reducing inequalities between men and women, as well as between young men and young women in terms of access to factors of production such as fertilizers and improved seeds. It will have a positive impact on the reduction of gender disparities and the empowerment of women. It will boost access by women, young women and internally displaced persons to factors of production, particularly improved rice, maize, soybean, cowpea, sorghum and wheat seeds and fertilizers. The project will implement the following actions: (i) procurement of 480 tonnes of certified climate-smart cowpea seeds for 19 750 women; (ii) procurement of 1 524 tonnes of certified climate-smart rice seeds for 33 867 female producers; (iii) procurement of 707 tonnes of certified climate-smart maize seeds for 35 350 female producers; (iv) procurement of 174 tonnes of certified climate-smart soybean seeds for 5 799 female producers; (v) procurement of 30 tonnes of certified climate-smart sorghum seeds for 3 000 female producers; (vi) procurement of 6 300 tonnes of NPK fertilizers for female producers; (vii) procurement of 600 tonnes of Burkina phosphate for female producers; (ix) procurement of 1 200 tonnes of organic fertilizers for female producers; (x) training of 45 400 female producers in targeted crop farming techniques; (xi) training of 660 women as advisory support officers.

The project is classified under the Gender Outcomes (GEN II) Category of the Bank's Gender Marker System (GMS). A total of UA 8 994 929, or 30.0% of the total project amount, will be devoted to the provision of direct support to gender equality and women's empowerment promotion activities.

3. Gender Action Plan

Gender Action		EMEDCENCY DDO IECT EOD INCDEAC	TNC ACDICIT	TIDAT				
PROJECT NAME		EMERGENCY PROJECT FOR INCREASING AGRICULTURAL PRODUCTION IN BURKINA FASO						
CMC CATECO	ODW							
GMS CATEG	JRY	GEN II		- 411				
Component		Gender Action to be Implemented	Budget in UA	Responsible Entity				
		nent of 480 tonnes of certified climate-smart cowpea female producers, i.e., is 100% of beneficiaries.	843 470	PMU				
Component 1:		nent of 1 524 tonnes of certified climate-smart rice or female producers, representing 40% of the ries.	1 071 204	PMU				
Improving the Availability and Accessibility of		nent of 707 tonnes of certified climate-smart maize female producers, representing 20% of beneficiaries.	586 326	PMU				
Seeds		nent of 174 tonnes of certified climate-smart soybean female producers, representing 30% of beneficiaries.	140 649	PMU				
		nent of 30 tonnes of certified climate-smart sorghum female producers, or 10% of beneficiaries.	31 630	PMU				
Component 2: Improving the		nent of 6 300 tonnes of NPK fertilizers, representing ne total quantity, for female producers.	3 481 980	PMU				
Availability and Accessibility of		nent of 4 000 tonnes of urea, or 40% of the total for female producers.	2 354 676	PMU				
Fertilizers and Advisory Support	and Procurem	nent of 600 tonnes of Burkina phosphate, representing ne total quantity, for female producers.	70 290	PMU				

	Procurement of 1 200 tonnes of organic fertilizer, i.e., 40% of the total quantity, for female producers.	351 444	PMU
	Training of 45 400 female producers, representing 40% of beneficiaries, in target crop cultivation techniques.	49 204	PMU
	Training of 660 women, representing 40% of beneficiaries, as advisory support officers.	14 056	PMU
Component 3:	Mainstreaming gender equality and women's empowerment	-	PMU
Reforms to Improve	issues in public and private sector reforms.		
Inputs Sub-sector			
Governance and the			
Functioning of Seed			
and Fertilizer Value			
Chains			
Component 4:	Recruitment of an environmental and social safeguards	-	PMU
Project	specialist with a good understanding of gender issues.		
Coordination and			
Management			
Total	UA 8 994 929		

4. Overview of Gender Issues in Burkina Faso

Women account for 52% of Burkina Faso's population estimated at 20 321 378 in 2019. The population is predominantly rural (70%) with a young demographic structure. The country ranks 38th out of 51 countries in terms of gender equality, with a Gender Index of 0.384 and a low score of 0.105 on the empowerment and representation dimension.

Burkina Faso is one of the Sahel countries making significant strides toward gender equality.

Political, legal and institutional frameworks for the promotion of gender equality

Burkina Faso has ratified most of the legal instruments establishing gender equality and prohibiting all forms of discrimination against women and girls. These include the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) and its optional protocol, as well as the Convention on the Rights of the Child (CRC). Similarly, the Burkinabe Constitution, which was amended in November 2015, guarantees gender equality and prohibits gender-based discrimination. According to Article 1 of the Constitution, all Burkinabé are born free and equal, with "equal vocation to enjoy all the rights and freedoms guaranteed by the Constitution".

The Labour Code prohibits discrimination in employment and occupation based on gender. In 2015, the country enacted the Law on Prevention, Repression and Reparation of Violence against Women and Girls and Support for Victims. Similarly, in 2018, the country adopted a new Penal Code that addresses gender-based violence more comprehensively. However, the Individual and Family Code (CPF) contains several provisions that are incompatible with gender equality and the country's international commitments. Thus, the country institutionalizes child marriage by setting the marriage age for girls at 17 as against 20 for boys. Furthermore, it only authorizes male polygamy.

The country adopted a National Gender Policy in 2009, with the goal of "eliminating inequalities between men and women in all areas". In 2017, the country developed the 2017-2019 Gender Policy Operational Action Plan (PAO-PNG) with priority actions focusing on the drafting of legal instruments to promote equal representation of men and women in decision-making bodies. The country also developed a National Strategy for the Prevention and Elimination of Child Marriage for the 2016-2020 period, including an operational action plan.

At the institutional level, the Ministry of Women, National Solidarity, Family and Humanitarian Action is the institution responsible for promoting gender equality and empowering women. It comprises the National Commission for Monitoring the Implementation of Burkina Faso's Pro-Women Commitments (CNSEF), the General Directorate for the Promotion of Women's Entrepreneurship (DGPEF) and the Permanent Secretariat of the National Council of Gender Promotion (SP/CONAP-Genre).

• Gender equality status, challenges and strategies in the social, economic, representation and agency dimensions

(a) Economic context

Burkina Faso's economic context is still marked by disparities between men and women in terms of access to productive and economic resources, which are exacerbated by fragility factors such as economic instability. Nonetheless, women constitute a sizable portion of the country's workforce.

In 2019, women accounted for 77.1% of the country's economic output, but 90.1% of the jobs they held were precarious. They have less access to paid employment than men. In 2020, only 9.8% of the female workforce was engaged in wage-earning employment, compared with 15.5% of the male workforce. Similarly, men have a higher monthly income (USD 15.5) than women (USD 9.7). Regarding entrepreneurship, women own only 19.2% of businesses, while men own 80.8%.

b. Social context

The gross enrolment rate (GER) in primary education is 90.9% for girls and 90.6% for boys, with a completion rate of 63.1% for girls and 68.8% for boys. This trend is reversed and the gaps widen at the secondary school and university levels, with a secondary school GER of 14.8% for girls and 20.2% for boys, and completion rates of 12.0% and 17.8%, respectively. Similarly, only 34.36% of university graduates are women compared with 65.65% for men. These gaps are wider in science, technology, engineering and mathematics where the proportion of graduates is four times higher for men (81.14%) than for women (18.87%). Furthermore, in 2018, about 50% of men were literate compared with 32.7% of women.

Regarding health, in 2018, the country recorded a maternal mortality rate of 117 deaths per 100 000 live births, well below the rate recorded in 2015 (371 deaths per 100 000 live births. This trend may be attributed to the fact that women increasingly have access to maternal care. In 2018, 83.1% of births were attended by health personnel, representing a 0.8 percentage point drop compared to 2017. However, the country has a high prevalence of early pregnancy (28.2% of girls aged 15-19 years)⁶.

Furthermore, the country's precarious security situation is causing significant population displacement, with increased consequences for women. In April 2020, women and children accounted for 84% of internally displaced persons in Burkina. According to the 2019 African Gender Index, the country obtained a score of 0.105 on the empowerment and representation dimension. Hence, there are wide disparities between men and women, particularly regarding representation in decision-making spheres. In March 2022, only six of the twenty-five ministers in the Burkinabe Transitional Government were women. The same was true in January 2021 when the Government comprised nine women and twenty-four men.

⁶African Gender Index, 2019.

Annex 8: ESCON

A. Basic Information ⁷			_		=		
Project Title : Emergency Project (PURPA-BF)	to Strengthen Agricultural Production in	Burki	na Faso	Project "SAP	code": P	-BF-AA0-037	
Country: Burkina Faso	Lending Instrument ⁸ : DI	⊠ FI	CL[☐ BS☐ GU☐	RPA□	EF□ RBF□	
Project Sector: Agriculture and A	Agro-Industry (AHAI)	Tas	sk Team	Leader: Marwa	n LADKI		
Appraisal date : August 11 to 22	, 2022	Est	imated A	Approval Date:	11/11/20	22	
Environmental Safeguards Offic	cer: XXXX						
	ourou TALL/ Sabas AGOSSOU SONOU	J					
Environmental and Social	Date of categorization : 05/10/2022		Operat	tion type: SO 🗵	NSO 🗆	РВО 🗌	
Category: 2							
	rapid responses to crises and emergeno					o 🗆	
	a waiver to the Integrated Safeguards	Systen	n?	Ye	s 🗌 No		
B. Disclosure and Compl	iance Monitoring						
B.1 Mandatory disclosure	14/G 4 /O/L / 16 OLD 43/E		4 DI	(DCD)			
	hit/System/Others (specify: 01 Pest Man	nagem	ent Plan		. T	NIA DZ	
Was/Were the document (s) dis						NA 🛛	
Date of "in-country" disclosure					n/dd/yy		
Date of receipt, by the Bank, of	the authorization to disclose		_		n/dd/yy		
Date of disclosure by the Bank	ormonia/O4h ours (sur o offers NIA			mı	n/dd/yy		
Resettlement Action Plan/Fram			1	Vac 🗆 N	No 🗆	na 🛛	
Was/Were the document (s) dis Date of "in-country" disclosure			-			NA 🔼	
Date of in-country disclosure Date of receipt, by the Bank, of	•				n/dd/yy		
Date of disclosure by the Bank	the authorization to disclose			mm/dd/yy mm/dd/yy			
Vulnerable Peoples Plan/Frame	work/Others (specify: NA			1111	11/ du/ y y		
Was the document disclosed <i>pr</i>				Yes 🗌	No 🔲 🛚 I	NA 🛛	
Date of "in-country" disclosure			+		n/dd/yy	.111 [2]	
Date of receipt, by the Bank, of	•				nm/dd/yy		
Date of disclosure by the Bank	the authorization to disclose				n/dd/yy		
, and the second	of the above documents is not expected	as ne	r the cou			explain why:	
In accordance with the provisions	of the African Emergency Food Productual Production of E&S documents are deferred	tion Fa	cility Pa	per as approved	by the Bo	ard of Directors	
published before the implementati		o arco	прргот	a ey ane Board.	1110) 11111	or propured and	
B.2. Compliance monitorin							
	t and clear institutional responsibilities b	een pr	epared fo	or the	Yes 🛚	No 🗌 NA 🗌	
	tal and social measures, including for the	runnii	ng of the	grievance	Yes 🏻	No 🗌 NA 🔲	
redress mechanism, been included in the project cost?							
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in Yes No NA						No 🗌 NA 🖾	
the project costs, effectively mobilized and secured? Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts Yes No No NA							
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts Yes No N N N N N N N N N N N N N							
	Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been Yes No NA						
adequately reflected in the project	legal documents?						
C. Clearance							
Is the project compliant to the Bank	s's environmental and social safeguards r	equire	ments, ar	nd to be submitte	ed to the B	oard?	

Yes 🔯 No 🗌

⁷ Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

^{*} DI=Direct Investment; FI=Financial Intermediary; CL=Corporate Loan; BS=Budget Support; GU=Guarantee; RPA=Risk Purchase Agreement; EF=Equity Financing; RBF=Results Based Financing.

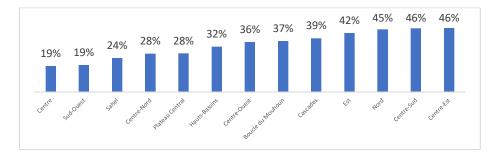
Prepared by:	Name	Signature	Date	
Environmental Safeguards Officer:	XXXX		-	
Social Safeguards Officer:	Nassourou TALL/ Sabas AGOSSOU SONOU		06/10/2022	
Task Team Leader:	Marwan LADKI		06/10/2022	
Submitted by:				
Sector Director:	FREGENE Martin	MANYW	20/10/2022	
Cleared by:		_		
Director SNSC:	Maman-Sani ISSA	Marsh	20/10//2022	

Annex 9: Detailed Analysis of Major Development Constraints

❖ Analyse de l'impact de la crise sur le pays

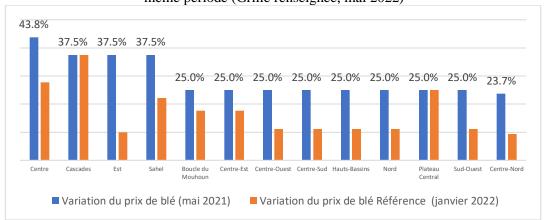
- 1. En 2021, l'économie nationale a connu une accélération avec 5,0 points de croissance de plus que 2020. Le ralentissement du rythme de l'activité économique en 2020 est dû à la crise sanitaire. Par ailleurs, la dynamique de l'économie se réalise dans un contexte d'une mauvaise campagne agricole 2021-2022, ayant conduit à une baisse du secteur primaire de 5,8%. La croissance a été possible grâce à un rattrapage des activités des administrations publiques (+8,3%) après une baisse historique enregistrée en 2020 (-1,1%) imputable aux mesures barrières contre la COVID 19 prises au premier semestre de l'année. Cette performance économique est aussi fortement soutenue par le maintien de la dynamique du secteur minier (+9,8%) en 2021 qui avait déjà fortement augmenté en 2020 (+25,4%). En dépit de la bonne tenue des activités du secteur secondaire ayant contribué à 2,8 points de croissance du PIB, la croissance économique de 2021 est surtout plus portée par le secteur des services (marchands et non marchands) avec une contribution de 4,3 points à la croissance du PIB contre une contribution négative de 2,5 points en 2020.
- 2. La valeur ajoutée agricole connait une baisse drastique par rapport à 2020 du fait d'une mauvaise campagne agricole. La production de l'agriculture a connu une baisse dans quasiment toutes les spéculations. Selon les données définitives de la campagne agricole 2021-2022, la production céréalière est passée de 5 179 104 à 4 686 677 tonnes en 2021, soit une baisse de 9,5%. En dépit d'une croissance de la production cotonnière (+14,2%), la production des cultures de rente a globalement baissé (-8,3%). Cette mauvaise campagne agricole est imputable à une mauvaise pluviosité d'une part, et d'autre part, à l'abandon des superficies cultivables du fait de la situation sécuritaire difficile. Ainsi, l'agriculture a eu une contribution négative à la croissance du PIB en la diminuant de 1,3 point.
- 3. Au regard de l'ampleur de crise en Ukraine, un des plus grands exportateurs d'engrais, la situation se détériore davantage du fait non seulement de la faible disponibilité de l'engrais et aussi de la flambé de ses prix. En effet, selon l'UEMOA il a été constaté en octobre 2021 une augmentation des prix de près de 95% pour les engrais phosphoriques, de 78% de l'Urée et de 138% pour les engrais potassiques. Les engrais sont devenus très chers à produire, y compris dans les pays producteurs autres que l'Ukraine, compte tenu de l'augmentation du prix du gaz notamment.
- 4. Fortement tributaire des importations pour satisfaire ses besoins en intrants agricoles (Engrais) et certains produits de grande consommation (farine de blé, huile végétale, hydrocarbure, etc.), le Burkina Faso, rencontre des difficultés pour assurer l'accessibilité physique et économique acceptable auxdits produits. En effet, la veille de la situation alimentaire et nutritionnelle réalisés bimensuellement par le service du Système d'alerte précoce du Burkina Faso en collaboration avec le CILSS dans le contexte de la crise Russo-Ukrainienne, a permis d'enregistrer les résultats suivants.
- (i) une tendance haussière des prix des céréales traditionnelles: les hausses de prix des denrées de base enregistrées au cours du mois de mai 2022 par rapport à janvier de la même année sont comprises en moyenne entre 19% (pour le maïs) dans les régions du Centre et du Sud-Ouest, et 46% (pour le sorgho) dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Cette situation impacterait négativement l'accès économique auxdites denrées des ménages essentiellement pauvres et très pauvres.

<u>Figure 1.</u> Variation des prix des denrées de base par rapport à janvier 2022 et par région (Construit sur la base des données de la SONAGESS, mai 2022)



- 5. Les facteurs explicatifs sont principalement la contre-performance de la campagne agricole et la situation sécuritaire délégataire surtout dans les zones de production. Toutefois, des facteurs secondaires aggravants ont pu être recensés à savoir la hausse des cours mondiaux des denrées de base liée (i) à la crise sanitaire à Covid-19 en début 2020 et à celle liée (ii) à la crise russo-ukrainienne en début 2022. Cette situation comme déjà évoqué a entraîné une certaine pression sur les disponibilités locales (demande croissante de certains pays voisins où les prix sont relativement plus élevés, rabattement des brasseries et provenderies locales sur les disponibilités locales pour l'essentiel de maïs).
- (ii) une tendance haussière des prix des produits de grande consommation : le Burkina Faso achète à Moscou plus de la moitié de son blé et environ 20% de ses hydrocarbures⁹. La farine de blé et les pâtes alimentaires sont entièrement importées au Burkina Faso. En rappel, la Russie et l'Ukraine représentent 30% des exportations mondiales de blé, ce qui explique l'effet inflationniste de la crise sur le cours du blé. A cette situation, s'ajoute les mesures prises par la Chine et l'Argentine pour assurer l'approvisionnement des meuniers locaux et maintenir les prix des produits dérivés à un niveau acceptable. Conséquence, les prix du blé importé dans la zone UEMOA ont haussé de 39.4% au cours du mois de mars et cela par rapport à l'année passée à la même période. Au Burkina Faso, les variations de prix de la farine de blé par rapport à janvier 2022 enregistrée au cours du mois de mai 2022 sont comprises entre 9,3% (Centre-Nord) et 37,5% (Cascades). Par rapport à l'année passée à la même période, ces variations sont plus importantes et sont comprises entre +23,7% (Centre-Nord) et +43,8% (Centre).

<u>Figure 2.</u> Évolution des prix de la farine de blé au cours de mai 2022, par rapport à janvier 2022 et à l'année passée à la même période (Grille renseignée, mai 2022)



- 6. Quant aux pâtes alimentaires, les variations de prix du sachet de 200 g enregistrées au cours de mai 2022 sont fonction des régions et de la marque de pâte alimentaire.
- 7. En effet, pour les pâtes de marque « Maman », les variations des prix enregistrées par rapport à janvier 2022 sont en moyenne de 14,30% à l'exception des régions des Cascades (+16,70%), du Sahel (+28,60%), du Nord (+28,60%) et la Boucle du Mouhoun (+33,30%). Par rapport à l'année passée à la même période, la variation moyenne enregistrée est de +33,30% à l'exception des régions des Cascades (+16,70%), du Sahel (+50%) et du Nord (+50%).
- 8. Pour les pâtes de marque « Gilda » les variations des prix enregistrées par rapport à janvier 2022 sont comprises entre +10% (Centre-Est) et 37,5% (Cascades). Par rapport à l'année passée à la même période, la variation moyenne enregistrée est de +33,30% à l'exception des régions des Cascades (+16,70%), du Sahel (+50%) et du Nord (+50%). Par rapport à l'année passée à la même période, les variations enregistrées sont comprises entre 22,20% (Centre-Est) et 62,50% (Centre-Ouest, Centre et Sahel).

9 Source: BPI France

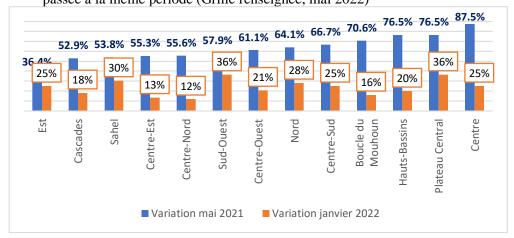
<u>Tableau 1.</u> Évolution des prix des pâtes alimentaires au cours du mois de mai 2022, par rapport à janvier 2022 et à l'année passée à la même période.

REGION	Pâtes alimentaires	Variation du prix mai 2021	Variation du prix janvier 2022
Boucle du Mouhoun	Maman 200 g	33,3%	33,3%
	Gilda 200 g	37,5%	22,2%
Cascades	Maman 200 g	16,7%	16,7%
	Gilda 200 g	37,5%	37,5%
Centre-Est	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	22,2%	10,0%
Centre-Nord	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	50,0%	33,3%
Centre-Ouest	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	62,5%	30,0%
Centre-Sud	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	33,3%	20,0%
Centre	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	62,5%	30,0%
Est	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	37,5%	22,2%
Hauts-Bassins	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	37,5%	22,2%
Nord	Maman 200 g	50,0%	28,6%
	Gilda 200 g	50,0%	20,0%
Plateau Central	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	37,5%	22,2%
Sahel	Maman 200 g	50,0%	28,6%
	Gilda 200 g	62,5%	18,2%
Sud-Ouest	Maman 200 g	33,3%	14,3%
	Gilda 200 g	50,0%	20,0%

Source: Grille renseignée, mai 2022

(iii) une tendance haussière du prix des huiles végétales : des hausses des prix des huiles végétales consécutives à celles au niveau international ont été enregistré au cours du mois de mai 2022. Par rapport à janvier 2022, celles-ci sont comprises entre 12% (Centre-nord) et 36% (Sud-ouest et Plateau central). Par rapport à l'année passée à même période, ces hausses sont comprises entre 36,4% (Est) et 87,5% (Centre).

<u>Figure 3.</u> Évolution des prix des huiles végétales au cours du mois de mai 2022, par rapport à janvier 2022 et à l'année passée à la même période (Grille renseignée, mai 2022)



(iv) une tendance haussière du prix du riz importé: les variations des prix du riz importé (5%, 25% et 100% brisures) ont connu une hausse aussi bien par rapport au mois de janvier 2022 par rapport au mois de mai 2021. Toutefois, ces hausses sont restées en deçà de 25% (cf. tableau 2).

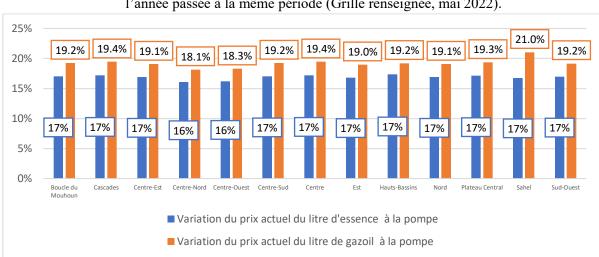
Tableau 2. Évolution des prix des pâtes alimentaires en mai et janvier 2022 par rapport à l'année passée

Région	Variation (5% Brisure) mai 2021	Variation (5% Brisure) janvier 2022	Variation (25% Brisure) mai 2021	Variation (25% Brisure) janvier 2022	Variation (100% Brisure) mai 2021	Variation (100% Brisure) janvier 2022
Boucle du Mouhoun	5,6%	5,6%	13%	13%	15%	15%
Cascades	5,6%	5,6%	6%	6%	5%	5%
Centre-Est	5,6%	5,6%	20%	13%	20%	20%
Centre-Ouest	11,1%	11,1%	20%	13%	10%	10%
Centre	11,1%	11,1%	6%	0%	20%	9%
Plateau Central	11,1%	5,3%	19%	6%	11%	5%
Sud-Ouest	11,1%	5,3%	6%	0%	20%	20%
Centre-Nord	12,5%	5,9%	1%	1%	10%	10%
Centre-Sud	18,8%	5,6%	20%	13%	10%	10%
Est	25,0%	11,1%	20%	13%	20%	9%
Sahel	27,8%	15,0%	18%	11%	25%	14%
Hauts-Bassins	31,3%	31,3%	29%	6%	21%	15%
Nord	26,3%	33,3%	6%	0%	25%	25%

Source: Grille renseignée, mai 2022

(v) une tendance haussière des prix des hydrocarbures : au Burkina Faso, importateur net d'essence et de gasoil, des hausses de prix ont été relevée au cours du mois de mai 2022 par rapport à janvier 2022. Ces hausses sont de l'ordre de

17% en moyenne pour l'essence et de 19% pour le gasoil. Cette tendance est la même et du même ordre par rapport à l'année passée à la même période. La région du Sahel, enregistre la hausse la plus importante pour ce qui concerne le gasoil (21%).



<u>Figure 4.</u> Évolution des prix du litre d'essence et de gasoil au cours du mois de mai 2022, par rapport à janvier 2022 et à l'année passée à la même période (Grille renseignée, mai 2022).

(vi) une tendance haussière des prix d'engrais: la disponibilité ainsi que les prix des engrais constituent un facteur limitant majeure quant aux perspectives de la campagne agricole à venir dans les pays de l'UEMOA. Selon la revue Le Monde, l'invasion de l'Ukraine par la Russie contribue à faire flamber les cours des produits de fertilisation des cultures, dont la Russie est le deuxième exportateur mondial.

❖ Analyse de l'impact de la crise sur la sécurité agricole, alimentaire et nutritionnelle

- 10. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée aussi bien par la production nationale que par les importations. Les principales productions agricoles sont les céréales et les cultures de rente. Les cultures céréalières sont dominées par le maïs (40%), le sorgho (26%) et le riz (10%) en augmentation. Quant aux cultures de rentes, elles sont majoritairement composées du coton, du niébé, du sésame et du soja.
- 11. Les importations de céréales jouent un important rôle dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces importations sont dominées par le riz et le blé qui constituent 94% des importations de céréales sur la période 2016-2020. Les importations de blé estimées à plus de 90 000 tonnes par an proviennent majoritairement de la France (37%) et de la Russie (20%). Quant aux importations de riz, elles proviennent majoritairement de la Thaïlande, de l'Inde et de la Birmanie.
- 12. Le déficit céréalier à la fin de la campagne agropastorale 2021-2022 est estimé à 539 364 tonnes de céréales dont 261 763 tonnes de riz et 203 037 tonnes de blé. Ces produits alimentaires sont généralement importés. L'analyse de la structure des importations montre qu'en moyenne 21% de ces importations proviennent de l'Europe de l'Est sans compter les transits par la Côte d'Ivoire et le Ghana. En plus de ces produits alimentaires, environ 35% des importations d'engrais proviennent de ces pays.
- 13. La crise Ukrainienne pourrait expliquer au minimum 25% du déficit céréalier constaté au Burkina Faso. Pour faire face aux implications de cette crise pouvant se dégrader progressivement, le pays devrait augmenter sa production céréalière à concurrence de 25% du déficit céréalier actuel soit 134 841 tonnes de céréales chaque année et trouver des alternatives pour 35% de son besoin de consommation en engrais chimique soit 150 000 tonnes.

❖ Analyse de l'impact social

14. La crise actuelle, au-delà des impacts économiques, va engendrer également des impacts sur le plan social. Ces impacts sociaux sont entre autres les conséquences des difficultés économiques que vont connaître les différentes couches sociales.

En effet, au Burkina Faso l'invasion de l'Ukraine par la Russie, tous deux grands exportateurs d'engrais et de blé, se traduit par une augmentation du prix de l'engrais et de celui de blé et ses produits dérivés. Cette situation, en plus des difficultés internes liées aux effets de l'insécurité et son corolaire de déplacement de population risquent d'aggraver la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages déjà préoccupante. Une population en insécurité alimentaire est exposée aux incitations de troubles sociaux. A court et moyen termes, si la tendance ne s'inverse pas, le pays peut connaître de graves situations de famine, une baisse de productivité globale de ces facteurs de production et un effritement du tissu social. Par ailleurs, on assistera à une diminution de l'aide humanitaire en direction des pays du sud du fait de la crise en Ukraine.

15. L'analyse de la pauvreté révèle qu'en 2018, 36,2% de la population (7,3 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil de la pauvreté, contre 40,1% en 2014 (EMC 2014, 2018). En outre, les inégalités de revenus ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté où neuf personnes pauvres sur dix y vivent et les disparités entre régions sont encore fortes.

16. L'analyse de la vulnérabilité alimentaire avec l'outil cadre harmonisé fait ressortir qu'en situation courante (mars à mai 2022), le nombre de personnes en insécurité alimentaire est 2 366 447. Si rien n'est fait dans l'immédiat par le Gouvernement et ses partenaires au développement, ce nombre pourrait atteindre en période de soudure (juin à août 2022) 3 453 510 personnes. Ces populations représentent 16% de la population totale. Ces personnes seraient concentrées dans les régions du Centre-Nord (40%), du Sahel (33%), de l'Est (30%) et du Nord (23%). L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans demeure préoccupant avec 9,7% qui souffrent de malnutrition aigüe. Par ailleurs, 13 provinces ont des prévalences de sous nutrition supérieur 10% (seuil d'alerte de l'OMS). Le pays enregistre un déficit fourrager de 50 744 tonnes de matière sèche dans un contexte d'inaccessibilité de certains pâturages. L'invasion de l'Ukraine par la Russie contribue à exacerber cette situation quand on sait que l'Ukraine est le 4eme exportateur de denrées alimentaires au Burkina Faso. Face à cette situation un plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition de l'année 2022 (PRSPV 2022) a été élaboré pour gérer la situation alimentaire nationale.

Annex 10: Assessment of the Availability of Certified Seeds

<u>Tableau 1.</u> Évaluation de la disponibilité en semences certifies de qualité, gap, et quantité additionnelle de semences à délivrer pour chaque spéculation prioritaire de la facilité AEFPF (source : MARAH, septembre 2022)

Spéculations _	Rendement actuel moyen des spéculations ciblées (campagne 2021/22)	actuel moyen des spéculations ciblées (campagne Cible du projet AEFPF (Pl matière de semences certific pour les agriculteurs pour 2022/23			Quantité de semences certifiées pour le projet		Besoins en semences certifiées pour le Disponibilité actuelle du	elle du demande	Quantité de semences certifiées qui seront acquises et distribuées	VARIETES
	Rendement (T/ha)	Surface concernées (ha)	Rendement (sous semences certifiées) (T/ha)	Production additionnelle (sous semences certifiées) (T)	à appliquer (kg/ha)	AEFPF (PURPA- BF) (T)	EFPF (RPA- BF) semences certifiées (T)	AEFPF (PURPA- BF) en semences certifiées (T)	dans le cadre du projet AEFPF – PURPA-BF (T)	
Riz	1,5	120 952	5	423 333	45kg/ha	3 810	5 622	-	3 810 (marché national)	FKR19, FKR (45N, 56N, 60N, 62N), TS2, IR841, KBR4, KBR8, NERICA 4, Orylux 6,
Maïs	1,5	282 800	4	707 000	15kg/ha	3 535	3 823	-	3 535 (marché national)	Barka, Bondofa, Espoir, FBC6, Komssaya, Massongo, SR21, Wari
Soja	0,9	21 091	1,5	23 200	25kg/ha	580	586	-	580 (marché national)	G 196, G 197
Niébé	0,6	60 000	1,2	36 000	15kg/ha	480	300	180	480 (marché national et régional)	Komcallé, Tiligré, KVX -61-1, KVX 745-11P
Sorgho	0,9	30 000	1,5	18 000	12kg/ha	300	966	-	300 (marché national)	Flagnon, Kapelga, Sariasso (11, 14, 16, 20, 26, 28) Soumbatimi CSM 63-E ICSV 1049,
Blé	1,8	200	2,4	120	200 kg/ha	5	0,850	5	5 (marché international)	

Annex 11: Crops, Specifications and Seed Distribution Plan

Six spéculations ont été retenues dans le cadre du PURPA-BF. La présente annexe justifie le choix des spéculations. Elle donne la répartition des semences par en région en tenant compte des caractéristiques agroécologiques ainsi que les caractéristiques techniques de chaque spéculation.

I. Spéculations ciblées

Les filières ciblées dans cette intervention sont : (i) le riz, (ii) le maïs, (iii) le sorgho et le (iv) soja, (v) le niébé et (vi) le blé. Le PURPA-BF mettra l'accent sur : a) l'intensification de la production de maïs en recourant à des semences de variétés améliorées de maïs à cycle court et à haut rendement, économe en eau et à double objectif; b) l'accroissement de la production de riz afin de combler le gap en riz de consommation; c) l'amélioration de la production de soja, pour les régimes alimentaires sensibles à la nutrition, et de la production d'aliments pour poisson et volaille; d) accroissement de la production de niébé pour répondre aux besoins alimentaires des populations et améliorer les revenus des femmes qui sont les principales productrices et fortement touchées par les nouvelles formes de vulnérabilité et e) l'introduction de la culture du blé pour réduire les besoins en importation de blé estimés à plus de 100 000 tonnes.

Choix du riz: quatrième céréale produite au Burkina Faso en termes de superficies et de production, le riz local reste peu disponible subséquent à une production qui couvre à peine le ½ de la demande nationale (210 000 tonnes produites pour une demande estimée à environ 750 000 tonnes). Entre 2009 et 2018, sa production a connu un accroissement annuel moyen de 6,4%. En dépit de cette évolution, le riz reste la première céréale d'importation du pays qui pèse annuellement 40 milliards de francs CFA affectant lourdement la balance commerciale du pays. Le pays dispose de nombreux bas-fonds propices à la riziculture avec des potentiels de production susceptibles de réduire de façon significative le déficit de la demande nationale en riz. Pour la dernière campagne agricole, le riz est cultivé sur une superficie totale de 223 973 ha pour une production de 464 287 tonnes soit 10% des céréales produites. Les besoins en intrants sont : 45kg/ha pour les semis ; 200kg/ha pour le NPK et 100kg/ha pour l'urée. La contribution du projet à l'acquisition des semences de riz est d'environ 40% pour la seule campagne humide.

Choix du maïs: La part de la production de maïs dans la production totale de l'agriculture vivrière fluctue entre 23% et 26% sur la période 2005-2016 (MAAH, 2016). Le maïs Burkinabè occupe 50% du marché local et son potentiel de commercialisation est estimé à plus de 10 000 tonnes dont 60% sur le marché national et le reste est exporté vers les pays voisins (FAO, 2009). La filière connaît plusieurs faiblesses dont : (i) la faible application de l'itinéraire technique par les producteurs ; (ii) la faiblesse organisationnelle des producteurs, à la fois pour l'acquisition des intrants, la gestion des fonds de roulement et la commercialisation ; (iii) la non-maîtrise des circuits de commercialisation ; (vi) l'absence d'un système approprié d'approvisionnement en semences et autres intrants. Pour la dernière campagne agricole 2021/2022, le maïs a été emblavé sur une superficie totale de 1 247 042 ha contre 4 357 563 ha pour l'ensemble des céréales soit 29%. La production annuelle de maïs a été de 1 896 324 contre une production annuelle de 4 777 325 tonnes pour les céréales soit 39%. Les besoins en doses d'intrants sont respectivement de 20 kg/ ha pour les semis ; 200kg/ha pour le NPK et 150kg/ha pour l'urée. Ce qui donne des besoins d'environ 24 000 tonnes pour les semences. La contribution du projet d'urgence est d'environ 3 535 tonnes soit environ 15% des besoins réels en semis de maïs.

Choix du soja: sa production du soja enregistre un accroissement chaque année. Elle est passée de 15 686 tonnes en 2009 à 98 513 tonnes en 2020 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 16.55%. Au cours de la même période, on constate que les superficies emblavées ont connu la même tendance à la hausse autour d'un taux d'accroissement moyen annuel de 18.58%. Les régions de fortes productions sont : le Centre-Est, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins et l'Est (DGESS, 2018). Le rendement moyen du soja de 2009 à 2020 est estimé à 850 kg/ha, ce qui est très nettement en deçà des rendements potentiels qui sont de l'ordre de 2 000 à 3 000 kg/ha selon les variétés. La faiblesse des rendements pourrait s'expliquer par l'insuffisance d'application des itinéraires techniques recommandés, des bonnes pratiques de production (pertes post-récoltes), de l'inadaptabilité de certaines variétés et par les aléas climatiques au cours de la saison pluvieuse. Par ailleurs, le soja a de fortes valeurs ajoutées dans les autres maillons de la filière (transformation et commercialisation) qui génèrent davantage des revenus et créent de l'emploi. En outre,

sur le plan alimentaire, la composition biochimique révèle une richesse en protéines, en vitamines et en minéraux qui fait du soja le végétal cultivé le plus riche. Il peut fournir à lui tout seul, tous les éléments nutritifs de la ration. La culture du soja offre de nombreuses potentialités économiques et nutritionnelles, faisant d'elle une culture de rente à valoriser.

Choix du blé: c'est la seule spéculation qui est entièrement importée à plus de 100 000 tonnes en moyenne par an. Il fait partie des produits de grande consommation pour les burkinabé. Tous les chefs-lieux de province disposent de boulangeries pour la production de pain et autres produits à base de blé. Sa culture a été introduite au Burkina Faso et la recherche à travers l'INERA de Farakoba travaille déjà sur certaines variétés qui méritent être mises à l'échelle. Dans le cadre de ce projet un accent sera mis sur la disponibilité des semences certifiées de blé pour les producteurs du Burkina Faso. Il s'agit de développer des variétés qui répondent aux besoins des minoteries du pays.

Choix du niébé: Il est une légumineuse qui contient naturellement beaucoup de fibres et de protéines pauvres en matières grasses. La qualité des protéines est importante, notamment pour la croissance et le développement. Il est riche en nutriments, vitamines et sels minéraux. C'est un excellent antioxydant qui ralentit le vieillissement naturel. Le niébé a un rendement monétaire deux à trois fois plus que les céréales, et offrent donc un grand potentiel pour sortir les agricultrices de la pauvreté rurale. Il peut être utilisé comme de l'engrais vert, enrichit le sol en azote et améliore sa structure pour les autres cultures. Il joue un rôle important dans les systèmes de production notamment par les rotations culturales qui augmente la fertilité des sols et partant des rendements agricoles. En matière de lutte contre les changements climatiques, il faut noter que les légumineuses ont besoin de moins d'eau que les autres cultures pour grandir, ce qui signifie qu'elles sont particulièrement adaptées aux terres arides où la majorité de ces paysans pauvres vivent. Le Burkina Faso est le troisième pays producteur de niébé en Afrique de l'Ouest après le Nigéria et le Niger. C'est une spéculation cultivée en grande partie par les femmes. Conformément à sa politique genre, le gouvernement accompagne les femmes avec une distribution gratuite des semences améliorées.

Choix du sorgho: le Sorgho est la céréale la plus cultivée en superficie avec plus d'un million et demi d'hectares. Son rendement moyen est de l'ordre de 900 kg/ha et demeure faiblement soutenu en intrants (semences et engrais). Sa production annuelle pour la dernière campagne est de plus 1 643 000 tonnes et est cultivé par la majorité des producteurs sur toute l'étendue du territoire. Les besoins en dose d'intrants sont respectivement 10 kg/ha de semences et de 100 kg/ha pour le NPK et 50 kg/ha l'urée. La contribution du projet pour l'acquisition de semences de sorgho est 300 tonnes sur un besoin moyen de 18 849 tonnes soit 1,59%.

II. Burkina Faso : une diversité agro-écologique

On distingue quatre zones agro-écologiques au Burkina Faso. Ce sont le nord-sahélien, le sud-sahélien, le nord-soudanien et le sud-soudanien. Le projet sera mis sur l'ensemble des 13 régions du Pays et environ 250 communes accessibles du point de vue sécuritaire. La production des semences certifiées tiendra compte des critères climatiques et agro-écologiques de chaque région.

l : caractéristiq		

Zones agro- écologiques	% de la superficie nationale	Pluviométrie (mm)	Occupation des sols
nord- sahélien	13.4 %	400	 Steppe arbustive à épineux et graminées annuelles ; Zone à vocation pastorale ; Agriculture vivrière à base de mil, sorgho et niébé
sud-sahélien	15.3 %	400-700	 Steppes arbustives à combrétacées et à graminées annuelles; Zone agro-pastorale à dominance agricole; Forte densité humaine et saturation foncière; Agriculture céréalière

nord-	38.9 %	700-900	-	Savane arborée à arbustive ;
soudanien			-	Zone agro-pastorale à dominance agricole ;
			-	Forte densité de la population ;
			-	Basins cotonniers et des céréales
sud-	32.4 %	900-1 200	-	Savane arborée à arbustive, boisées et forêts claires ;
soudanien			-	Zone à vocation agricole (fruits, tubercules, coton et
				céréales)

Source : Kagoné, 2010

III. Répartition des semences certifiées par région

Le tableau ci-dessous donne la répartition des semences par régions en Kg. Cette répartition tient compte des potentialités de chaque région et surtout des conditions climatiques et agro écologiques.

Région	Maïs	Riz irrigué	Niébé	Soja	Sorgho	Blé	Total
Boucle du Mouhoun	661 000	736 000	60 000	30 000	40 000	2 000	1 529 000
Cascades	320 000	356 000	26 000	2 000	2 000	-	706 000
Centre	4 000	25 000	10 000	-	1 000	-	40 000
Centre Est	336 000	546 000	48 000	108 000	30 000	-	1 068 000
Centre Nord	4 000	114 000	56 000	500	30 000	-	204 500
Centre Ouest	291 000	127 000	70 000	40 000	30 000	-	558 000
Centre Sud	189 000	266 000	38 000	135 000	30 000	-	658 000
Est	232 000	561 000	28 000	51 000	30 000	-	902 000
Hauts Bassins	776 000	724 000	56 000	100 000	40 000	3 000	1 699 000
Nord	4 000	127 000	19 000	500	30 000	-	180 500
Plateau Central	63 000	114 000	38 000	6 000	30 000	-	251 000
Sahel	-	-	1 000	-	1 000	-	2 000
Sud Ouest	320 000	114 000	30 000	17 000	6 000	-	487 000
Burkina Faso	3 200 000	3 810 000	480 000	490 000	300 000	5 000	8 285 000

IV. Spécifications techniques des semences

Semences	Spécifications techniques demandées	Variétés
Sorgho	Pureté variétale minimum : 990 ‰	Flagnon, Kapelga,
	Pureté spécifique minimum : 98 %	Sariasso (11, 14, 16,
	Matières inertes maximum : 2%	20, 26, 28)
	Graines autres espèces cultivées maximum : 0,10%	Soumbatimi
	Graines mauvaises herbes maximum: 0,10%	CSM 63-E
	Faculté germinative minimum : 80 %	ICSV 1049,
	Taux d'humidité maximum : 12 %	
	Année de production : campagne agricole 2021-2022	
	Emballage comportant les informations requises lisibles	
	Numéro de certificat d'analyse	

ondofa, FBC6, ya, Massongo, yari B, Espoir, FKR (45N,
va, Massongo, vari B, Espoir,
ari B, Espoir,
B, Espoir,
•
FKR (45N
FKR (45N
FKR (45N
FKR (45N
PKKIANN
N, 62N), TS2,
CBR4, KBR8,
4, Orylux 6,
FKR 45N,
4,
é, Tiligré,
l -1 ,
5-11P,

Annex 12: Agri-Voucher Mechanism for Agricultural Input Distribution

Résumé:

Le système AGRI-VOUCHER repose sur l'utilisation de la téléphonie mobile et permet la distribution des intrants agricoles aux producteurs par des bons électroniques. Le système met en relation les acteurs du secteur privé (importation, production et distribution des intrants) et fonctionne à partir d'une base de données des producteurs, un répertoire des fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles et une plateforme électronique composée d'un serveur, d'un site web et de téléphones portables permettant la mise en relation des bénéficiaires des subventions et des fournisseurs. Les bénéficiaires sélectionnés reçoivent des messages vocaux leur annonçant la réception très prochaine du message texte complet de leur kit. Des numéros sont également mis à leur disposition pour appeler en cas de problème (non réception ou suppression du message, etc.).

En matière d'avantages, l'agri-voucher permet de cibler les producteurs bénéficiaires des subventions ; de s'assurer que les intrants distribués sont bel et bien reçus par les bénéficiaires ; de veiller à ce que les subventions servent effectivement à payer les intrants livrés et reçus par les bénéficiaires ; de mettre en adéquation les superficies des ménages bénéficiaires avec les quantités d'intrants distribuées ; d'éviter les retards dans la livraison des intrants ; de mettre en contact direct les bénéficiaires et les fournisseurs en évitant les intermédiaires dans la chaîne de distribution ; et d'assurer un meilleur suivi-évaluation post-distribution. Cet outil permet de garantir la transparence dans la distribution des intrants subventionnés, de réduire les coûts de transaction, de délivrer à temps les intrants et d'améliorer le recouvrement de la contribution des bénéficiaires, mais aussi de garantir une bonne traçabilité des efforts consentis.

Néanmoins, ce système possède des limites notables. Ainsi, la sélection des producteurs bénéficiaires des programmes d'intrants subventionnés se fait de manière le plus souvent aléatoire, à l'instar d'une tombola, sur la base des quantités d'intrants que le gouvernement a décidé d'attribuer à chaque zone d'intervention. En outre, seuls les producteurs installés dans les zones couvertes par le réseau téléphonique Orange peuvent actuellement bénéficier de ce service, qui n'est pas étendu à l'heure actuelle aux autres opérateurs téléphonique (Telcel, etc.). Enfin, la base de données des producteurs est basée sur des deux types de recensement, qui font un état sommaire des besoins, mais qui ne sont pas évolutifs et ne prennent pas en compte l'évolution des besoins en intrants ou matériel des producteurs. Ainsi, un producteur pouvait être en situation de besoin en intrants au moment du recensement, et enregistré comme tel dans la base de données utilisée par la suite, et pour autant avoir comblé ses besoins les années suivantes en acquérant directement les intrants sur le marché, faisant courir le risque d'une revente des biens subventionnés. Inversement, un producteur non ciblé l'année du recensement peut être en situation de besoin les années suivantes. L'actualisation de la base de données sous-jacente au système de sélection des producteurs est une problématique clef. Pour toutes ces raisons, le projet financera la réalisation d'une étude pour conduire une étude pour évaluer le fonctionnement du dispositif agri-voucher qui proposera un plan d'action pour renforcer ce dispositif. Le projet financera la réalisation de ce plan d'action. Cela fait partie des activités au titre de la composante 3 sur l'appui aux réformes du secteur des intrants. Notons que le système agri-voucher est aussi utilisé de manière ciblée dans le cas où les intrants sont apportés sur des bassins de production ciblés aux producteurs qui s'y trouvent. Cela concerne les intrants dédiés aux plaines irriguées et bas-fonds pour la riziculture. Les producteurs y sont directement ciblés par le système et les services déconcentrés du MARAH, qui assurent le suivi de l'opération et son évaluation ultérieure.

I. Contexte et justification de la proposition du mécanisme ad hoc 2020

Le faible niveau d'utilisation d'intrants et d'équipements agricoles en quantités suffisantes et de bonne qualité est une des principales causes de la faiblesse des rendements des cultures. Ainsi, les rendements des cultures céréalières, principaux produits alimentaires, dépassent rarement une tonne/ha en dehors du maïs et du riz.

Face à ce constat, et dans l'objectif d'accroître la productivité agricole, le gouvernement a pris des mesures visant à faciliter l'accès des petites exploitations agricoles vulnérables aux semences de variétés améliorées,

aux fertilisants organiques et minéraux et aux équipements agricoles à travers une subvention. Cette subvention qui a commencé en 2008 sous la forme d'un plan d'urgence visant à accroître la productivité et la production du riz, s'est étendue au maïs à partir de 2009 et aux équipements agricoles en 2011. Pour des raisons d'équité, la subvention a finalement pris en compte d'autres cultures à savoir le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le soja, le sésame, le manioc et la patate douce.

En termes de procédures d'acquisition, les semences, le matériel agricole et les animaux de trait sont acquis à travers des conventions signées avec des faîtières d'organisations professionnelles que sont respectivement l'Union nationale des producteurs semenciers (UNPSB) et l'Association nationale des entreprises semencières du Burkina (ANESB), la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMABF), la Fédération des éleveurs du Burkina (FEB) et l'Interprofession bétail et viande (IPROBEVI). Les engrais organiques et minéraux sont acquis par appels d'offres ouverts.

Pour la mise en œuvre de la subvention le MARAH et ses partenaires concernés ont élaboré un mécanisme qui sert de base pour la sélection des bénéficiaires et d'outil opérationnel pour la distribution. Au fil des ans le mécanisme a connu des évolutions diverses qui ont essentiellement concerné les conditions de cession des intrants et des équipements agricoles et les rôles des acteurs chargés de sa mise en œuvre.

Malgré ces multiples réformes, des insuffisances persistantes continuent de compromettre la bonne exécution des opérations et, par conséquent, leur efficacité et leur efficience. Il s'agit notamment de :

- l'absence d'une base de données des ménages agricoles éligibles à la subvention ;
- le non respect des critères de ciblage des bénéficiaires ;
- l'insuffisance de magasins de stockage;
- le retard dans la distribution des intrants et équipements agricoles ;
- le manque d'appui financier pour la prise en charge des agents d'encadrement ou des commissions communales et villageoises;
- la surcharge de travail pour les agents impliqués dans la mise en œuvre de l'opération intrants et matériels agricoles ;
- le manque des moyens pour la collecte des données journalières ou hebdomadaires;
- la non sécurisation de la plupart des magasins ;
- la non évaluation de l'efficience de la subvention et de son impact sur les conditions de vie des ménages agricoles bénéficiaires.

Après une décennie de mise en œuvre de la subvention et au regard des difficultés ci-dessus énumérées, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) a entrepris de proposer des mesures de réformes visant à améliorer la conception et les modalités de sa mise en œuvre. Cette initiative du MARAH s'inscrit aussi dans le cadre des réformes des programmes de subvention suggérées par la CEDEAO sur la base d'un guide élaboré à cet effet.

Dans sa démarche, le MAAH bénéficie de l'accompagnement technique et/ou financier de partenaires notamment l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA), la coopération Allemande à travers la GIZ, le Centre international pour le développement des engrais (IFDC), la Banque Mondiale qui, à travers le Projet d'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire (PAPSA), a expérimenté deux phases pilotes du système électronique de distribution des engrais et des semences, la chambre nationale d'Agriculture (CNA) et la Confédération paysanne du Faso (CPF).

A l'issue de l'étude diagnostique réalisée sur la mise en œuvre de la subvention en sa version actuelle, une note de synthèse des principaux axes de la réforme du mécanisme de subvention a été présentée au Conseil de Cabinet du MAAH, le 17 décembre 2018, qui l'a validée et a autorisé la poursuite du processus.

Conformément aux activités inscrites sur la feuille de route, un groupe de travail appuyé par un consultant recruté par l'AGRA a entamé l'élaboration du document opérationnel du mécanisme révisé de la subvention dont l'adoption est prévue vers la fin du premier semestre 2020.

En attendant l'adoption de ce document, il s'est avéré nécessaire de proposer un système de distribution des intrants et équipements agricoles de la campagne agricole 2020-2021 dont les procédures d'acquisition avaient déjà été engagées conformément aux règles actuelles. A cet effet, le groupe de travail chargé de

l'élaboration du mécanisme révisé, s'inspirant d'une part de l'expérience des opérations pilotes du e-voucher réalisées à travers le PAPSA et d'autre part des propositions techniques qui sont envisagées dans le cadre de la réforme globale, a proposé un mécanisme spécifique pour la distribution des intrants et équipements agricoles au titre de la campagne agricole 2020-2021.

II. Mécanisme ad hoc de distribution des intrants et équipements agricoles de la campagne 2020-2021

2.1. Principales caractéristiques du mécanisme

Le mécanisme ad hoc de distribution des intrants et équipements agricoles de la campagne 2020-2021 a pour principales caractéristiques :

- l'utilisation de la base du RGPH pour le tirage des bénéficiaires potentiels ;
- l'option du ménage comme bénéficiaire en lieu et place du producteur individuel ;
- la sélection fondée entre autres sur la taille de l'exploitation, les cultures pratiquées, la superficie, le niveau d'équipement, la capacité économique du ménage, etc. ;
- la contractualisation avec une société de téléphonie mobile ;
- le paiement de la contrepartie des bénéficiaires via mobile money ;
- le dépôt des intrants et équipements agricoles dans les communes suite aux répartitions faites par les DRAAH;
- la distribution aux ménages bénéficiaires par un opérateur privé.

2.2. Approche de distribution des appuis

Les réformes engagées dans le programme de subvention visent entre autres, à mettre en place un système de distribution approprié basé sur la transparence et une définition claire des rôles des parties prenantes. L'approche développée dans ce mécanisme se base sur le principe de distribution électronique définie dans le document de réforme de la subvention et s'appuie sur l'expérience du e-voucher conduite avec l'appui du PAPSA.

2.3. Sélection des bénéficiaires

L'approche de sélection des bénéficiaires est un élément capital dans une distribution électronique. Pour ce faire, la disponibilité d'une base individuelle avec l'ensemble des critères de sélection des bénéficiaires est un préalable. La présente partie traite de la base ayant servi pour la sélection des bénéficiaires et de la manière dont ces derniers sont sélectionnés.

2.3.1. Base primaire de sélection : module agricole RGPH 2019

La base primaire de sélection des bénéficiaires est issue du Recensement Général de la Population et de l'Habitation à travers le module agricole qui y est arrimé. En effet, l'opération nécessitant un inventaire exhaustif des bénéficiaires (producteurs) et compte tenu du coût d'une telle opération et du fait que le pays vient de sortir d'un recensement général, vouloir refaire un autre recensement serait financièrement inefficient et techniquement lourd.

Pour ce faire, l'option d'utiliser la base de données issue du cinquième RGPH qui dispose de l'ensemble des ménages agricoles du Burkina a été retenue. Le bénéficiaire est donc le ménage agricole en lieu et place du producteur individuel pour tenir compte des données existantes.

2.3.2. Définition des critères de ciblage et de sélection des bénéficiaires

La définition de critères clairs et précis reste indispensable à l'effet de cibler réellement les bénéficiaires des subventions. Ces critères devraient permettre d'atteindre les objectifs de la subvention en ciblant de façon

efficace les agriculteurs visés. Ainsi, la sélection s'est fondée sur la taille de l'exploitation, les cultures pratiquées, la superficie, le niveau d'équipement ainsi que la capacité économique du ménage.

2.3.3. Approche de sélection des ménages bénéficiaires

Sur la base des répartitions des intrants et équipements agricoles faites par commune par les directions régionales en charge de l'agriculture, les ménages bénéficiaires sont tirés de façon aléatoire parmi ceux qui remplissent les critères prédéfinis. Cette façon de tirer les bénéficiaires à l'avantage d'accorder à tout producteur remplissant les critères, la même chance d'être bénéficiaire.

Toutefois, en cas de difficultés liées à l'identification des bénéficiaires à partir du tirage aléatoire, des solutions alternatives pourraient être proposées par les DRAAH en concertation avec les acteurs chargés du mécanisme.

2.4. Système informatique de gestion de la subvention

2.4.1. Solution via une compagnie de téléphonie mobile

Il s'agit d'une solution informatique concertée avec la Société de téléphonie mobile Orange intégrant le système de paiement électronique. A cet effet :

- le ministère se charge de la génération des codes d'identification uniques conformément à la règle de gestion et leur transmission aux producteurs bénéficiaires ;
- les codes générés ainsi que les montants correspondants sont transmis au serveur de Orange Money ;
- Orange Money crée un compte destiné à recevoir les paiements ;
- les paiements par les bénéficiaires se feront via un menu USSD de Orange Money;
- les paiements qui seront réalisés sur la plateforme Orange Money seront validés conformément aux codes et montants transmis ;
- une application mobile de validation sera installée sur le terminal des distributeurs au niveau communal.

2.4.2. Spécifications minimales des smartphones/tablettes des agro-dealers

Pour interagir de manière optimale avec la plateforme de gestion de l'opération de distribution électronique des intrants, les agro-dealers chargés de la distribution devraient disposer de terminaux de collecte (smartphone, tablette) avec les spécifications minimales suivantes :

- Système d'exploitation (OS) : Supérieur à Android 6.0 ;
- Processeur : Minimum 1Ghz ;
- RAM : Minimum 1 Go;
- Espace Disque disponible : 2Go;
- GPS fonctionnel en hors connexion;
- Connectivité : Minimum 3G et paramétrable pour la société qui couvre la zone où est situé l'agro dealer ;
- Autonomie de la batterie : 5h en pleine charge ;
- Compatibilité avec la dernière version de l'application cliente de distribution.

2.5. Dispositifs de distribution des intrants aux bénéficiaires

Le transfert des intrants et équipements agricoles des chefs-lieux de régions ou de provinces vers les communes se fera à travers une convention avec les transporteurs concernant les engrais et les équipements. Quant aux semences, elles sont déposées dans les communes par l'organisation des producteurs semenciers.

La distribution desdits intrants et équipements agricoles sera assurée par les distributeurs privés (agrodealers) retenus à travers une convention. A cet effet, un site de distribution sera ouvert dans l'ensemble des chefs-lieux de commune. Sur ces sites, les distributeurs munis de leurs terminaux procéderont à la validation des enlèvements par les bénéficiaires.

2.6. Cas spécifiques

2.6.1. Promotion de la production du riz

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'objectif un (1) million de tonnes de riz, la quantité totale des semences de riz irrigué (plaine et bas-fond) est à mettre à la disposition des DRAAH pour la distribution directe au profit des producteurs des plaines et bas-fonds. Cette quantité correspond à 2 955 tonnes. Les quantités d'engrais (NPK, Urée, DAP) correspondantes sont de 8 239 tonnes et représentent 35% de la quantité totale d'engrais prévus pour 2020-2021. La situation par commune sera envoyée au niveau national pour capitalisation.

2.6.2. Cas des Personnes Déplacées Internes (PDI)

Pour les Personnes Déplacées Internes (PDI), les régions concernées feront le point des PDI disposant de terres agricoles afin de déterminer leurs besoins. Les quantités correspondantes seront déduites de la dotation desdites régions. La situation par commune est envoyée au niveau national.

2.6.3. Cas de la semence du niébé au profit des femmes

Pour la présente campagne, la totalité de la semence de niébé sera mise à la disposition des femmes gratuitement. Les directions régionales en charge de l'agriculture prendront les dispositions pour l'identification des femmes ou groupements de femmes répondant aux critères de sélection. La situation par commune sera envoyée au niveau national pour capitalisation.

2.7. Approche de paiement de la contribution des bénéficiaires

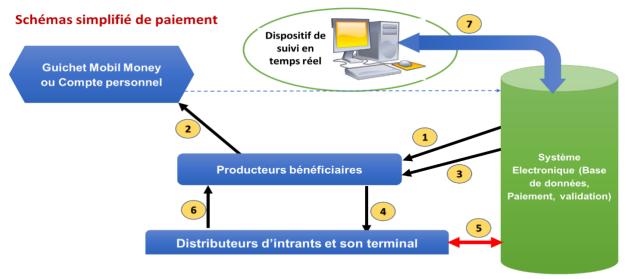
Le paiement des contributions des bénéficiaires se fera par le système de mobile money. Cette approche a été retenue pour éviter que les distributeurs ne soient confrontés à la liquidité ainsi que le risque y relatif. Elle permettra également de minimiser les difficultés liées au paiement dans les perceptions dont les principales sont :

- l'éloignement des perceptions de certains bénéficiaires,
- l'absence de perceptions dans certaines communes,
- la réticence de certains percepteurs à délivrer des quittances pour de très faibles montants,
- le regroupement des contributions auprès d'un bénéficiaire unique chargé de rejoindre le percepteur entrainant des risques, ouvrant des possibilités de détournements et créant des coûts additionnels.

Le processus de paiement par mobile money est le suivant :

- 1) le bénéficiaire reçoit son bon de semences, d'engrais, de matériel agricole ou d'animal de trait sousforme de message électronique ;
- 2) le bénéficiaire paie le montant de son kit à travers son propre compte orange ou auprès d'une boutique orange money. Après l'opération de paiement, il reçoit un message (code) qui atteste qu'il a effectivement payé;
- 3) Muni du message (code) de paiement de sa contribution, le bénéficiaire se rend auprès du distributeur qui vérifie son identité, enregistre les informations le concernant et lui remet son kit.

Ci-dessous le schéma simplifié de paiement.



- 1: Réception Code Bénéficiaire
- 2: paiement OM via un menu USSD (Montant + Code bénéficiaire)
- 3: Réception Code paiement
- 4: Présentation Code Bénéficiaire + Code de paiement
- 5 : Vérification-Validation via tablette/smartphone
- 6: Livraison intrant/équipement
- 7: Suivi en temps réel (MAAH, DRAAH, MINEFID, CNA)

Exemple de message que reçoit un producteur bénéficiaire sur son téléphone :

- ➤ SMS de 1 bon
- > OUENA SOGOWON DOMINIQUE MAHAMADOU
- **Bon:** 001248084084
- ➤ KIT: SORGHO
- > QTE: 30Kg
- ➤ Coût: 2000 F
- > SITE: KARANGASSO SAMBLA
- > DELAI: 20/05/2020
- ➤ BESOIN D'AIDE : 70 00 00 03
- > Explication des légendes du message reçu :
- > OUENA Sogowon Dominique Mahamadou = est le nom du bénéficiaire
- ➤ BON : 001248084084 = désigne le code unique attribué à la semence, engrais ou équipement à recevoir
- ➤ KIT : SORGHO = désigne la semence de sorgho qui est cédée au bénéficiaire
- ➤ QTE : 30Kg = désigne la quantité en kilogramme de la semence de sorgho qui est attribuée au bénéficiaire (2 kits de 15 Kg)
- ➤ COÛT : 2000 F = désigne le montant (prix subventionné) que le bénéficiaire doit payer avant de se rendre auprès du distributeur pour récupérer les 30 kilogrammes de semence de sorgho
- > SITE : KARANGASSO SAMBLA = désigne le lieu (magasin) où le bénéficiaire se rend, après le paiement du montant, pour récupérer sa semence de sorgho.
- ➤ DELAI : 20/05/2020 = désigne la date limite donnée au bénéficiaire pour payer et récupérer sa semence. Passée cette date, la semence sera attribuée à une autre personne.
- ➤ BESOIN D'AIDE : 70000003 = désigne la personne à contacter par le bénéficiaire en cas de difficulté, de besoin d'informations ou de besoin d'assistance quelconque.

Toutefois, en cas de difficultés liées au fonctionnement du système de paiement, des solutions alternatives pourraient être proposées par les DRAAH en concertation avec les acteurs chargés du mécanisme.

2.8. Système/approche de suivi-évaluation et principaux acteurs

Les principaux objectifs du système sont : (i) le suivi à temps réel des opérations de distribution par le niveau national et régional et (ii) la transparence et traçabilité des transactions.

Les principaux acteurs du dispositif et leurs rôles sont :

- ➤ Le MARAH: il assure la génération des codes d'identification uniques, la négociation et la signature de conventions avec les opérateurs, l'orientation, la supervision et l'évaluation de l'opération ;
- ➤ Le MEFP: il assure l'orientation et l'autorisation de signature de convention, le financement, la supervision de l'opération ;
- Les autorités administratives régionales : Sous l'autorité des Gouverneurs de régions, les Hauts-Commissaires, Préfets et Maires s'impliqueront dans le suivi des opérations de distribution sur le terrain ;
- ➤ Les DRAAH (DRAAH, DPAAH, ZAT, UAT): elles sont chargées de la répartition des quantités des semences, des engrais, du matériel agricole et des animaux de trait par commune, du suivi de l'opération, de l'appui-conseil des bénéficiaires et participent à l'évaluation. Des personnes de contact sont désignées au niveau de chaque DRAAH pour renseigner, orienter ou assister les bénéficiaires en cas de besoin ;
- Les faîtières des OPA: elles ont pour rôles la participation à l'information/sensibilisation des bénéficiaires, l'appui-conseil aux bénéficiaires, le suivi de l'opération ; servent de relais aux structures déconcentrées et centrales du MAAH et participent à l'évaluation de l'opération ;
- Le distributeur : il est chargé du déploiement de ses vendeurs dans les communes, de la dotation des vendeurs en tablettes ou smartphones, de la formation des vendeurs, de l'appui-conseil aux bénéficiaires, de la réception, du stockage et de la sécurisation des stocks, de la gestion et distribution des intrants et équipements aux bénéficiaires. Il participe au suivi et à l'évaluation de l'opération;
- ➤ L'opérateur de téléphonie mobile : il s'occupe du développement et de la mise à disposition d'un menu USSD pour le paiement, d'une application mobile de validation de la transaction au niveau des distributeurs, d'une interface web pour le suivi en temps réel de l'opération, la réception des paiements et leur reversement au trésor public.

2.9. Sensibilisation et formation des différents acteurs

Le succès du mécanisme de distribution des intrants et matériels agricoles impose des actions de formation et d'information/sensibilisation à l'endroit des acteurs des différents maillons impliqués. En matière de communication il s'agit de :

- l'affichage des listes des bénéficiaires ;
- la diffusion de spots télévisuels et radiodiffusés sur les procédures d'acquisition des intrants et du matériel agricole et de paiement des contreparties ;
- l'utilisation de la radio nationale, rurale et des radios locales;
- le recours aux personnes de contact.

Annex 13: Mechanism for Ensuring the Transparent Distribution of Inputs to Producers

Avantages du mécanisme Agri-voucher en termes de transparence

Agri-voucher permet de cibler les producteurs bénéficiaires des subventions ; de s'assurer que les intrants distribués sont bel et bien reçus par les bénéficiaires ; de veiller à ce que les subventions servent effectivement à payer les intrants livrés et reçus par les bénéficiaires ; de mettre en adéquation les superficies des ménages bénéficiaires avec les quantités d'intrants distribuées ; d'éviter les retards dans la livraison des intrants ; de mettre en contact direct les bénéficiaires et les fournisseurs en évitant les intermédiaires dans la chaîne de distribution ; et d'assurer un meilleur suivi-évaluation post-distribution.

Cet outil permet de garantir la transparence dans la distribution des intrants subventionnés, de réduire les coûts de transaction, de délivrer à temps les intrants et d'améliorer le recouvrement de la contribution des bénéficiaires, mais aussi de garantir une bonne traçabilité des efforts consentis.

Avantage du recours au réseau de distribution de l'AGRODIA

L'Association des Grossistes et Détaillants d'Intrants agricoles du Burkina Faso (AGRODIA) est une organisation à but non lucratif, regroupant les importateurs, les grossistes et les détaillants d'engrais, de semences, de produits phytosanitaires et d'équipements agricoles. Créée le 7 mai 2004 à Bobo Dioulasso par 54 distributeurs d'intrants, elle compte aujourd'hui plus d'un millier de membres répartis dans les 45 sections provinciales. Les importations des intrants et matériels agricoles de ses membres représentent environ 60% des importantes totales desdits intrants du pays. L'activité d'approvisionnement et de distribution crée aussi de nombreux emplois directs et indirects. On estime à plus de 2 000 emplois directs créés et 3 500 emplois indirects.

AGRODIA dispose d'une riche expérience avec le secteur agricole dans la distribution des intrants. En plus du financement Etat, elle accompagne le Ministère à travers deux projets financés par la Banque mondiale que sont le Programme de résilience et de compétitivité agricole (PReCA) où elle a conduit deux opérations de distribution d'intrants (campagnes agricoles 2021 et 2022) le programme d'urgence, de développement territorial et de résilience (PUDTR) pour la campagne agricole 2022. Pour la dernière campagne avec le PUDTR, elle a assuré la distribution de 15 888 T d'engrais sur une quantité à distribuer de 17 920 T, soit un taux de distribution de 89%. Les quantités de semences réceptionnées sont de 1 271 167 kg sur une quantité de 1 299 143 kg, soit un taux de réception de 99%. Les quantités distribuées s'élèvent à 1156 051 kg sur une quantité à distribuer de 1277 672 kg, soit un taux de distribution de 90%.

AGRODIA dispose d'un réseau efficace de distribution qui couvre l'ensemble du territoire où elle dispose de magasins et d'agents distributeurs bien formés sur le mécanisme dans toutes les communes du Burkina Faso.

AGRODIA constitue un réseau dense et maillé dans le pays de magasins privés de commercialisation d'intrants, présent dans de très nombreuses communes, est composé de professionnels bénéficiant de compétences dans l'accompagnement des producteurs, et que ce réseau de professionnels issus du secteur privé constituent pour l'Etat une garantie importante pour atténuer les risques de détournement et de favoritismes constatés lorsque la distribution est placée sous la responsabilité des représentants régionaux des administrations.

Le rôle d'AGRODIA dans le cadre de cette opération est le suivant :

- ✓ réceptionner les engrais en conformité avec les normes en vigueur au Burkina Faso et les livrer dans les 250 Communes accessibles des treize (13) régions pays;
- ✓ procéder au transport des engrais des régions vers les communes du Burkina Faso ;
- ✓ veiller à l'existence et au fonctionnement des boutiques d'intrants dans les communes de mise en œuvre de l'opération agri-voucher ;
- ✓ s'assurer que les boutiques d'intrants sont en règle vis-à-vis de l'administration ;
- ✓ veiller à la disponibilité des quantités souhaitées au niveau des boutiques d'intrants ;
- ✓ veiller à la conformité des spécifications techniques des engrais livrés avec celles définies ;

- ✓ veiller au respect des normes de stockage et de manutention des engrais au niveau des boutiques ;
- ✓ veiller au renforcement des capacités de ses membres ;
- ✓ assurer la distribution des engrais aux producteurs identifiés ;
- ✓ fournir les états de livraison des intrants par le mécanisme Agri-voucher ;
- ✓ veiller à la validation systématique des enlèvements des engrais par les distributeurs ;
- ✓ établir un rapport sur la vente des intrants aux producteurs. Ce rapport fera ressortir :
 - i. les spécifications techniques et les quantités des engrais livrées par boutique ;
 - ii. les montants payés par les producteurs et le projet PURPA au titre de la subvention ;
 - iii. les difficultés rencontrées et les propositions de solutions.

Le réseau de distribution bénéficiera ainsi des magasins déjà existants de AGRODIA dans les communes (réseau de magasins offrant une bonne couverture du territoire, dans lesquels les produits distribués par AGRODIA sont vendus, indépendamment de l'État) mais aussi du savoir-faire de cet opérateur associatif émanant du secteur privé en matière de gestion des stocks ainsi que de relations clients et de procédures de vérification. Sur ce dernier point, les agents d'AGRODIA seront chargés de vérifier le recoupement des informations entre (i) les bons de subventionnement générés par la DSI via le système Agri-voucher et communiqués par Orange, (ii) la situation des financements des paiements communiquée par Orange dans le cadre du service Orange Money et (iii) le registre des transactions enregistrées par AGRODIA une fois celles-ci confirmées par les deux précédents points

Rôle des autres acteurs du dispositif

Dans le cadre de l'opération, le PURPA et ses partenaires de mise en œuvre (DGPA/MARAH, DGESS/MARAH, DSI/MARAH et les Directions régionales en charge de l'agriculture) doivent assurer la supervision des opérations de mise en place des engrais et faciliter l'appropriation du mécanisme de distribution électronique (Agri-voucher) des intrants par tous les acteurs du mécanisme. Ainsi :

- ✓ le PURPA veillera à la bonne mise en œuvre de la convention et assurera la mobilisation et la disponibilité des ressources financières à temps ;
- ✓ la DGPA assurera le contrôle de la qualité des engrais rendus disponibles par AGRODIA dans les communes à travers (i) la vérification des documents d'importation; (ii) l'inspection physique des stocks; (iii) la vérification de la qualité des emballages et des normes d'étiquetage; (iv) le contrôle du poids des sacs; (v) le prélèvement d'échantillons officiels pour analyse de la composition des engrais par le BUNASOLS;
- ✓ La DSI/MARAH assurera (i) la configuration de la plateforme et la mise à disposition des codes bons, (ii) la formation des distributeurs sur le fonctionnement du dispositif Agri-voucher, (iii) la gestion de la plateforme de distribution ;
- ✓ La DGESS/MARAH assurera la constitution de la base de données des producteurs bénéficiaires ;
- ✓ Les DRARAH concernées assureront l'accompagnement de l'opération à travers l'information et l'orientation des producteurs bénéficiaires ; et le suivi de proximité de la distribution des engrais.

Critères de sélection des bénéficiaires

La sélection des potentielles bénéficiaires est faite par la DGESS sur la base de la base de données existante sur la situation des producteurs au Burkina Faso. Cette base de données résulte des résultats du recensement général de l'agriculture et ses différentes mises à jour à travers les enquêtes permanentes agricoles (EPA) conduites annuellement par le Ministère pour faire le bilan de la campagne agricole. Les bénéficiaires sélectionnés sont prioritairement les ménages agricoles vulnérables disposant des superficies de moins de 03 ha.

Deux catégories de vulnérables seront spécifiquement ciblées : (i) les agropasteurs familiaux qui risquent de perdre tout leur cheptel et leurs terres et sont particulièrement exposés à la crise (climatique, économique et sécuritaire), (ii) les populations rurales les plus vulnérables et marginalisées qui sont exclues des perspectives de développement socio-économiques, notamment les jeunes chômeurs, les PDI, les agriculteurs, les femmes chefs de ménage en particulier les veuves. Le choix de cette population est fondé sur le principe d'inclusion, d'équité, de genre et de cohésion sociale dans une perspective de développement durable intégré du territoire. La stratégie de ciblage repose sur les critères suivants : ; (i) le niveau de pauvreté des ménages et (ii) le genre et la vulnérabilité des ménages.

Enfin, le projet PURPA-BF veillera à concentrer les appuis en intrants sur les 33 communes d'intervention du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), afin de capitaliser sur les synergies d'interventions en matière d'intrants d'un côté (PURPA-BF) et de l'autre en matière d'appui à la gestion des pestes et nuisibles, de développement des activités de transformation, et d'équipement en machinisme agricole (P2-P2RS).

Annex 14: Breakdown of Input Distribution

Répartition des engrais par région (Tonne)

Régions	NPK	Urée	Burkina Phosphate	Fumure Organique
Boucle du				
Mouhoun	3 150	1 500	200	300
Cascades	1 050	500	40	60
Centre	420	200	100	150
Centre-Est	3 150	1 500	300	450
Centre-Nord	840	400	200	300
Centre-Ouest	2 100	1 000	200	300
Centre-Sud	1 680	800	160	240
Est	1 050	500	100	150
Hauts-Bassins	3 150	1 500	200	300
Nord	840	400	200	300
Plateau Central	1 680	800	200	300
Sahel	420	200	40	60
Sud-Ouest	1 470	700	60	90
Total	21 000	10 000	2 000	3 000

Répartition des engrais par campagne (Tonne)

		1ère année			2ème année		
Spéculations	Total	Campagne sèche	Campagne humide	Total	Campagne sèche	Campagne humide	Total
NPK	11 000	1 875	8 125	10 000	2 250	8 750	11 000
Urée	10 000	875	4 125	5 000	1 000	4 000	5 000
Burkina Phosphate	2 000	750	250	1 000	750	250	1 000
Fumure organique	3 000	1 250	250	1 500	1 250	250	1 500
Total	36 000	4750	12750	17 500	5250	13250	18500

Répartition des semences par région (Kg)

Région	Maïs	Riz irrigué	Niébé	Soja	Sorgho	Blé	Total
Boucle du Mouhoun	661 000	736 000	60 000	30 000	40 000	2 000	1 529 000
Cascades	320 000	356 000	26 000	2 000	2 000	-	706 000

Région	Maïs	Riz irrigué	Niébé	Soja	Sorgho	Blé	Total
Centre	4 000	25 000	10 000	-	1 000	-	40 000
Centre Est	336 000	546 000	48 000	108 000	30 000	-	1 068 000
Centre Nord	4 000	114 000	56 000	500	30 000	-	204 500
Centre Ouest	291 000	127 000	70 000	40 000	30 000	-	558 000
Centre Sud	189 000	266 000	38 000	135 000	30 000	-	658 000
Est	232 000	561 000	28 000	51 000	30 000	-	902 000
Hauts Bassins	776 000	724 000	56 000	100 000	40 000	3 000	1 699 000
Nord	4 000	127 000	19 000	500	30 000	-	180 500
Plateau Central	63 000	114 000	38 000	6 000	30 000	-	251 000
Sahel	-	-	1 000	-	1 000	-	2 000
Sud-Ouest	320 000	114 000	30 000	17 000	6 000	-	487 000
Total	3 200 000	3 810 000	480 000	490 000	300 000	5 000	8 285 000

Répartition des semences par campagnes (Kg)

Spéculations	Total	10	ère année			2ème année	
		Campagne sèche	Campagne humide	Total	Campagne sèche	Campagne humide	Total
Riz	3 810	600	1 210	1 810	650	1 350	2 000
Maïs composite	3 200	200	1 000	1 200	400	1 600	2 000
Maïs hybride	335	45	90	135	50	150	200
Soja	580	0	280	280	0	300	300
Niébé	480	0	200	200	0	280	280
Sorgho	300	0	150	150	0	150	150
Blé	5	2	0	2	3	0	3
Total	8 710	847	2 930	3 777	1 103	3830	4933

Annex 15: Minutes of the Second Meeting with Input Value Chain Actors

- 1. Le Mercredi 07 septembre 2022 s'est tenue en ligne une rencontre sur le processus de finalisation de la mission d'évaluation du Projet d'urgence de renforcement de la production alimentaire au Burkina Faso (PURPA-BF).
- 2. Elle a connu la participation de l'Equipe de la BAD conduite par le Dr. MARWAN LADKI et la Partie nationale conduite par Monsieur Ilassa OUEDRAOGO. La partie nationale était composée de la DGESS/MARAH; de la DGPA/MARAH; de la DGCOOP/MEFP; de l'INERA, de l'UNPSB, de la CAIMA et du SEPB.
- 3. L'ordre du jour portait sur : (i) l'implication de l'assistance technique TAAT dans le projet d'urgence ; (ii) le point des activités devant faire l'objet de convention ; (iii) le point sur la disponibilité des semences et la ventilation des quantités de semences par région y compris les variétés en fonction des zones agro écologiques.
- 4. S'agissant du recourt à l'assistance technique TAAT pour l'appui à l'acquisition de semences de variétés améliorées de qualité à haute performances ou le renforcement des capacités des acteurs du secteur semencier, la partie nationale a indiqué que l'UNPSB dispose de l'expertise pour la fourniture des semences ciblées à l'exception du blé. Les quantités de semences disponibles sont estimées à plus de 12 000 tonnes pour un besoin du PURPA évalué à 8 000 tonnes sur la durée du projet. En effet, capacité annuelle de production de semences de l'UNPSB est de 15 000 tonnes. Pour la campagne écoulée, l'État n'a pu subventionner qu'environ 3 000 tonnes.
- 5. Pour la semence de blé, la partie nationale envisage établir une convention avec l'INERA Burkina qui se chargera d'acquérir les semences de bases adaptées aux conditions agro-écologiques des terres du Burkina et accompagnera les producteurs dans la production de semences certifiées répondant au besoin des minoteries du Pays. L'INERA dans le cadre de ses interventions pourrait faire recourt à l'expertise appropriée pour le transfert de techniques et technologies en matière de production de semences certifiées de blé.
- 6. Concernant les conventions à établir avec les structures, il est retenu (sous réserve d'approbation ultérieure par la Banque) : (i) la convention avec l'UNPSB pour l'acquisition des semences ciblées excepté le blé. En effet, l'UNPSB est la structure faitière avec laquelle Etat établit chaque année des conventions pour subventionner l'acquisition des semences au profit des producteurs. Le bien-fondé et la pertinence de recourir à cette convention réside dans : (i) le gain de temps pour démarrer la campagne à temps et éviter les retards ; (ii) l'économie d'échelle du fait que l'UNPSB est présente dans toute les provinces et les livraisons se font directement à l'échelle provinciale pour éviter les coûts des transports ; (iii) la transparence et la subsidiarité dans la fourniture des semences ; (ii) la CAIMA pour l'acquisition des engrais et la fumure organique; (iii) l'INERA Burkina pour l'acquisition de semences de base de blé et la production des semences certifiées de blé ; (iv) la société d'exploitation de Burkina phosphates (SEPB) l'acquisition de Burkina phosphates ; (v) la DGPA pour la mise en place des outils de vulgarisation et la conduite de l'opération distribution intrants (engrais et semences); (vi) les directions régionales de l'agriculture pour l'appui conseil agricole sur les itinéraires techniques de production agricoles ; (vii) la convention avec AGRODIA pour la distribution des semences et engrais aux producteurs; (viii) orange pour l'envoi des sms aux producteurs pour les bons intrants.
- 7. Pour ce qui est de la disponibilité des semences, il est ressorti du point fait par l'UNPSB que les semences restantes dans les magasins pour la campagne 2021/2022 sont : 898 tonnes de sorgho ; 234 tonnes de mil ; 3273 tonnes de maïs composite ; 371 tonnes de maïs hydrides ; 5 622 tonnes de riz irrigué ; 1450 tonnes de niébé ; 1450 de sésame ; 1430 tonnes de soja. Cette situation permet de

- couvrir les besoins de la campagne sèche du PURPA pour le riz et le maïs. En rappel, la production moyenne annuelle de semences par l'UNPSB est supérieure à 15 000 tonnes. Pour les besoins en semences de variétés améliorées par région, ce point est en cours avec les directions régionales.
- 8. En guise de conclusion, le recourt à l'assistance technique n'est envisageable qu'avec l'introduction de la culture du blé en collaboration avec l'INERA qui pourrait définir les contours de cette collaboration. Les argumentaires pour justifier le recourt aux conventions est en cours de finalisation avec les structures concernées. Le tableau récapitulatif sur la disponibilité des semences est en cours de finalisation.
- 9. Liste des participants de la partie nationale :

Nom et Prénom	Fonction et structure				
Gouvernement					
OUEDRAOGO Illassa	Chef de service à la DGCOOP				
TOURE Adama	DGESS/MARAH				
OUEDRAOGO Mariam	Agent DGCOOP				
KABRE Stéphanie	Agent DGCOOP				
Acteurs des	chaînes de valeur				
OUEDRAOGO Inoussa	Président de l'UNPS-B				
TRAORE Moulaye	Chargé de suivi-évaluation à la				
	CAIMA				
FOFANA Lamine	Chargé d'Étude à la CAIMA				
GUIGUEMDE S. Pierre	SEPB				
Système nationale de recherche agricole					
SANOU Jacob	Expert en blé INERA Bobo				
	Dioulasso				

Annex 16: Note on Project Implementation Agreements and Operators

Structure	Justifications	Activités
Direction Générale des Productions Agro- pastorales (DGPA)	Cette structure est en charge du développement durable des productions végétales et animales au MARAH Elle dispose de directions de services en charge de : La mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et projets en matière de productions des filières végétales (soja, niébé, riz, blé, sorgho, et maïs) La Vulgarisation et conseil agricole La Protection des végétaux et du conditionnement La distribution des Intrants et la mécanisation agricole Le contrôle des engrais Le processus de certification des semences L'appui technique aux structures déconcentrées du MARAH	## Appui à la production Inspection des semences au champ, contrôle de qualité et certification des semences Former les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles Mise à disposition des intrants et équipements agricoles Mettre en place des champs écoles producteurs (CEP) Appui à l'adoption et à l'utilisation de l'E-vulgarisation Mettre en place des parcelles de démonstration (PD) Former les agents sur le Système de Riziculture Intensive (SRI) Former les acteurs sur les itinéraires techniques de production du soja, du niébé, du riz, du blé, du sorgho, et du maïs Former les producteurs sur les bonnes pratiques de récolte et post récolte du soja Appuyer les agents d'appui-conseil pour le suivi des activités Contrôle de la qualité du NPK, Urée, FO, BP Suivre la distribution des engrais Formation des agents d'appui-conseil Suivi opérationnel des activités de production
Direction des services informatiques (DSI)	Cette structure est en charge de la fourniture des services et de la formation des opérateurs de distribution d'intrants. Elle assure également le paramétrage et la maintenance du dispositif digital agri-voucher	 Paramétrer du dispositif agri voucher Former les opérateurs de distribution des intrants
Institut de l'environnement et de la recherche agricole (INERA)	 Structure de recherche agricole. Cette structure dispose de sélectionneurs dans le domaine du blé 	Fournir la semence de base de blé au profit des producteurs semenciers
Programme de Technologies de	Structure qui fournit l'assistance technique au pays	Appui technique pour l'acquisition d'une partie

Structure	Justifications	Activités
Transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT)		de la semence de base et certifiés de blé au pays
Fournisseur d'intrants agricoles	Ce sont des opérateurs privés qui s'occupent de la distribution des intrants auprès des producteurs dans les différentes communes du pays	Participe à l'opération de distribution des intrants (semences et engrais)
Réseau de téléphonie mobile	Emission des bons aux producteurs	Participe à l'opération de distribution des intrants (semences et engrais)
Directions régionales en charge de l'agriculture	Services techniques déconcentré chargé de l'application de la politique agricole au niveau régionale et de la mise en œuvre opérationnelle des activités terrains du Projet	Suivi et supervision de la distribution des intrants (semences et engrais)
Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB)	Structure en charge de la production du Burkina phosphate	Fournir le Burkina phosphate au Projet (BP)

Annex 17: Establishment of the PURPA-BF Management Unit

L'UGP sera composée de : (i) un Coordonnateur National (CN), (ii) un Responsable administratif et financier (RAF), (iii) un Comptable, (iv) un Spécialiste en passation des marchés (SPM), (v) un Responsable en suivi-évaluation (RSE), (vi) un Agronome spécialiste en intrants agricoles, (vii) un Expert en sauvegardes environnementale et sociale (ESES), (viii) un Secrétaire de direction et (ix) deux Chauffeurs.

Le CN, le RAF et le Comptable du P1-P2RS seront reversés dans l'UGP du PURPA-BF pour que le projet bénéficie rapidement de spécialistes ayant une excellente connaissance des règles et procédures de la Banque en matière de passation des marchés et de développement de conventions avec les structures étatiques.

Le projet P1-P2RS a été clôturé par la Banque le 30/06/2022, mais demeure actif au niveau du MARAH jusqu'à ce que le Gouvernement signe l'arrêté de clôture du projet, ce qui intervient après l'approbation de tous les audits par la Banque. Le CN, le RAF et le Comptable demeurent donc en poste au sein de l'UGP du P1-P2RS en tant qu'équipe restreinte chargée de la clôture du projet. Ce statut actif permettra leur transfert dans l'UGP du PURPA-BF selon les modalités suivantes :

- Pour le P1-P2RS, le CN a été recruté sur le marché sur la base d'une procédure de sélection restreinte à travers la comparaison de 3 CV menée par le MARAH. Un PV de sélection a été produit et son profil a ensuite été validé par la Banque. Après l'avis de la Banque, un arrêté de nomination a été pris par la tutelle technique. Il possède le statut de contractuel du projet. Sa rémunération était composée d'une base fixe financée sur la Contrepartie de l'État et d'une indemnité complémentaire financée sur les ressources de la Banque. Pour le PURPA-BF, le MARAH élaborera une note argumentaire justifiant le recours à l'entente directe pour le recrutement de l'intéressé en qualité de Coordonnateur national du PURPA-BF. Son profil sera soumis à la validation de la Banque. Il possèdera le statut de contractuel de projet, mais son salaire sera cette fois-ci intégralement financé sur les ressources de la Banque¹⁰;
- Pour le P1-P2RS, le RAF a été recruté sur la base d'une procédure de sélection ouverte (appel à candidature) menée par le MARAH. Il possède cependant le statut de fonctionnaire du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP) détaché auprès du MARAH au sein de l'UGP du P1-P2RS. Sa rémunération était intégralement financée sur les ressources de la Banque. Son profil a également été validé par la Banque. Pour le PURPA-BF, l'agent (RAF) va solliciter un nouveau détachement auprès du MARAH qui le positionnera cette fois-ci au sein de l'UGP du PURPA-BF en qualité de RAF. Son profil sera également soumis à la validation de la Banque. Comme pour le P1-P1RS, il possèdera le statut de fonctionnaire détaché et son salaire sera intégralement financé sur les ressources de la Banque;
- Pour le P1-P2RS, le Comptable a été recruté sur le marché sur la base d'une procédure de sélection ouverte menée par le MARAH, dont le CV retenu a été soumis et validé par la Banque. Il possède le statut de contractuel du projet, financé intégralement sur les ressources de la Banque. Pour le PURPA-BF, le MARAH élaborera une note argumentaire justifiant le recours à l'entente directe pour le recrutement de l'intéressé en qualité de Comptable du PURPA-BF. Son profil sera soumis à la validation de la Banque. Comme pour le P1-P1RS, il possèdera le statut de contractuel de projet et son salaire sera intégralement financé sur les ressources de la Banque¹¹.

La création de l'UGP du projet passera donc par le recrutement Coordonnateur national et du Comptable du P1-P2RS, et l'affectation par voie de détachement du Responsable administratif et financier du P1-P2RS.

¹⁰ Au Burkina Faso, pour le personnel des UGP ayant le statut de contractuel ou bénéficiant d'un contrat de travail, la Banque se réfère à la réglementation nationale, notamment au Décret sur les projets et programmes. La Banque ne se prononce que sur les TDR du poste et sur les qualifications/CV du personnel proposé par le Pays. La Banque ne fait pas de revue sur la procédure de sélection ou le processus de sélection. En revanche, s'il s'agit d'un personnel-clé consultant, la Banque se prononcera sur le processus de sélection ou la procédure de sélection.
¹¹ Idem.

Annex 18: Detailed Financial Management Considerations

La responsabilité de la gestion administrative, comptable et financière du Projet incombera à la direction générale des productions agro-pastorales du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) à travers une Unité de Gestion du Projet qui sera créé à cet effet. Il est prévu d'affecter au PURPA-BF, le personnel de gestion financière et les outils de gestion (logiciel de gestion et manuel de procédures administratives, comptables et financières) du Projet 1 du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS) – Composante nationale Burkina Faso (financé par la Banque) qui vient de clôturer au 30/06/2022. La performance de la gestion financière de ce Projet a été jugée « insatisfaisante » au cours des deux dernières supervisions de la Banque en raison de (i) la non-disponibilité d'états de rapprochement bancaire pour tous les comptes ; (ii) la non-transmission de rapports de suivi financier ; (iii) des dépenses inéligibles et ; (iv) la nontransmission dans les délais des rapports d'audit externe. Le risque fiduciaire global a été jugé substantiel. Par conséquent, la Banque conditionne l'affectation au Projet du RAF et du comptable du P1-P2RS à la signature d'un contrat annuel de performance assorti d'une évaluation annuelle de leurs performances sur la base de critères tels que la tenue d'une comptabilité à jour y compris l'élaboration d'états de rapprochement bancaire ; la mise à disposition des états financiers dans les délais pour les besoins de l'audit; la transmission dans les délais de RSFs et de rapports d'audit externe de qualité; l'absence de dépenses inéligibles. Le contrat de performance ainsi que les résultats de l'évaluation annuelle des performances et la décision de renouvellement de leur contrat seront soumis à l'avis de nonobjection de la Banque. L'agence d'exécution voudra noter que le renouvellement annuel des contrats de ce personnel sera conditionné à l'évaluation annuelle satisfaisante de leurs performances.

Le logiciel de gestion TOM2PRO existant au P1-P2RS sera paramétré pour prendre en charge la gestion comptable et financière du PURPA-BF. Il est également prévu un renforcement des capacités du personnel de gestion financière sur les procédures de la BAD lors du lancement du Projet. Le Projet élaborera annuellement un programme de travail et un budget (PTBA) qui sera approuvé par le comité de pilotage du Programme budgétaire auquel est rattaché le Projet et soumis à l'ANO de la Banque au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Toute révision budgétaire sera également approuvée par le comité de pilotage et soumise à l'ANO de la Banque. La comptabilité sera de type privé et se fera conformément aux normes du SYSCOHADA révisé. Elle permettra d'assurer les trois types de comptabilités (générale, budgétaire et analytique) et de produire les états financiers annuels qui seront audités. Le contrôle interne s'articulera autour du manuel de procédures administratives, comptables et financières du P1-P2RS déjà validé par la Banque, qui sera révisé pour prendre en compte le PURPA-BF et soumis à l'ANO de la Banque avant le deuxième décaissement ainsi que la nomination d'un contrôleur financier par décret pris en Conseil des ministres conformément à la réglementation en vigueur et en faveur du Projet. Le reporting financier se fera sur la base de Rapports de Suivi-Financier trimestriels qui seront transmis à la Banque au plus tard quarante-cinq (45) jours après la clôture du trimestre.

L'audit externe des comptes du financement de la Banque sera réalisé par la Cour des comptes du Burkina Faso soit à travers ses propres services, soit par le biais d'une firme d'audit privée qu'elle recrutera, sur la base de termes de référence préalablement convenus avec la Banque. Le rapport d'audit devra parvenir à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel la mission se rapporte. Les comptes du Projet feront l'objet d'un seul audit externe effectué à la fin du projet dans le cas où la durée du projet n'excèderait pas 24 mois et le rapport d'audit soumis à la Banque au plus tard six mois suivant la clôture du projet. Dans le cas où la durée du projet doit excéder 24 mois, un audit sera réalisé au terme de 18 mois (après le 1er décaissement) et le rapport d'audit soumis à la Banque au plus tard 6 mois après la clôture de ce premier exercice audité et un deuxième audit sera réalisé à la clôture du Projet et le rapport d'audit soumis à la Banque au plus tard six mois suivant la clôture du projet.

Annex 19: Detailed Procurement Considerations

(Référence aux paragraphes 4.1.4 et 4.1.5 du Rapport principal)

4.1.4.1 Résumé des principales conclusions du rapport d'évaluation du système-pays de la passation des marchés par la Banque (BPAR)

1. Aperçu général sur l'évaluation du niveau de risque lié à l'utilisation du Système national de passation des marchés publics (SNPM)

Les marchés publics au Burkina Faso sont régis par la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant règlementation générale de la commande publique et ses textes réglementaires d'application, notamment le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses décrets modificatifs. L'évaluation du Système-pays de passation des marchés du Burkina Faso réalisée par la Banque (BPAR) en 2019 a conclu globalement à un niveau de risque jugé « **Modéré** » pour son utilisation dans les opérations financées par le Groupe de la Banque. Ce niveau de risque confirmé par la Banque dans le cadre du dernier CFRA (avril 2021) reste inchangé après le Coup d'Etat du 24 janvier 2022 et le récent Coup d'Etat du 30 septembre 2022 qui en l'état actuel n'ont pas remis en cause le cadre légal et institutionnel des marchés publics, ni modifié le mécanisme et les structures de contrôles des marchés publics.

En dépit de ce niveau de risque modéré, le Gouvernement, soucieux d'une amélioration constante, a engagé récemment un exercice pour l'évaluation dudit système au moyen de la nouvelle méthodologie MAPS II avec l'accompagnement de la Banque et de la Banque Mondiale. Cette évaluation maintenant achevée avec l'approbation en juin 2022 du rapport par le Secrétariat en charge de la méthodologie pour l'évaluation MAPS et le Groupe d'appui technique, ouvrira la porte à une réforme qualitative et profonde dès approbation du Plan d'actions qui en découle. A ce jour, les points de préoccupation sur le Système National sont présentés ci-dessous par pilier de la Méthodologie MAPS de l'OCDE.

2. Synthèse des résultats et conclusions sur les facteurs de risques relatifs à l'utilisation du SNPM

Le tableau ci-dessous comporte une liste d'actions sur les divergences identifiées suite à l'évaluation faite par la Banque sur le système au moyen des 21 sous-indicateurs considérés critiques et choisis parmi les 54 prévus par la Méthodologie OCDE/CAD. Ces points de divergences sont prévus pour être discutés avec le Gouvernement dans le cadre du dialogue continu avec la Banque.

Tableau 4.1.4a : Liste des divergences et des actions de réformes proposées

N°	Divergences identifiées	Actions de réformes proposées
1	Certains textes réglementaires d'application prévues	Prendre les textes d'application ci-après pour compléter le
	par la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016	cadre réglementaire : (i) Décret précisant le champ
	portant règlementation générale de la commande	d'application ainsi que les modalités d'exercice du contrôle
	publique et le décret n°2017-	des prix (Article 23 de la loi n°039-2016/AN sur la
	0049/PRES/PM/MINEFID du 1 ^{er} février 2017 portant	commande publique ; (ii) Arrêté précisant les modalités,
	procédures de passation d'exécution et de règlement	conditions de détermination et d'application des mesures
	des marchés publics et des délégations de services	incitatives aux fins d'améliorer les délais d'exécution ou de
	publics, ne sont pas encore effectifs	rechercher une meilleure qualité des prestations (Article 204
		du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID); (iii) Arrêté
		précisant les conditions et la mise en œuvre des sanctions en
		cas de défaillance des entreprises (Article 178 du décret
		n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID); (iv) Arrêté relatif aux
		modalités de mise en œuvre de la dématérialisation des

		procédures de passation des marchés (Article 206 du décret
		n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID).
2	Le mode de passation et la procédure de sélection ne	Réviser l'article 27 du décret n°2017-
	font pas partie des matières pouvant faire l'objet de	0050/PRES/PM/MINEFID portant attributions,
	plaintes auprès de l'Organe de règlement des	organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation
	différends (ORD)	de la commande publique (ARCOP) afin d'y inclure le
		mode de passation et la procédure de sélection retenu, dans les matières pouvant faire l'objet des plaintes au stade de la
		phase de passation des marchés.
3	La publication d'un avis à manifestation d'intérêts	Rendre obligatoire la publication d'un avis à manifestation
	n'est pas exigée/requise pour toutes les sélections de	d'intérêt pour toutes les sélections de firmes de consultants
	de firmes de consultants, notamment pour les contrats	indépendamment du montant prévisionnel de la mission
	d'un montant prévisionnel strictement inférieur à	1
	10 000 000 FCFA; ces contrats pouvant être passés	
	par consultation directe d'au moins trois (3) firmes	
	identifiées par l'autorité contractante	
4	La procédure de consultation de consultants (firmes	Modifier la réglementation pour préciser l'obligation de ne
	et consultants individuels) pour les marchés d'un	consulter que des consultants qualifiés en rapport avec la
	montant prévisionnel strictement inférieur à 10	mission sur la base de missions similaires antérieurement
	millions de FCFA ne comporte pas l'obligation pour	réalisées,
	l'autorité contractante de ne consulter que des	
_	consultants qualifiés en rapport avec la mission	Décien les descient netioneur et n'ante d'annel d'acces
5	Les dossiers nationaux standards d'appel d'offres pour les fournitures et équipements, services	Réviser les dossiers nationaux standards d'appel d'offres (Fournitures et équipements, Services courants, Travaux) en
	courants, travaux, comportent une clause de rejet des	supprimant les dispositions relatives au rejet des offres
	offres lorsque la correction des erreurs arithmétiques	lorsque la correction des erreurs de calcul entraîne une
	entraîne une variation de plus de 15% de l'offre	variation de plus de 15% de l'offre initiale.
	initiale; ce qui peut contribuer au rejet de l'offre la	yananan aa piaa aa iayo aa i amaana.
	plus avantageuse pour des raisons autres que de	
	conformité ou de qualification	
6	Le procès-verbal d'ouverture des plis n'est pas	Modifier la réglementation en rendant obligatoire la
	systématiquement transmis à tous les	transmission et la publication du procès-verbal d'ouverture
	soumissionnaires mais plutôt uniquement à ceux qui	des plis, et créer des mécanismes pour permettre la
	en font la demande ; en outre, le cadre réglementaire	consultation libre des documents de marchés par le public,
	ne prévoit pas de dispositions permettant au public	en application de l'article 2 de la loi n°051-2015/CNT,
	d'avoir accès au procès-verbal d'ouverture des plis	portant droit d'accès à l'information publique et aux
7	Le cumul du taux de préférence de 5% accordé aux	documents administratifs. Réviser le décret pour préciser d'une part, que le taux de
'	offres des PME avec le taux de préférence	préférence de 5% accordé aux offres des PME n'est pas
	communautaire de 15% conduit à un taux cumulé trop	cumulable avec le taux de préférence communautaire de
	élevé de 20% de préférence qui est de nature à créer	15%, et d'autre part, que le taux de préférence de 5% n'est
	de la distorsion entre les soumissionnaires	pas applicable en cas d'application du taux de préférence
		communautaire.
8	Le recours préalable auprès de l'autorité contractante	Rendre obligatoire le recours préalable auprès de l'autorité
	est facultatif avant la saisie de l'ORD	contractante afin de permettre le traitement de certains
		recours par les autorités contractantes et éviter une
		concentration de recours au niveau de l'ORD, qui par
		ailleurs, ne serait saisi que de recours pour lesquels le
		plaignant n'aurait pas eu satisfaction auprès de l'autorité
		contractante
9	Les audits des marchés publics ne sont pas	Rendre effectif l'opérationnalisation de la redevance de
	régulièrement réalisés par l'ARCOP et ne sont pas	régulation afin de permettre à l'ARCOP de disposer des
		ressources financières nécessaires pour réaliser

	encore inscrits dans une perspective annuelle faute de ressources financières au niveau de l'ARCOP	périodiquement et à temps les audits annuels des marchés
	ressources imancieres au niveau de l'ARCOP	publics, au plus tard dans les six (6) mois suivant la fin de
		chaque exercice budgétaire
10	Les contrôles a posteriori ne sont pas régulièrement	Réaliser régulièrement les contrôles a posteriori des marchés
	réalisés par les DCMEF	comme prévu par l'arrêté n°2017/198/MINEFID/CAB du 12
		juin 2017 portant fixation des seuils de contrôle a priori de
		l'organe de contrôle de la commande publique afin de (i)
		vérifier la régularité des marchés non soumis au contrôle a
		priori des DCMEF; (ii) s'assurer de la capacité des acteurs
		en charge de ces acquisitions, (iii) tester l'adéquation des
		seuils de contrôle tels que définis, etc., (iv) convenir d'un
		plan d'actions en vue de résorber les manquements constatés,
		et en assurer le suivi.

4.1.4.2 Évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (ERCA)

4.1.4.2.1 Renseignements pertinents au Projet sur la passation de marchés dans le pays :

La Banque a procédé à l'ajustement de l'évaluation du système de passation des marchés du pays pour le mettre dans le contexte de la mise en œuvre du **Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF)** afin d'identifier le niveau de risque lié à son utilisation pour le présent projet. Cet ajustement permet d'aider à identifier le niveau de risque lié à l'utilisation du Système national de passation des marchés pour les acquisitions de ce projet.

Le niveau de risque global évalué au **paragraphe 4.1.4.1** est un risque global générique du système dans l'hypothèse de son utilisation pour les opérations de la Banque. Ce risque générique pays a été réévalué dans le contexte de la mise en œuvre de toutes les activités inscrites au titre du projet pour être pris en compte dans la détermination du risque global de passation des marchés dudit projet. Ce niveau de risque réévalué dans le contexte particulier de la mise en œuvre du projet et combiné avec les évaluations faites au niveau du secteur, au niveau du projet et au niveau de l'agence d'exécution, ont permis de conclure à un niveau de risque global « **Substantiel** » (**cf. Tableaux 4.1.4b et 4.1.4c**) pour la mise en œuvre du projet.

Ainsi, bien que toutes les acquisitions du projet financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque doivent se faire conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvée en octobre 2015, chaque acquisition de biens et services de consultants, prévue dans le cadre de ce projet sera effectuée en fonction de sa nature, sa taille ainsi que les risques spécifiques associés, au moyen des systèmes suivants :

(a) Le Système national de passation des marchés publics (SNPM)

Les acquisitions suivantes se feront conformément au <u>Système national de passation des marchés publics</u> (« <u>Système National</u>») incarné par la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses décrets modificatifs, ainsi que les textes d'application, au moyen des Dossiers Nationaux Standards d'Appel d'Offres (DNSAO) :

• <u>Au titre des Biens</u>: (i) Acquisition de véhicules de type pick-up et station wagon d'un montant estimé à 64 431,48 UC; (ii) Acquisition d'ordinateurs pour l'Unité de gestion du projet (UGP) d'un montant estimé à 8 200,37 UC; (iii) Acquisition de consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences d'un montant estimé à 5 857,41 UC; (iv) Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 1) d'un montant estimé à 5 857,41 UC; (vi) Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 2) d'un montant estimé à 5 857,41 UC; (vi) Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 1) d'un montant estimé à 5 623,11 UC; (vii) Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 2) d'un montant

estimé à 5 623,11 UC; (viii) Acquisition de carburant pour le Projet (Année 1) d'un montant estimé à 29 287,04 UC; (ix) Acquisition de carburant pour le Projet (Année 2) d'un montant estimé à 29 287,04 UC; (x) Acquisition de Burkina Phosphate au profit des producteurs d'un montant estimé à 234 296,29 UC; (xi) Acquisition de semences de base de blé au profit des producteurs d'un montant estimé à 11 714,81 UC.

Pour les biens cités ci-dessus, le choix du Système national de passation des marchés publics se justifie par le fait qu'il s'agit essentiellement de biens courants, non complexes, de valeur relativement faible dont la plupart des volumes recherchés sont disponibles au plan national et/ou qui peuvent être acquis auprès d'un nombre suffisant de fournisseurs/prestataires locaux qualifiés dans le cadre d'une concurrence ouverte (excepté le carburant, le Burkina Phosphate et les semences de base de blé pour les raisons mentionnées au niveau de l'analyse du marché au paragraphe 4.1.4.2.2.2 a) permettant d'obtenir des prix compétitifs. Par ailleurs, il est à noter qu'il s'agit essentiellement d'acquisitions habituellement réalisées dans le pays et pour lesquelles le risque fiduciaire est jugé faible.

(b) Le Système de la Banque caractérisé par les Méthodes et les Procédures d'acquisitions (MPAB), décrites par le cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque.

Les méthodes et procédures d'acquisitions du Cadre de passation des marchés de la Banque (« <u>Système de la Banque</u> ») seront utilisées pour les acquisitions de biens (y compris les services non intellectuels) et services de consultants listées aux points b.1) et b.2) ci-dessous et pour la contractualisation avec les structures publiques mentionnées au point b.3) pour des activités relevant de leur domaine de compétence spécifique.

b.1) Au titre des Biens et Services non-intellectuels: (i) l'acquisition de NPK, d'urée et de fumure organique au profit des producteurs, d'un montant estimé à 18 371 904,36 UC; (ii) l'acquisition de semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho au profit des producteurs, d'un montant estimé à 7 238 232,47 UC; (iii) la conduite et gestion des opérations de distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le mécanisme de distribution électronique d'intrants « Agri-Voucher » d'un montant estimé à 427 099,89 UC; et (iv) la fourniture de services de paiement électronique pour la distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le biais du mécanisme « Agri-Voucher », d'un montant estimé à 217 216,09 UC.

Le choix du Système la Banque pour ces acquisitions, en dépit des conclusions de l'évaluation faite par la Banque du Système national de passation des marchés publics qui est favorable à son utilisation pour des acquisitions de biens, est principalement justifié par le fait que la valeur élevée des transactions en jeu et le risque fiduciaire élevé associé.

b.2) Au titre des Services de Consultants :

b.2.1 <u>Au titre des Services de Firmes de consultants</u>: (i) l'actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB), d'un montant estimé à 175 722,22 UC; (ii) la digitalisation du processus de commande et du système de gestion des stocks de la Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA), du système commun de gestion des stocks de semences de l'Union nationale des sociétés coopératives de producteurs semenciers du Burkina Faso (UNPSB) et de l'Association nationale des entreprises semencières du Burkina Faso (ANESB), d'un montant estimé à 130 034,44 UC; (iii) l'étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif Agri Voucher et la formulation d'un plan d'actions de renforcement du dispositif, d'un montant estimé à 87 861,11 UC; (iv) la refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique de lot de semences, d'un montant estimé à 35 144,44 UC; (v) la réalisation d'un audit des acquisitions du projet, d'un montant estimé à 11 714,81 UC; (vi) la réalisation de l'évaluation finale du projet, d'un montant estimé à 35 144,44 UC.

b.2.2. <u>Au titre des Services de Consultants individuels</u>: (i) la réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale du projet (PGP), d'un montant estimé à 58 574,07 UC; (ii) l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet, d'un montant estimé à 17 572,22 UC; (iii) l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation du projet, d'un montant estimé à 17 572,22 UC; (iv) la réalisation d'un audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet, d'un montant estimé à 11 714,81 UC; (v) le renforcement des capacités du personnel de la CAIMA en passation des marchés, d'un montant estimé à 5 857,41 UC.

Le choix de l'utilisation du Système de la Banque pour toutes les sélections des consultants s'explique essentiellement par les divergences identifiées dans le Système national de passation des marchés (voir Tableau 4.1.4a) notamment au niveau de la sélection des consultants.

b.3) Conventions avec des structures publiques pour des prestations relevant de leur domaine de compétence spécifique: (i) Convention avec la Cour des comptes, d'un montant estimé à 11 714,81 UC, pour l'audit des comptes du projet; (ii) Convention avec la Direction Générale des productions agropastorales, d'un montant estimé à 199 151,85 UC, pour la mise en place des champs écoles producteurs et des parcelles de démonstration pour les spéculations ciblées du projet ; (iii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs; (iv) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Cascades, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs; (v) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (vi) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Est, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs : (vii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Ouest, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivisupervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (viii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Nord, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (ix) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Sud, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (x) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs; (xi) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nord, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (xii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Hauts-Bassins, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (xiii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Plateau-Central, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (xiv) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sahel, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ; (xv) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sud-Ouest, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs.

Le choix du Système de la Banque pour la conclusion de ces conventions se justifie par la nécessité pour la Banque d'effectuer une revue préalable des termes de référence des prestations qui seront confiées à ces structures publiques ainsi que la revue des coûts détaillés associés y compris des clauses, conditions et modalités des conventions envisagées avec chacune d'elles.

4.1.4.2.2 Analyse du secteur et du marché

4.1.4.2.2.1 Analyse du secteur

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le développement des filières agricoles ciblées (maïs, riz, soja, blé et niébé) en accroissant la production alimentaire à court terme afin d'atténuer l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce projet a pour objectifs spécifiques de (i) Garantir la disponibilité et l'accessibilité aux semences de variétés climato-intelligentes de qualité aux agriculteurs à un cout raisonnable; (ii) Garantir la disponibilité et l'accessibilité aux engrais de qualité aux agriculteurs à un cout raisonnable; (iii) Renforcer les capacités du dispositif d'appui-conseil du secteur agricole; (iv) Améliorer la gouvernance et la compétitivité du sous-secteur intrants (semences et engrais) agricoles à travers la mise en œuvre des réformes.

Le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabè et a bénéficié ces dernières années d'importants investissements réalisés avec le concours de l'Etat et de plusieurs partenaires au développement dont la Banque, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), la Banque islamique de développement (BID), le Fonds international de développement agricole (FIDA), KFW et GIZ. En l'état actuel, ce sont au total une trentaine de projets qui sont en cours d'exécution dans ce secteur dont le Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) cofinancé par la Banque africaine de développement et le FIDA; le Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation au Sahel-Burkina (PARIIS-BF) et le Projet de résilience et compétitivité agricoles du Burkina Faso (PReCA) financés par la Banque mondiale; le Projet de développement agricole de Pensa et de Liptougou (PDA/PL) et le Projet de développement agricole de Dangoumana (PDAD) financés par la BID; le Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) et le Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) financés par le FIDA; le Projet « Agriculture Contractuelle Et Transition Ecologique » (PACTE) financé par l'AFD et l'Union Européenne. La mise en œuvre du PURPA-BF se fera en synergie avec des projets tels que le PAVAL, le PAPFA, le PAFA 4R, le PReCA. L'ensemble de ces projets mettent un accent particulier sur l'acquisition des semences et des engrais à travers le mécanisme Agri-Voucher et suivant l'approche de développement des filières.

Outre le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques comprenant ses directions au niveau central dont la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) et au niveau déconcentré (dont les Direction Régionales de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques), il est à noter l'existence de plusieurs acteurs-clés intervenant dans le secteur agricole que sont (i) les associations/interprofessions de producteurs dont l'Union nationale des sociétés coopératives des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB); (ii) la Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles (CAIMA) qui est une structure associative avec un conseil d'administration composé de six représentants de l'Etat et neuf représentants du secteur privé.; (iii) l'Association des grossistes et détaillants d'intrants agricoles (AGRODIA); (iv) la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) et la société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) qui sont des sociétés d'Etat sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture; (v) l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (INERA) sous

tutelle technique du Ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation; et (vi) les entreprises privées intervenant dans le secteur pour réaliser des marchés de biens, travaux et services. L'analyse du marché du secteur a pris en compte l'expérience et les capacités des entreprises privées susceptibles de participer aux marchés publics dans le secteur et a permis de noter un nombre important d'entreprises de capacité technique et financière relativement adéquate en fonction de la valeur des marchés en jeu.

La Banque a examiné la capacité globale du secteur qui comprend le Ministère en charge de l'agriculture y compris son personnel ainsi que les acteurs intervenant dans la commande publique dans le secteur et a jugé leur expérience et compétence suffisante pour exercer la fonction d'acquisition (pour fournir des conseils techniques, superviser les activités d'acquisition, exercer des contrôles techniques, etc.) conformément aux systèmes de passation des marchés applicables au projet.

Par ailleurs, aucune pratique spécifique au secteur dans le domaine de la passation des marchés susceptible d'impacter négativement la passation des marchés, n'a été identifiée.

4.1.4.2.2.2 Analyse du marché

Les acquisitions du projet prévues pour être financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque sont inhérentes ou non au secteur agricole. Cependant, il est à noter que l'essentiel des acquisitions en termes de valeur est inhérent au secteur agricole. Ainsi, l'analyse du marché a été faite en fonction des différents marchés à passer et par catégorie d'acquisition comme suit :

a) Biens et Services non-intellectuels

a.1. En ce qui concerne les biens et services non-intellectuels inhérents au secteur agricole

Ces biens et services portent sur des intrants et prestations courants dans le secteur agricole au regard d'expériences antérieures : les engrais (NPK, urée, fumure organique) ; les semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé, sorgho ; la conduite et gestion des opérations de distribution des semences et des engrais au profit des producteurs par le mécanisme de distribution électronique d'intrants « Agri-Voucher » ; les prestations de service électronique pour la mise à disposition des semences et engrais au profit des producteurs par le mécanisme de distribution électronique « Agri-Voucher ».

L'analyse du marché a été faite en fonction de chaque nature de bien et service, comme suit :

• Fourniture des intrants (engrais et semences certifiées)

Les expériences antérieures permettent de noter que l'acquisition d'engrais et semences certifiées par l'Etat a longtemps été faite essentiellement par une procédure de mise en concurrence ouverte avec les fournisseurs privés qualifiés fournissant ces produits spécifiques. Cependant, depuis quelques années, l'on note une forte tendance du Gouvernement à privilégier le recours à certaines structures associatives, qu'il a contribué à mettre en place dans le cadre de l'organisation du secteur, pour la fourniture de ces intrants sur le budget national. Ainsi, dans sa nouvelle stratégie nationale d'acquisition des engrais et semences, le Gouvernement a décidé de manière préférentielle de confier la fourniture de ces intrants aux structures que sont : (i) la Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles (CAIMA) qui est une structure associative avec un conseil d'administration composé de six représentants de l'Etat et neuf représentants du secteur privé ; (ii) l'Union nationale des sociétés coopératives des producteurs semenciers du Burkina (UNPSB) qui est une société coopérative régie par les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA du 15 décembre 2010 relatif au Droit des sociétés coopératives et la faîtière nationale des semenciers ; et (iii) l'Association des grossistes et détaillants d'intrants agricoles (AGRODIA) qui est une structure associative regroupant les grossistes, semi-grossistes et détaillants. Ainsi, par exemple au titre de l'année 2022, ces structures ont bénéficié de plusieurs conventions, soit dans le cadre de projets (*Projet de résilience et de compétitivité agricole et Projet*

d'urgence de développement territorial et de résilience), soit directement avec le Ministère en charge de l'agriculture pour la fourniture des semences améliorées/certifiées et d'engrais au profit des producteurs.

Il est à noter que le recours à ces structures se fait dans le cadre d'une procédure d'entente directe conformément aux dispositions des articles 74 et 75 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, et aux dispositions de <u>l'Arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables y compris l'Arrêté complémentaire n°2017-142/MINEFID/CAB du 05 mai 2017, qui prévoient une telle procédure pour les acquisitions de biens et services avec les structures faîtières de paysans, de producteurs agricoles, d'éleveurs et d'artisans.</u>

Cependant, il convient de noter que les dispositions de la Banque en matière de passation de marchés dans le cadre de l'aide d'urgence et des situations de fragilité, prévoient le recours aux ententes directes pour prolonger les prestations d'un précédent contrat ou l'attribution de nouveaux contrats en réponse à des situations de crise, de catastrophes et d'urgence dans l'un des trois cas suivants : (i) Les entrepreneurs ou fournisseurs opérant dans le cadre de projets existants financés par la Banque peuvent être pris en considération pour de nouveaux contrats, les taux unitaires étant négociés sur la base de ceux en vigueur en vigueur dans le cadre des contrats existants, et incorporant les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'inflation et des facteurs physiques ; (ii) Les entrepreneurs et fournisseurs éligibles, sélectionnés de manière concurrentielle dans le cadre de projets financés par d'autres bailleurs, peuvent être pris en considération pour de nouveaux contrats ; pour qu'une telle passation de marché soit justifiée, les prix unitaires doivent être jugés raisonnables et aucun avantage ne peut être obtenu par une nouvelle mise en concurrence ; (iii) le recours aux secteur privé, organisations des Nations Unies ou d'ONG déjà mobilisés et travaillant dans les zones d'urgence.

Ainsi, dans le cadre du présent projet d'urgence, le recours à une entente directe avec ces structures ne pourra pas être envisagé sur la base des dispositions ci-dessus du paragraphe D2.2.11 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1) et I2.29 à I2.32 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 2) parce que d'une part, elles ne bénéficient de contrats attribués dans le cadre de projets existants financés par la Banque et d'autre part, elles n'ont pas été précédemment sélectionnés par voie compétitive pour l'attribution des contrats dont elles justifient dans le cadre des projets financés par les autres bailleurs de fonds

En conséquence, l'évaluation recommande une mise en concurrence ouverte qui permettra de garantir une large participation de fournisseurs qualifiés et obtenir un meilleur rapport qualité-prix.

Ainsi, en ce qui concerne les engrais (NPK et Urée), dans le souci de garantir un niveau de compétition acceptable et l'obtention de prix compétitifs, et tenant compte de (a) l'analyse du marché de ces intrants qui ne sont pas produits localement et doivent être importés ; (b) l'importance des volumes recherchés et la valeur des fournitures ; (c) la forte probabilité que des fournisseurs étrangers puissent soumissionner ; (d) des divergences relevées dans le Système national de passation des marchés (cf. points 5 et 7 du Tableau 4.1.4.a ci-dessus), l'évaluation recommande une mise en concurrence ouverte au niveau international.

En revanche, s'agissant des semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho, l'évaluation recommande une mise en concurrence ouverte au niveau national pour les raisons suivantes : (a) la spécificité de ces semences qui sont essentiellement des produits locaux ; (b) la forte production par le Pays et la disponibilité sur le plan national de semences certifiées, produits dont par ailleurs le Pays est un leader en la matière ; (c) la nécessité d'une adaptation et d'une conformité des semences aux besoins des producteurs locaux et à la production locale ; (c) la compétitivité des prix des semences certifiées au plan national ; (d) les exigences d'une production des semences certifiées à partir des semences de base produites/fournies par l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) et d'une certification des semences locales au niveau national depuis le champ jusqu'au laboratoire, l'inspection débutant par la vérification de reçus d'achat des semences de base délivrés par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) afin d'attester de la fiabilité de leur provenance ; (e) l'existence dans le Pays d'un Service National des Semences qui assure l'inspection de la production, l'analyse des semences (dans le laboratoire central d'analyse des semences à Ouagadougou, ainsi que dans les laboratoires

régionaux à Bobo-Dioulasso, Dédougou, Tenkodogo et à Fada N'Gourma) et la délivrance du certificat. Cependant, compte tenu du fait que les semenciers du Pays sont regroupés dans l'Union nationale des sociétés coopératives des producteurs semenciers du Burkina Faso (UNPSB), il subsiste des risques potentiels, soit d'entente ou de collusions pour l'obtention des marchés par certains de ses membres, soit une entente en interne pour limiter la concurrence en autorisant uniquement l'UNPSB à postuler tout en s'assurant de verrouiller la participation de potentiels fournisseurs à cet appel d'offres. En tout état de cause, le Projet doit veiller à ce que les prix des marchés attribués restent raisonnables et correspondent à la réalité des prix pratiqués au niveau national.

• Distribution des engrais et semences au profit des producteurs par le mécanisme électronique « Agri-Voucher »

L'analyse du marché permet de noter que la distribution des engrais et semences au Burkina Faso fait l'objet d'un dispositif particulier et spécifique par le biais du mécanisme électronique « Agri-Voucher » qui permet de mettre les intrants à la disposition des producteurs (bénéficiaires) moyennant leur contribution étant donné que le coût de ces intrants est subventionné par l'Etat sur la base d'un coût partagé généralement de l'ordre de 67% pour l'Etat et 33% pour le producteur bénéficiaire. En effet, conformément à la politique du Pays en matière de distribution des intrants, le PURPA prévoit de mobiliser le dispositif Agri-Voucher développé par le Burkina Faso et qui est une plateforme électronique innovante pour la distribution des intrants aux producteurs. Ce système repose sur l'utilisation de la téléphonie mobile et permet la distribution des intrants agricoles aux producteurs par des bons électroniques. Le système met en relation les acteurs du secteur privé (importation, production et distribution des intrants) et fonctionne à partir d'une base de données des producteurs, un répertoire des fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles et une plateforme électronique composée d'un serveur, d'un site web et de téléphones portables permettant la mise en relation des bénéficiaires des subventions et des fournisseurs. Les bénéficiaires sélectionnés reçoivent des messages vocaux leur annonçant la réception très prochaine du message texte complet de leur kit. Des numéros sont également mis à leur disposition pour appeler en cas de problème de non-réception, de suppression du message par inadvertance ou pour toutes autres difficultés.

En matière d'avantages, l'Agri-Voucher permet de cibler les producteurs bénéficiaires des subventions ; de s'assurer que les intrants distribués sont bel et bien reçus par les bénéficiaires ; de veiller à ce que les subventions servent effectivement à payer les intrants livrés et reçus par les bénéficiaires ; de mettre en adéquation les superficies des ménages bénéficiaires avec les quantités d'intrants distribuées ; d'éviter les retards dans la livraison des intrants ; de mettre en contact direct les bénéficiaires et les fournisseurs en évitant les intermédiaires dans la chaîne de distribution ; et d'assurer un meilleur suivi-évaluation post-distribution. Cet outil permet de garantir la transparence dans la distribution des intrants subventionnés, de réduire les coûts de transaction, de délivrer à temps les intrants et d'améliorer le recouvrement de la contribution des bénéficiaires, mais aussi de garantir une bonne traçabilité des efforts consentis.

En somme, le mécanisme Agri-Voucher se présente comme des services de distribution et logistique d'intrants subventionnés qui s'appuient sur une solution numérique. Ainsi, ce mécanisme de distribution des intrants dans le pays par le biais d'un système électronique fait intervenir deux acteurs-clés de ce système dont l'expertise d'un distributeur, à savoir AGRODIA, et les services d'appui d'une société de téléphonie mobile pour le paiement électronique de la quote-part des producteurs, à savoir Orange Money Burkina avec lesquels l'Etat a conclu de précédentes conventions pour les opérations de distribution dans le cadre des campagnes agricoles. En conséquence, il est recommandé que le PURPA prenne appui sur le dispositif existant afin de capitaliser sur ses acquis y compris l'expertise de ces deux acteurs.

L'Association des grossistes et détaillants d'intrants agricoles du Burkina Faso (AGRODIA) est une organisation à but non lucratif, regroupant les importateurs, les grossistes et les détaillants d'engrais, de semences, de produits phytosanitaires et d'équipements agricoles. AGRODIA est un partenaire stratégique du Ministère en charge l'agriculture dans la mise en œuvre de la politique de distribution des intrants agricoles car elle justifie non seulement des capacités techniques et organisationnelles, mais aussi d'une riche et solide expérience dans la distribution des intrants dans le secteur agricole. En effet, AGRODIA dispose d'un réseau efficace de distribution qui couvre l'ensemble du territoire où elle dispose de magasins et d'agents distributeurs bien formés sur le mécanisme dans toutes les communes du Burkina Faso. AGRODIA constitue un réseau dense et maillé dans le pays de magasins privés de

commercialisation d'intrants, présent dans de très nombreuses communes, est composé de professionnels bénéficiant de compétences dans l'accompagnement des producteurs, et que ce réseau de professionnels issus du secteur privé constituent pour l'Etat une garantie importante pour atténuer les risques de détournement et de favoritismes souvent constatés lorsque la distribution est placée sous la responsabilité des représentants régionaux des administrations.

AGRODIA bénéficie actuellement de conventions conclues par entente directe (suivant les dispositions de <u>l'Arrêté</u> n°2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables y compris <u>l'Arrêté</u> complémentaire n°2017-142/MINEFID/CAB du 05 mai 2017) pour la fourniture et la distribution d'engrais dans le cadre de deux projets financés par la Banque mondiale que sont le Programme de résilience et de compétitivité agricole (PReCA) et le Programme d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR).

En outre, au nombre de ces précédentes expériences, l'on peut citer les opérations ci-après :

- Campagne 2011-2012 : Un partenariat entre AGRODIA et le Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA) a permis de conduire la distribution des engrais et le recouvrement des recettes auprès des producteurs dans quatre Régions du Burkina Faso.
- Campagne 2012-2013: Suite aux résultats encourageants de 2012, l'Etat a renouvelé la conduite de la distribution des engrais subventionnés ainsi que la collecte des recettes au profit du trésor pour la campagne 2012-2013. Ladite opération s'est soldée par la distribution de l'intégralité des quantités concernées ainsi que le recouvrement de la totalité des recettes qui ont été reversées au Trésor public. A ce sujet, 13 177 tonnes d'engrais (NPK, DAP, Urée, Kcl, BP) et plus de 8 000 tonnes de semences améliorées ont été distribuées au profit des producteurs;
- Campagne 2013-2014 : AGRODIA a été mandatée par l'Etat à travers la Direction Générale des productions végétales et le PAPSA pour conduire la distribution d'intrants subventionnés ainsi que la collecte des recettes au profit du trésor pour un montant 3 278 381 211 FCFA pendant la campagne 2013-2014. Ladite opération s'est soldée par la distribution de l'intégralité des quantités concernées ainsi que le recouvrement de la totalité des recettes qui ont été reversées au Trésor public. Au total 22 005 tonnes d'engrais (NPK, DAP, Urée, Kcl, BP) et plus de 9 000 tonnes de semences améliorées ont été distribuées ;
- Campagne 2018-2019 : AGRODIA à travers une convention avec le PAPSA a procédé à la livraison d'intrants aux producteurs dans le cadre de l'opération pilote de la distribution électronique E-Voucher.

Ainsi, le recours à une entente directe avec AGRODIA dans le cadre du PURPA pour assurer l'acheminement et la distribution des intrants dans les communes permettra de capitaliser sur l'expérience antérieure de cette structure qui dispose par ailleurs d'un réseau national de distribution dense et maillé. Le réseau de distribution qui sera mis en place dans le cadre du projet bénéficiera des magasins déjà existants de AGRODIA dans les communes mais aussi du savoir-faire de cet opérateur associatif en matière de gestion des stocks, de distribution ainsi que de relations clients et de procédures de vérification. Sur ce dernier point, les agents d'AGRODIA seront chargés de vérifier le recoupement des informations entre (i) les bons de subventionnement générés par la Direction des services informatiques (DSI) via le système Agri-voucher et communiqués par Orange Money Burkina, (ii) la situation des financements des paiements communiquée par Orange Money Burkina dans le cadre du service Orange Money et (iii) le registre des transactions enregistrées par AGRODIA une fois celles-ci confirmées par les deux précédents points.

Pour la distribution des intrants aux producteurs par le système électronique Agri-Voucher dans le cadre du PURPA, il est également recommandé d'avoir directement recours aux services de paiement électronique de la société Orange Money Burkina qui justifie déjà d'expériences antérieures réussies avec AGRODIA et le Ministère en charge de l'agriculture dans la réalisation de précédentes opérations. Orange Money Burkina, société anonyme avec Conseil d'administration, est une société émettrice de monnaie électronique agréée par la BCEAO par décision N°042-02-2017 en date du 08 février 2017. Le recours à cet opérateur se justifie par les raisons suivantes : (i) ses expériences antérieures réussies dans le cadre de l'opération Agri-Voucher de distribution des intrants via son système électronique de paiement (Orange Money) où il est pour le moment la seule compagnie de téléphonie mobile à conduire ce processus avec le Ministère de l'agriculture ; (ii) la nécessité de capitaliser sur les acquis et l'expertise de

Orange Money Burkina au profit du PURPA dont le caractère urgent permettra de s'inscrire dans la continuité des actions et opérations antérieures et en cours avec le Ministère ; et (iii) Orange Money Burkina est le seul établissement de monnaie électronique (EME) agréé au Burkina Faso par la Commission bancaire de l'UMOA suivant le rapport annuel 2021 produit cette institution. Les services Orange Money seront ainsi utilisés pour le paiement de la quotepart des producteurs bénéficiaires.

• Fourniture de Burkina Phosphate au profit des producteurs

Le Burkina Phosphate (BP) est le nom commercial du phosphate naturel produit exclusivement par la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) à partir du gisement de Kodjari situé dans l'Est du pays. Il s'agit d'un minerai extrait et exploité par ripage dans le gisement de Kodjari et transporté à l'usine de Diapaga pour donner le produit fini dénommé « Burkina Phosphate » en vue de son utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique. La fourniture de phosphates bruts par la SEPB permet de corriger les carences des sols du Burkina en phosphore et la Politique nationale en matière de restauration des sols a opté pour l'utilisation de ce produit unique pour amender les sols au Burkina Faso et par ailleurs à un coût raisonnable pour faciliter son accès aux producteurs. Le Burkina Phosphate a été certifié par l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) du Burkina Faso et le Bureau national des sols (BUNASOLS) du Burkina Faso pour son utilisation dans le pays.

La SEPB est une société d'Etat créée par Décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/ MCE du 30 avril 2012 et rattachée au Ministère en charge de l'agriculture (cf. article 55 du Décret N°2022-0538/PRES-TRANS/PM/MARAH du 25 juillet 2022 portant organisation du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques). Dans le cadre de sa politique de commercialisation, la SEPB a mis en place un réseau de distributeurs agréés afin de rapprocher le produit des producteurs. Elle dispose également de trois magasins centraux au sein desquels elle commercialise le Burkina Phosphate (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Diapaga). La procédure de vente du BP par la SEPB comprend les ventes directes aux clients ou vente au comptant, la vente par la procédure de droit commun (convention/contrats/bon de commandes) et les ventes aux distributeurs agréés.

Au regard de la situation de monopole dont dispose la SEPB en matière de production et de commercialisation du Burkina Phosphate, il est recommandé que le PURPA puisse acquérir directement le Burkina Phosphate auprès de cette société.

• Fourniture de semences de base de blé au profit des producteurs

La fourniture de semence de base de blé au Burkina Faso se fait essentiellement par l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) qui est une structure publique du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) chargée des études et des recherches agricoles et environnementales. L'INERA est l'un des quatre instituts spécialisés du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) avec pour missions entre autres de (i) servir de cadre de programmation et d'exécution des programmes de recherche dans les domaines agricole et environnemental; (ii) valoriser les résultats de recherche; (iii) produire et commercialiser les produits de la recherche; (iv) assurer un appui technique au développement agricole, environnemental et forestier, y compris par des études et le suivi d'exécution de projets; (v) assurer la liaison entre la recherche et le développement y compris le transfert des technologies et innovations aux utilisateurs.

A l'issue de plusieurs années de recherches sur la sélection variétale, cinq variétés de blé tendre (Amal, Bamba, Achtar, Kanz, Marchouch) ont été sélectionnées et inscrites dans le catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso sous la responsabilité de l'INERA. Les variétés sont maintenues à la station de recherche de Farako-Bâ. Au niveau national, l'INERA est responsable de la production des semences de prébase et de base. Ainsi, l'INERA régénère annuellement les semences souches de deux (2) variétés de blé. Il est à noter que le blé est la seule spéculation qui est entièrement importée à plus de 100 000 tonnes en moyenne par an. Il fait partie des produits de grande consommation pour les burkinabé. Tous les chefs-lieux de province disposent de boulangeries pour la production de pain et autres produits à base de blé. Dans le cadre du PURPA, un accent sera mis sur la disponibilité des semences certifiées de blé pour les producteurs du Burkina Faso. Il s'agit de développer des variétés qui répondent aux besoins des minoteries du pays. Dans la perspective d'augmenter le nombre de variétés de blé adaptées aux besoins des

consommateurs burkinabè, l'INERA collabore à cet effet avec l'Institut de Recherche Agronomique (INRA) du Maroc pour le développement des semences de blé par l'introduction d'innovations dans le pays à travers des variétés de blé certifiées et adaptées en vue de leur multiplication.

Le recours à l'INERA se justifie principalement par le fait que la fourniture des intrants qui lui sont confiés relève de son domaine de compétence technique et spécifique au niveau national. En conséquence, il est recommandé que le PURPA puisse acquérir directement les semences de base de blé auprès de l'INERA Burkina Faso.

a.2. En ce qui concerne les biens et services non-intellectuels non-inhérents au secteur agricole

Ces biens portent sur des fournitures, prestations et équipements courants : Véhicules (type pick-up et station wagon), Ordinateurs, Consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences, Entretien et nettoyage de locaux, Gardiennage de locaux et Carburant.

Il s'agit essentiellement de biens courants, non complexes, de valeur relativement faible dont la plupart des volumes recherchés sont disponibles au plan national et/ou qui peuvent être acquis auprès d'un nombre suffisant de fournisseurs/prestataires locaux qualifiés dans le cadre d'une concurrence ouverte (excepté le carburant) permettant d'obtenir des prix compétitifs. Le Pays dispose de plusieurs fournisseurs en mesure de fournir le volume nécessaire des biens listés ci-dessus garantissant ainsi un niveau de compétition acceptable même si seules des entreprises nationales soumettaient une offre comme il est envisagé vu la taille modeste des volumes recherchés.

Concernant spécifiquement le carburant, il est à noter l'existence de plusieurs sociétés de commercialisation de carburant agréés au dans le pays par le Ministère en charge de l'énergie. Cependant, cette acquisition fait généralement l'objet d'une procédure d'entente directe auprès d'une compagnie pétrolière conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables, qui prévoit cette procédure compte tenu du fait que le prix du carburant est réglementé dans le pays et fixé par l'Etat, ce qui rend inefficace la mise en concurrence pour cette acquisition (prestation spécifique à prix réglementé).

b) Services de consultants

Les services de consultants prévus dans le cadre du projet, sur le financement de la Banque, portent sur des services de firmes de consultants et des services de consultants individuels.

• En ce qui concerne les services de firmes de consultants

Ces services portent essentiellement sur les missions suivantes : l'actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place d'un complexe industriel de la SEPB ; la digitalisation du processus de commande et du système de gestion des stocks d'intrants de la Centrale d'approvisionnement et de l'union des producteurs de semences ; la réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif « Agri Voucher » et la formulation d'un plan d'actions pour le renforcement du dispositif ; la refonte de la base de données des semences du Ministère ; la réalisation d'un audit des acquisitions du projet ; la réalisation de l'évaluation finale du projet.

Au regard de leur nature, envergure, complexité et valeur (moins de 200 000 UC par contrat), il est certain d'avoir sur le plan national des firmes de consultants en nombre suffisant et de capacité adéquate pour garantir la concurrence afin d'obtenir des services de qualité.

Toutefois certaines missions, notamment (i) l'actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place d'un complexe industriel de la SEPB; (ii) la digitalisation du processus de commande et du système de gestion des stocks d'intrants de la Centrale d'approvisionnement et de l'union des producteurs de semences ; et (iii) la réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif « Agri Voucher » pourraient d'une part, intéresser des cabinets étrangers compte tenu de leur nature ; et d'autre part, nécessiter au regard de leur importance stratégique pour le Pays (réformes portant sur le fonctionnement des chaînes de valeurs), une plus large publicité afin de se donner les chances d'une participation certaines de firmes qualifiées de divers horizons susceptibles de proposer

différentes propositions concurrentes innovantes. En conséquence pour ces trois missions de firmes de consultants, il est spécifiquement recommandé que les avis à manifestations d'intérêt (AMI) soient publiés au niveau international, notamment sur le site internet de la Banque, avec une publication simultanée au niveau national, notamment dans le Quotidien des marchés publics du pays et si nécessaire dans un ou plusieurs journaux nationaux de large diffusion et audience.

En revanche, pour les autres contrats de firmes de consultants, les avis à manifestation pourront être publiés uniquement au niveau national. Toutefois, cela n'exclut pas la faculté laissée à l'Organe d'Exécution du projet d'envisager parallèlement une publication éventuelle de l'AMI sur le site internet de la Banque en cas de nécessité ou selon le contexte.

• En ce qui concerne les services de consultants individuels

Ces services portent essentiellement sur les missions suivantes : l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet ; l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation du projet ; la réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale du projet (PGP) ; la réalisation d'un audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet ; la formation en passation des marchés.

Au regard de leur nature et envergure, leur faible valeur et complexité, et tenant compte des expériences antérieures dans le cadre des autres projets du portefeuille, il est certain d'avoir sur le plan national des consultants individuels en nombre suffisant et de capacité adéquate pour garantir la concurrence et obtenir des services de qualité. En conséquence, les avis à manifestation d'intérêt pour ces missions pourront être publiés uniquement au niveau national. Toutefois, cela n'exclut pas la faculté laissée à l'Organe d'Exécution du projet d'envisager parallèlement une éventuelle publication de l'AMI sur le site internet externe de la Banque en cas de nécessité ou selon le contexte.

c) Conventions avec les structures publiques

Il est prévu de conclure des conventions avec des structures publiques afin de leur confier la mise en œuvre de certaines activités/prestations car relevant de leur domaine d'activité et de compétence spécifique au niveau national :

- (i) Convention avec la Cour des Comptes du Burkina Faso pour l'audit annuel des comptes du projet : Au Burkina Faso, l'audit des comptes publics est de la responsabilité de l'Institution supérieur de contrôle qu'est la Cour des comptes. Lorsque pour des contraintes de plan de charge ceci n'est pas possible, un recours est fait au secteur privé (firmes d'audit) qualifié pour suppléer à la Cour des comptes. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux et conformément à la Déclaration de Paris et le Plan d'Actions de mise en œuvre d'Accra, l'audit des comptes du projet sera confié à la Cour des comptes du Burkina Faso, sur la base de termes de référence convenus avec la Banque. Il est à noter que la Cour des comptes audite déjà certains projets financés les partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale et a été retenue par la Banque pour réaliser l'audit annuel des comptes des nouveaux projets du portefeuille de la Banque au Burkina Faso conformément à la stratégie fiduciaire de gestion financière de la Banque. Le recours à la Cour des comptes, structure publique dont le mandat cadre avec le service attendu, plutôt que de solliciter le secteur privé pour la signature d'un marché, répond à un souci de se conformer aux engagements internationaux (Déclaration de Paris).
- (ii) Convention avec la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour la mise en place des champs écoles producteurs et des parcelles de démonstration pour les spéculations ciblées du projet: Les activités confiées à la DGPA relèvent de don domaine de compétence au niveau national car il s'agit d'une direction centrale du Ministère en charge de l'agriculture qui a pour mandat entre autres, les productions de soja, de maïs, la vulgarisation et le conseil agricole et la certification des semences et mécanisation agricole. De manière spécifique, la Direction de la vulgarisation et de la recherche-développement (DVRD) au sein de la DGPA sera responsabilisée dans l'exécution de ces activités sur le terrain. Le recours à la DGPA, une Direction technique compétente du Ministère pour rendre le service plutôt que de solliciter le secteur privé pour la signature d'un marché se justifie d'une part, par son mandat et les attributions qui lui sont dévolues au niveau national, et d'autre part, répond à un souci de réduction

de coûts, de capitalisation des expériences de cette structure et de synergie dans la mise en œuvre globale des activités du Ministère en charge de l'agriculture.

(iii) Convention avec chacune des treize (13) Direction Régionales de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi-évaluation des activités et de l'appui aux producteurs: Les Directions régionales de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques sont des structures déconcentrées du Ministère en charge de l'agriculture et territorialement compétentes dans leur région d'intervention respective. Il est à noter que le projet sera exécuté dans les treize Régions du Burkina Faso que sont la Région de la Boucle du Mouhoun, la Région des Cascades, la Région du Centre, la Région du Centre-Est, la Région du Centre-Ouest, la Région du Centre-Nord, la Région du Centre-Sud, la Région de l'Est, la Région du Nord, la Régional des Hauts-Bassins, la Région du Plateau-Central, la Région du Sud-Ouest et la Région du Sahel. Ainsi, les Directions régionales seront chargées du suivi de la mise en œuvre des activités du projet dans leur région respective. Le recours aux Directions régionales de l'agriculture et aux Directions générales des ressources animales, des Directions techniques compétentes déconcentrées du Ministère pour rendre le service plutôt que de solliciter le secteur privé pour la signature d'un marché répond à un souci de réduction de coûts.

Enfin, il est à noter qu'à l'exception du carburant, du Burkina Phosphate, des semences de base de blé et des prestations spécifiques relevant du mandat des structures publiques compétentes en la matière, aucune situation de monopole par rapport à un besoin financé par la Banque dans le cadre du projet, n'a été identifiée et la situation actuelle de marchés de tous les besoins recommande une large mise en compétition pour l'obtention du meilleur rapport qualité-prix. Il reste entendu qu'au cours de la mise en œuvre du projet, la Banque sera attentive à l'évolution du contexte sécuritaire dans le pays y compris son éventuel impact sur la situation de chaque marché afin de convenir avec l'Emprunteur des modalités de passation les plus adaptées au contexte du moment.

Eu égard à tout ce qui précède, le niveau de risque pour l'évaluation au niveau du secteur (incluant la situation de l'analyse des marchés) a été jugé « **Modéré** ».

4.1.4.2.3 Conception et complexité du projet

La conception et la complexité du projet ont été examinées du point de vue des acquisitions et de sa mise en œuvre. Cet examen a conclu à un risque jugé « Substantiel ». Certes, les acquisitions envisagées dans le cadre du projet ne présentent aucun défi technologique et ne comportent aucun marché de travaux, le ministère en charge de l'agriculture ayant par ailleurs une expérience dans la mise en œuvre d'opération similaires. Cependant, il subsiste des risques potentiels importants au regard des facteurs suivants : (a) la durée de mise en œuvre du projet relativement courte (2 ans) par rapport à la quarantaine de marchés et conventions à passer et le nombre de projets actifs sous la gestion du ministère (42 projets) ; (b) l'essentiel des acquisitions en termes de valeur portent sur les engrais (18 371 904,36 UC) alors que le contexte international du marché des engrais au cours des années 2021 et 2022 a été marqué par une flambée des prix et des difficultés d'approvisionnement; (c) la réussite de cette opération d'urgence étant fortement tributaire non seulement de l'acquisition des engrais mais aussi et surtout de leur distribution d'envergure nationale (dans les treize régions du pays) auprès des producteurs qui par ailleurs doivent apporter leur quote-part estimée à 33% du coût des engrais ; (d) le contexte socio-politique et sécuritaire mouvant pouvant impacter négativement le déroulement des opérations de distribution des intrants.

4.1.4.2.4 Évaluation de l'Agence d'Exécution (AE)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) sera l'Agence d'Exécution du projet (AE) et mettra en place une Unité de Gestion du Projet (UGP) dédiée à la mise en œuvre du projet. Il est prévu que certains membres de l'UGP du P1-P2RS, notamment le Coordonnateur national, le Responsable administratif et financier ainsi que le Comptable seront reversés ou affectés dans l'UGP du PURPA-BF (ces deux projets relevant du même ministère) pour que le projet bénéficie rapidement de spécialistes ayant une excellente connaissance des règles et procédures de la Banque. Un arrêté de création se pris au niveau national pour la mise en place de l'UGP du

PURPA-BF. Cependant en l'état actuel, l'évaluation a permis de noter l'absence d'un Spécialiste en passation des marchés pour l'UGP du PURPA, celui du P1-P2RS ayant démissionné à quelques mois de la date de clôture du projet.

La non-existence pour l'instant de l'UGP représente en soit un risque important. Devant une telle situation, l'évaluation a porté par défaut essentiellement sur l'environnement d'intervention de la future UGP. En effet, pour la mise en œuvre de la passation des marchés y compris les aspects techniques ainsi que le suivi des activités l'UGP travaillera avec les entités du Ministère et autres structures impliquées dans ces domaines et qui contribuent tous à la capacité de l'Agence d'Exécution.

A ce sujet, les principales structures du Ministère ou partenaires impliquées dans la mise en œuvre des activités de passation des marchés ainsi que le suivi technique des activités sont : (i) Pour le suivi technique des activités du projet : la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) qui est la structure centrale du ministère techniquement compétente en rapport avec l'objet du projet ; (ii) Pour la passation des marchés : la Direction des marchés publics (DMP) dont le directeur est la Personne responsable des marchés publics (PRMP) du Ministère conformément à la réglementation nationale ; et la Direction du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) en charge du contrôle des marchés passés par le Ministère. Ainsi, l'UGP travaillera en étroite collaboration avec la DMP dans le cadre de la passation et la gestion des marchés du projet et sous le contrôle de la DCMEF qui effectuera un contrôle a priori et un contrôle a posteriori des marchés du projet pour lesquels une revue a priori de la Banque n'est pas prévue.

Les personnels de la DGPA, la DMP, la DCMEF et ceux de l'UGP du P1-P2RS qui seront affectés/reversés à l'UGP du PURPA disposent d'une bonne expérience dans la gestion des activités d'acquisitions acquise dans le cadre de l'exécution de plusieurs projets similaires financés par les bailleurs de fonds y compris la Banque africaine de développement (BAD). Cependant, sur la base de l'expérience de mise en œuvre du Projet d'aménagement de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) et du Projet 1 du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS), il a été constaté (i) des faiblesses dans l'utilisation des méthodes et procédures d'acquisition de la Banque, notamment en ce qui concerne les règles et procédures de sélection des consultants ; (ii) des retards et lenteurs dans la conduite des processus de passation des marchés; et (iii) des faiblesses dans la gestion des contrats.

L'évaluation a également permis de noter que le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques qui résulte de la fusion récente (moins de 6 mois) de deux anciens ministères (secteur agricole ; secteur des ressources animales et halieutiques) et est en charge de la gestion de la somme du portefeuille de ces deux anciens ministères. Cela représente un portefeuille important composé de quarante-deux (42) projets actifs. Cette situation pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre diligente des activités d'acquisitions du PURPA bien que peu d'acquisitions soient envisagées dans le cadre de ce projet et que la fusion des deux ministères s'est accompagnée de la fusion corrélative de leurs effectifs au niveau de la DMP et de la DCMEF. Enfin, il a été observé que l'Agence d'Exécution ne dispose pas d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières pour la mise en œuvre du projet.

En somme, la capacité globale du Ministère (y compris la Direction Générale des productions agropastorales, la Direction des marchés publics et la Direction du contrôle des marchés et des engagements financiers), sa performance en matière de conformité et sa capacité opérationnelle à mettre en œuvre les activités de passation des marchés dans le cadre du projet, ont été examinées à la lumière des capacités du personnel, de la conception et de la complexité du projet. Cette évaluation a permis de noter que quand bien même les capacités techniques de l'Agence d'Exécution peuvent être jugées globalement acceptables pour une bonne mise en œuvre des acquisitions du projet, il subsiste des risques en termes de : (a) absence d'un spécialiste en passation des marchés dédié à l'UGP ; (b) faiblesses dans la conduite des procédures de sélection des consultants conformément aux règles et procédures d'acquisition de la Banque (constats faits dans le cadre des procédures de sélection conduites par les projets PAVAL, P1-P2RS) ; (c) retard et non-respect des délais de passation des marchés ; et (d) faiblesses dans la gestion des contrats.

Compte tenu de tout ce qui précède, le niveau de risque suite à l'évaluation des capacités de l'Agence d'Exécution est jugé « **Substantiel** ».

L'examen a aussi identifié d'autres risques liées à la pratique au niveau national, susceptibles d'affecter l'efficacité des opérations d'acquisition (sur la base des constats faits sur des projets précédents, des rapports des audits des projets du portefeuille réalisés par des cabinets privés et du fonctionnement du Système National) à savoir des délais d'exécution généralement non respectés en raison des difficultés d'exécution par les attributaires, les difficultés d'archivage des documents de passation des marchés et l'irrégularité des audits des marchés par l'ARCOP et des revues a posteriori des marchés par les DCMEF.

Afin d'apporter une réponse aux problèmes identifiés, des mesures d'atténuation sont proposées dans le plan d'action PERCA figurant au **paragraphe 4.1.4.9.**

4.1.4.2.5 Notation des risques relatifs à la passation des marchés du projet (PPRR)

L'évaluation des risques de passation des marchés a été entreprise pour ce projet en procédant à une évaluation exhaustive couvrant les risques au niveau national, sectoriel, programme ainsi qu'au niveau de l'agence d'exécution chargée de la mise en œuvre des activités de passation de marchés du programme. En ce qui concerne le risque lié à l'environnement pays mentionné au **paragraphe 4.1.4.1**, il s'agit d'un risque générique estimé pour les opérations de la Banque en général. Ce risque générique pays a été réévalué dans le contexte de la mise en œuvre de toutes les activités inscrites au titre du projet pour être pris en compte dans la détermination du risque global de passation des marchés du programme. Les résultats des évaluations justifient les risques indiqués comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4.1.4b : Degré de risque défini par facteur

	Niveaux	Note d'évaluation
N°	Facteur de risque	Faible (F) / Modéré (M) /
		Substantiel (S) / Elevé (E)
	Notation des risques relatifs à la passation des ma	rchés du projet (PPRR)
	Pays	
1	Cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés*	М
2	Pratiques prohibées dérivant du système	\mathbf{M}
	Secteur	
3	Capacités du secteur	M
4	Capacités de l'industrie locale	M
	Projet	
5	Risques liés à la conception du projet	M
6	Risques liés à la réalisation des activités	S
	Capacités de l'Agence d'Exécution	
7	Capacités	S
8	Gouvernance & Pratiques prohibées	M

^{*} Evaluation du système national de passation des marchés faite dans l'absolu selon les 21 sous indicateurs critiques

puis ajustée pour tenir compte du contexte du projet

La notation globale des risques de la passation des marchés du projet (PPRR) au moment de l'évaluation est :

Tableau 4.1.4c : Degré de risque défini par niveau

Niveaux	E	S	M	F
Risques du pays			X	

Risques du secteur		X	
Risques spécifiques au projet	X		
Risques liés à l'Agence d'Exécution	X		
Risque global de la passation des marchés du projet		Substantiel	

Les éléments des tableaux ci-dessus tiennent compte des spécificités du projet et de l'impact relatif de chaque niveau (Pays, Secteur, Projet ou Agence d'Exécution), le niveau global du risque de la passation des marchés pour le Projet au moment de l'évaluation est jugé « **Substantiel** ». La plupart des problèmes/risques relatifs aux activités d'acquisition dans le cadre de la mise en œuvre du projet ont été identifiés et atténués. Les mesures d'atténuation ont été discutées et convenues avec l'Agence d'Exécution et inclus dans le Plan d'action PERCA proposé au **paragraphe 4.1.4.9**. Tous les coûts associés à la mise en œuvre du plan d'actions PERCA sont inclus dans le cadre du projet.

4.1.4.3 Détails des méthodes et procédures d'acquisition (MPA) à utiliser dans le cadre du Projet

Toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financées en partie ou en totalité par les ressources de la Banque se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvée en octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu de ce qui suit :

4.1.4.3.1 Système national de passation de marchés publics (SNPM)

Les acquisitions citées au paragraphe 4.1.4.2.1 (a) seront effectuées suivant le Système national de passation des marchés publics (SNPM) conformément à la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique, et ses textes d'application, notamment le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics ensemble les décrets modificatifs, en utilisant les Dossiers Nationaux Standards d'Appel d'offres (DNSAO) et comme suit :

a) Biens et services non-intellectuels

Les biens à acquérir dans le cadre du projet suivant le Système national de passation des marchés publics sont estimés à 406 035,48 UC. De manière spécifique, ces acquisitions se feront comme suit :

- (i) L'acquisition du Burkina Phosphate estimée à une valeur de 234 296,29 UC fera l'objet d'une procédure d'entente directe avec la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB), conformément aux dispositions des articles 74 et 75 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics pour des raisons de monopole décrites au paragraphe 4.1.4.2.2.2 ci-dessus.
- (ii) L'acquisition de semences de base de blé estimée à une valeur de 11 714,81 UC fera l'objet d'une procédure d'entente directe avec l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), conformément aux dispositions des articles 74 et 75 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics pour les raisons décrites au paragraphe 4.1.4.2.2.2 ci-dessus.
- (iii) L'acquisition du carburant (prestation spécifique à prix réglementé) fera l'objet d'une procédure d'entente directe auprès d'une compagnie pétrolière en règle vis-à-vis de l'administration conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables.
- (iv) Les Biens autres que ceux cités en (i), (ii) et (iii) ci-dessus d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 000 FCFA (soit la contre-valeur de 58 574,07 UC¹²) seront acquis par la procédure d'appel d'offres

¹² Taux de conversion : 1 UC = 853,62 FCFA

ouvert telle que prévue par les articles 6.3 et 53 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses modificatifs.

- (v) Les Biens autres que ceux cités en (i), (ii) et (iii) ci-dessus d'un montant estimatif supérieur ou égal à 10 000 000 FCFA (soit la contre-valeur de 11 714,81 UC) et strictement inférieur à 50 000 000 FCFA (soit la contre-valeur de 58 574,07 UC) seront acquis par la procédure de demande de prix conformément aux dispositions des articles 6 point 2 et 71 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses modificatifs.
- (vi) Les Biens autres que ceux cités en (i), (ii) et (iii) ci-dessus d'un montant estimatif strictement inférieur à 10 000 000 FCFA (soit la contre-valeur de 11 714,81 UC) seront acquis par la procédure de demande de cotation conformément aux dispositions des articles 6 point 1 et 72 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses modificatifs.

4.1.4.3.2 Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (MPAB)

Les acquisitions citées au paragraphe 4.1.4.2.1 (b) ci-dessus seront effectuées conformément aux Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB) en utilisant ses Dossiers Standards de Sollicitation (DSS) appropriés disponibles, comme suit :

a) Biens et services non-intellectuels

Les Biens et services autres que ceux de consultants à acquérir dans le cadre du projet suivant les Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB) sont estimés à <u>26 254 452,81 UC</u>.

(i) Les engrais (NPK et Urée) d'un montant estimé à 18 371 904,36 UC ainsi que les semences certifiées de de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho, d'un montant estimé à 7 238 232,47 UC, seront acquis par Appel d'Offres Ouvert (AOO), conformément aux dispositions des paragraphes 8.5 a et c du document de la Politique d'acquisitions de la Banque, tel que décrit dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1) ou par entente directe si : (a) l'une des conditions décrites au paragraphe D.2.2.11 du Volume 1 de la Partie A de l'OPM est réunie et documentée, ou (b) il existe des prestataires éligibles récemment sélectionnés sur une base compétitive acceptable (faite dans le cadre de projets de la Banque ou d'autres partenaires) pour des prestations similaires dans le cadre de précédentes opérations comme l'autorisent les paragraphes I.2.29 à 31 du Volume 2 de la Partie A du Manuel des Opérations de passation des marchés de la Banque (OPM).

En cas d'Appel d'Offres Ouvert (AOO), les flexibilités suivantes prévues par les règles et procédures de la Banque pourraient être envisagées au regard du caractère urgent du projet : une procédure de sollicitation accélérée à travers la réduction du délai de publication de l'Avis d'Appel d'Offres à 21 jours (cf. Paragraphe I2.49 de l'OPM, Partie A, Volume 2) au lieu de six semaines minimum pour un Appel d'Offres Ouvert au niveau international ; et 14 jours au lieu de 30 jours pour un Appel d'Offres Ouvert au niveau national..

- (ii) La conduite et la gestion des opérations de distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le mécanisme de distribution électronique d'intrants « Agri-Voucher » d'un montant estimé à 427 099,89 UC, feront l'objet d'une procédure d'entente directe avec l'Association des grossistes des intrants au Burkina Faso (AGRODIA) conformément aux dispositions du paragraphe 8.5 du document de Politique de passation des marchés de la Banque, et pour des raisons détaillées au paragraphe 4.5.2.2.2 ci-dessus
- (iii) La fourniture de services de paiement électronique pour la distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le biais du mécanisme « Agri-Voucher », d'un montant estimé à 217 216,09 UC, feront l'objet d'une procédure d'entente directe avec la société Orange Money

Burkina conformément aux dispositions du paragraphe 8.5 du document de Politique de passation des marchés de la Banque, et pour des raisons détaillées au paragraphe 4.5.2.2 ci-dessus.

b) Services de consultants

Tous les services de consultants (consultants firmes et consultants individus) prévus dans le cadre du projet sur le financement de la Banque sont estimés à 586 912,19 UC.

Toutes les sélections de consultants financées en partie ou en totalité par la Banque dans le cadre du projet se feront conformément aux dispositions de l'article 8.6 de la Politique de passation des marchés de la Banque, et suivant des méthodes et procédures décrites par le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1). Plus spécifiquement, les sélections des consultants se feront comme suit :

- (i) Les services de firmes de consultants pour l'audit des acquisitions sous Système National et pour l'évaluation finale du projet seront acquis par la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC) telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1).
- (ii) Excepté ces deux missions listées au point (i) ci-dessus tous les autres services de firmes de consultants seront acquis par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1), en utilisant le Dossier de Sollicitation approprié de la Banque.
- (iii) Tous les services de consultants individuels seront acquis par la méthode de comparaison d'au moins trois (3) CV de consultants qualifiés telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1).

Liste restreinte composée entièrement de consultants nationaux :

- ✓ La liste restreinte pour les services de consultants firmes d'un coût estimatif strictement inférieur à 100 000 UC par contrat, peut être composée entièrement de consultants nationaux.
- ✓ La liste restreinte pour les services de consultants individuels d'un coût estimatif équivalent ou inférieur à 50 000 UC par contrat, peut être composée entièrement de consultants nationaux.

Toutefois, dans de tels cas, les consultants étrangers ne sont pas exclus car ils sont autorisés à présenter des manifestations d'intérêt s'ils sont intéressés, et peuvent être retenus sur la liste restreinte s'ils sont jugés qualifiés.

c) Conventions prévues avec les structures publiques

Le montant total des conventions prévues avec les structures publiques afin de leur confier la mise en œuvre de certaines activités et prestations du projet car relevant de leur mandat et domaine de compétence spécifique au niveau national, s'élève à <u>515 451,85 UC</u>. Ces conventions seront conclues et exécutées sur la base de termes de référence des prestations/activités et d'un budget détaillé correspondant. Les projets de conventions négociés et convenus entre l'Agence d'Exécution et chaque structure devront être soumis à l'avis de non-objection de la Banque. Le budget de ces conventions servira à payer les charges engendrées par les prestations à réaliser à l'exception des salaires du personnel.

Il s'agit des conventions suivantes :

- (i) Convention avec la **Cour des comptes**, d'un montant estimé à 11 714,81 UC, pour l'audit des comptes du projet;
- (ii) Convention avec la **Direction Générale des productions agropastorales (DGPA)**, d'un montant estimé à 199 151,85 UC, pour la mise en place des champs écoles producteurs et des parcelles de démonstration pour les spéculations ciblées du projet ;

- (iii) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun**, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ;
- (iv) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Cascades**, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (v) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du**Centre, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (vi) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du**Centre-Est, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (vii) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques** du **Centre-Ouest**, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ;
- (viii) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques** du Centre-Nord, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (ix) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du**Centre-Sud, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (x) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est**, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (xi) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nord, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (xii) Convention avec la **Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques** des Hauts-Bassins, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs ;
- (xiii) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Plateau-Central, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;
- (xiv) Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sahel, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs;

(xv)Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sud-Ouest, d'un montant estimé à 23 429,63 UC, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs.

4.1.4.3.3 Frais divers de fonctionnement

Les diverses dépenses au titre du fonctionnement correspondent aux activités et dépenses non soumises à passation des marchés. Les frais divers de fonctionnement financés en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque s'élèvent à **905** 712,14 UC.

Ces dépenses comprennent entre autres le salaire du personnel pour un montant estimé à 199 308,82 UC et les autres dépenses estimées à 706 403,32 UC.

Le recrutement du personnel de l'UGP sera effectué conformément à la réglementation nationale, notamment le Décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Ce personnel ne sera donc pas composé de consultants mais de contractuel régit par un contrat de travail. En conséquence, ce recrutement sera effectué suivant le Système national et il a été convenu que la Banque ne se prononcera formellement que sur les Termes de référence (TDR) du poste puis le CV (qualifications) de l'expert qui sera proposé pour le poste à l'issue de la procédure. Le modèle de contrat proposé par le Pays pour l'ensemble du personnel devra être préalablement convenu avec la Banque avant le lancement des processus de recrutement.

Les autres dépenses de fonctionnement du projet financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque, seront effectuées conformément aux modalités et procédures décrites dans le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet, préalablement approuvé par la Banque. A ce sujet, il est important de préciser que les éventuels besoins en acquisition qui seraient exprimés ou identifiés sur le budget relatif au fonctionnement ou les différentes provisions prévues au titre du fonctionnement devront être planifiés dans le Plan de passation des marchés (PPM) du projet et faire l'objet d'une procédure de passation de marché conformément au PPM préalablement approuvé par la Banque. Ainsi, les éventuels besoins en acquisitions qui seraient identifiées sur les montants provisionnés pour : (i) la mise en œuvre du PGES (PGP) (117 148,14 UC) ; l'appui à la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement du dispositif Agri-Voucher (29 287,04) ; et (iii) aux imprévus (943 338,96 UC) devront être planifiées dans le PPM du projet et acquis conformément au mode de passation prévu dans le PPM préalablement approuvé par la Banque.

4.1.4.3.4 Imprévus

La provision pour « imprévus » s'élève à <u>943 338,96 UC</u>. L'utilisation de cette provision se fera avec l'avis de non-objection de la Banque et suivant la procédure qui sera décrite dans le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet Au cas où des besoins en acquisitions devraient être financés sur les ressources destinées aux « imprévus », les marchés correspondants devront être planifiés dans le PPM dans le cadre d'une actualisation. Le PPM ainsi révisé devra être soumis à la non-objection de la Banque.

4.1.4.3.5 Méthodes et procédures d'acquisition d'une tierce partie (MPAT) : Non applicable.

Aucun marché prévu pour être financé par la Banque ne sera passé suivant les procédures d'acquisition d'un autre partenaire financier.

4.1.4.4 Résumé des modalités de passation des marchés pour le projet

Les modalités de passation des marchés pour les différentes composantes, éléments et articles dans les diverses catégories de dépenses à financer en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque et passés suivant le MPAB ou SNPM sont résumées au **Tableau 4.1.4d** ci-dessous. Les marchés d'un montant important, tous les groupes d'activités/marchés similaires, les différents systèmes de passation des marchés, les estimations de coût, les exigences de contrôle, et le calendrier comme convenu entre l'Emprunteur et la Banque, sont indiqués dans le plan de passation des marchés (**cf. Tableau 4.1.4f**).

Tableau 4.1.4d: Résumé des modalités de passation des marchés

CATEGORIES	Sy	stème National marchés pub		des	M	Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)			
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres 13	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
1. BIENS ET SERVICES NON- INTELLECTUEL S						,			
1.1 Acquisition de NPK, d'urée et de fumure organique au profit des producteurs					18 371 904,36 [5 886 694,31] (12 485 210,05)				18 371 904,36 [5 886 694,31] (12 485 210,05)
1.2 Acquisition de semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho au profit des producteurs					7 238 232,47 [7 238 232,47]				7 238 232,47 [7 238 232,47]
1.3 Conduite et gestion des opérations de distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le mécanisme de distribution électronique d'intrants « Agri-								427 099,89 [427 099,89]	427 099,89 [427 099,89]
Voucher » 1.4 Fourniture de services de paiement électronique pour la distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le biais du mécanisme « Agri-Voucher »								217 216,09 [217 216,09]	217 216,09 [217 216,09]
1.5 Acquisition de véhicules de type pick-up et station	64 431,48 [64 431,48]								64 431,48 [64 431,48]
wagon 1.6 Acquisition d'ordinateurs pour l'Unité de gestion du projet (UGP)		8 200,37 [8 200,37]							8 200,37 [8 200,37]

¹³ Conformément à la réglementation nationale ou aux dispositions du Manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet

CATEGORIES	Sy	stème Nationa marchés pul	l de passation d blics (SNPM)	les	N	léthodes et procé de la Bang	dures d'acquisit que (MPAB)	tions	Coût Total (en UC)
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres ¹³	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
1.7 Acquisition de consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences		5 857,41 [5 857,41]							5 857,41 [5 857,41]
1.8 Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 1)		5 857,41 [5 857,41]							5 857,41 [5 857,41]
1.9 Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 2)		5 857,41 [5 857,41]							5 857,41 [5 857,41]
1.10 Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 1)		5 623,11 [5 623,11]							5 623,11 [5 623,11]
1.11 Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 2)		5 623,11 [5 623,11]							5 623,11 [5 623,11]
1.12 Acquisition de carburant pour le Projet (Année 1)			29 287,04 [29 287,04]						29 287,04 [29 287,04]
1.13 Acquisition de carburant pour le Projet (Année 2)			29 287,04 [29 287,04]						29 287,04 [29 287,04]
1.14 Acquisition de Burkina Phosphate au profit des producteurs			234 296,29 (234 296,29)						234 296,29 (234 296,29)
1.15 Acquisition de semences de base de blé au profit des producteurs			11 714,81 [11 711,81]						11 714,81 [11 711,81]
Sous-Total Biens									26 660 488,29 [13 940 981,82] (12 719 506,47)
2. SERVICES DE CONSULTANTS									
2.1 Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du						175 722,22 [175 722,22]			175 722,22 [175 722,22]
Burkina Faso (SEPB) 2.2 Digitalisation du processus de commande et du système de gestion						130 034,44 [130 034,44]			130 034,44 [130 034,44]

CATEGORIES	Sy	stème National marchés pub	de passation olics (SNPM)	des	M	Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)			
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres ¹³	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
des stocks de la Centrale									
d'approvisionnemen t des intrants et matériels agricoles (CAIMA), du système commun de gestion des stocks de semences de									
l'Union nationale des sociétés coopératives de									
producteurs semenciers du Burkina Faso (UNPSB) et de									
l'Association nationale des entreprises semencières du									
Burkina Faso (ANESB)									
2.3 Réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif Agri						87 861,11 (87 861,11)			87 861,11 (87 861,11)
Voucher et la formulation d'un plan d'actions de renforcement du dispositif									
2.4 Refonte de la base de données de la Direction Générale des						35 144,44 [35 144,44]			35 144,44 [35 144,44]
productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique de									
lot de semences 2.5 Réalisation d'un audit des acquisitions du projet						11 714,81 [11 714,81]			11 714,81 [11 714,81]
2.6 Réalisation de l'évaluation finale du projet						11 714,81 [11 714,81]			11 714,81 [11 714,81]
2.7 Réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale du projet							41 001,85 [41 001,85]		41 001,85 [41 001,85]
(PGPP et MGP) 2.8 Elaboration d'un manuel de							17 572,22 [17 572,22]		17 572,22 [17 572,22]
procédures							[1/3/2,22]		[1/3/2,22]

CATEGORIES	Sy	stème National marchés pub		des]	Méthodes et procé de la Bang	dures d'acquisique (MPAB)	tions	Coût Total (en UC)
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres 13	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
administratives, comptables et									
financières du projet									
2.9 Elaboration d'un							17 572,22		17 572,22
manuel de suivi-							[17 572,22]		[17 572,22]
évaluation du projet									
2.10 Réalisation							11 714,81		11 714,81
d'un audit annuel de							[11 714,81]		[11 714,81]
conformité									
environnementale et									
sociale du projet 2.11 Renforcement		-					5 857,41		5 857,41
des capacités du							5 857,41 [5 857,41]		5 857,41 [5 857,41]
personnel de la							[5 05 /,41]		[3 037,41]
CAIMA en									
passation des									
marchés									
Sous-Total									586 910,34
Consultants									[458 049,23] (87 861,11)
3.									
CONVENTIONS									
3.1 Convention avec								11 714,81	
la Cour des comptes								[11 714,81]	
pour l'audit des									
comptes du projet									
3.2 Convention avec la Direction								199 151,85	
Générale des								[199 151,85]	
productions									
agropastorales pour									
la mise en place des									
champs écoles									
producteurs et des									
parcelles de									
démonstration pour									
les spéculations									
ciblées du projet 3.3 Convention avec		+		+			+	23 429,63	23 429,63
la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de								[23 427,03]	[43 449,03]
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques de la									
Boucle du Mouhoun									
pour le suivi-									
supervision de la									
distribution des									
engrais et semences, l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi									
évaluation des									
activités et de									
l'appui aux									
producteurs									

CATEGORIES	Sy	ystème National marchés pub		des	N	Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)			
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres 13	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
3.4 Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Cascades, pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de								23 429,63 [23 429,63]	23 429,63 [23 429,63]
l'appui aux producteurs 3.5 Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre pour le suivi- supervision de la								23 429,63 [23 429,63]	23 429,63 [23 429,63]
distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs 3.6 Convention avec								23 429,63	23 429,63
la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Est pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux								[23 429,63]	[23 429,63]
producteurs; 3.7 Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Ouest pour								23 429,63 [23 429,63]	23 429,63 [23 429,63]

CATEGORIES	Système National de passation des marchés publics (SNPM)			Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)				Coût Total (en UC)	
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres 13	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
le suivi-supervision de la distribution des									
engrais et semences,									
l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi									
évaluation des									
activités et de l'appui aux									
producteurs									
3.8 Convention avec								23 429,63	23 429,63
la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de								,1	, ,,,,,,
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques du									
Centre-Nord pour le suivi-supervision de									
la distribution des									
engrais et semences,									
l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi									
évaluation des									
activités et de									
l'appui aux									
producteurs 3.9 Convention avec								23 429,63	23 429,63
la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de								, ,	, ,
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques du									
Centre-Sud pour le									
suivi-supervision de la distribution des									
engrais et semences,									
l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi									
évaluation des									
activités et de									
l'appui aux									
producteurs 3.10 Convention								23 429,63	23 429,63
avec la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de								[25 727,05]	[23 727,03]
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques de									
l'Est pour le suivi-									
supervision de la									
distribution des engrais et semences,									
l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi									
évaluation des				1					

CATEGORIES	Système National de passation des marchés publics (SNPM)			Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)				Coût Total (en UC)	
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres 13	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
activités et de l'appui aux									
producteurs									
3.11 Convention								23 429,63	23 429,63
avec la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de									
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques du									
Nord pour le suivi- supervision de la]		
distribution des							1		
engrais et semences,							1		
l'appui-conseil pour							1		
les deux campagnes							1		
agricoles et le suivi							1		
évaluation des									
activités et de							1		
l'appui aux									
producteurs								22.422.52	22 122 52
3.12 Convention								23 429,63	23 429,63
avec la Direction Régionale de								[23 429,63]	[23 429,63]
l'agriculture, des									
ressources animales									
et halieutiques des									
Hauts-Bassins pour									
le suivi-supervision									
de la distribution des									
engrais et semences,									
l'appui-conseil pour									
les deux campagnes									
agricoles et le suivi évaluation des									
activités et de									
l'appui aux							[
producteurs									
3.13 Convention								23 429,63	23 429,63
avec la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de									
l'agriculture, des							1		
ressources animales							1		
et halieutiques du							1		
Plateau-Central pour							1		
le suivi-supervision de la distribution des							1		
engrais et semences,							1		
l'appui-conseil pour							1		
les deux campagnes							1		
agricoles et le suivi							1		
évaluation des							1		
activités et de							1		
l'appui aux							1		
producteurs								00.155	05.15
3.14 Convention							1	23 429,63	23 429,63
avec la Direction								[23 429,63]	[23 429,63]
Régionale de									

CATEGORIES	Système National de passation des marchés publics (SNPM)				Méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque (MPAB)				Coût Total (en UC)
	Appel d'offres ouvert (AOO)	Demande de Cotations	Entente Directe	Autres ¹³	AOO	Procédures compétitives de sélection de firmes de consultants (SFQC, SQC)	Comparais on d'au moins 3CV	Entente Directe/ Convention	
ressources animales									
et halieutiques du Sahel pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences,									
l'appui-conseil pour les deux campagnes									
agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux									
producteurs									
3.15 Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales								23 429,63 [23 429,63]	23 429,63 [23 429,63]
et halieutiques du Sud-Ouest pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences,									
l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi									
évaluation des activités et de l'appui aux producteurs									
Sous-Total Conventions									515 451,85 [515 451,85]
4. FONCTIONNEM ENT									
Salaire du personnel de l'UGP				199 308,82 [199 308,8 2]					199 308,82 [199 308,82]
Autres dépenses				706 403,32 [706 403,3 2]					664 229,98 [664 229,98]
Sous-Total Fonctionnement				2)					863 538,80 [863 538,80]
5. IMPREVUS									
Imprévus				943 338,96 [943 338,9 6]					1 014 610,60 [527 978,05] (486 632,55)
Sous-Total Imprévus				-					863 538,80 [863 538,80]
TOTAL GENERAL									29 600 000,00 [16 306 000,00 (13 294 000,00

NB : Les montants entre crochets [...] représentent les financements du Prêt FAT et les montants entre parenthèses (...) représentent les financements du Don FAT.

Pour mémoire : Liste des dépenses entièrement financées sur le budget de l'Etat

No	Intitulé de la dépense	Coût estimatif (UC)
1	Assurer la réception technique des engrais au niveau régional par les	30 458,52
1	autorités (commission multi-acteurs)	
2	Appuyer le processus de contrôle et de certification des semences	23 429,63
3	Assurer le loyer du siège de l'UGP	42 173,33
4	Assurer le paiement des factures d'électricité	8 434,67
5	Assurer le paiement des factures d'eau	2 811,55
6	Assurer le paiement des factures d'internet	2 811,55
7	Assurer le paiement des factures de téléphone	2 811,55
8	Provision pour indemnité de fin de contrat	70 288,89
9	Assurer la tenue des comités de pilotage	23 429,63
10	Renforcer les capacités des membres de l'UGP et des services techniques	46 859,26
11	Renforcer les capacités des cadres de la DGESS sur des thématiques liées à	46 859,26
11	la formulation des projets et programmes	
12	Provision pour cotisation de l'employeur	30 989,20
13	Assurance maladie du personnel du projet	5 623,11
14	Assurance des véhicules	5 623,11
	Montant Total des dépenses entièrement financées sur le budget de l'Etat	341 666,08
	Montant Total des dépenses cofinancées avec la Banque : Carburant	11 714,81
	TOTAL DEPENSES SUR BUDGET ETAT	353 380,89

4.1.4.1 Annonces

Le contenu de l'avis général de passation des marchés (AGPM) a fait l'objet d'un accord avec l'Emprunteur et sera transmis pour publication 14 sur le site web de la Banque, après approbation par le Conseil d'Administration de la proposition de financement. Les avis spécifiques de passation des marchés effectués suivant le Système national de passation des marchés respecteront les règles de publication prévues par le Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics, ensemble ses modificatifs, et ses textes d'application. Les avis spécifiques de passation des marchés suivant le Système de la Banque se feront conformément aux règles de publicité prescrites par le Cadre de passation des marchés de la Banque.

4.1.4.6 Revue par la Banque des marchés passés par le Donataire

L'avis général de marché est préparé par l'Emprunteur et envoyé à la Banque qui prévoit sa publication dans l'UNDB en ligne (United Nations Development Business) et le site web de la Banque.

Le mécanisme de contrôle de passation des marchés applicable aux documents de sollicitation des soumissionnaires, aux rapports d'évaluation des offres/propositions et aux recommandations d'attribution de marchés dépendra du système de passation des marchés (SNPM ou MPAB) utilisé. Ce mécanisme de contrôle peut prendre un ou la combinaison de plusieurs des mécanismes suivants selon le cas : (a) le mécanisme de revue prévu par le système national ; (b) les revues préalables et à postériori de la Banque ; (c) les revues indépendantes des acquisitions (IPR) ordonnées par la Banque.

4.1.4.6.1 Contrôle dans le cadre de l'utilisation du Système national de passation des marchés (SNPM)

Les acquisitions effectuées suivant le Système national de passation de marchés seront soumises au contrôle et à la régulation de la passation de marchés suivant les lois et règlements du pays, notamment : (i) les contrôles internes à priori et à posteriori de la Direction du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) du Ministère; (ii) l'audit des marchés par l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) ; et (iii) les contrôles externes effectués par les corps de contrôle (Cour des comptes, Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption).

4.1.4.6.2 Contrôle dans le cadre des Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB)

Tous les marchés conclus dans le cadre des Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque feront l'objet d'une revue a priori ou d'une revue a posteriori comme indiqué ci-dessous.

• <u>Seuils pour l'examen préalable : Décisions sur les acquisitions subordonnées à l'examen préalable de la Banque pour les acquisitions de Biens :</u>

N°	Mode acquisition	Seuils d'examen préalable (en UC)	Seuils de revue a postériori (en UC)	Fréquence des revues
		Egal ou supérieur à 300 000 UC		Tous les contrats seront soumis à l'examen préalable de la Banque
1.	Appel d'Offres Ouvert (AOO)		Strictement inférieur à 300 000 UC	Les deux premiers contrats seront soumis à l'examen préalable de la Banque même si leur montant est inférieur au seuil de 300 000 UC par contrat
2.	Entente directe	Pas de seuil		Tous les contrats seront soumis à l'examen préalable de la Banque

• Seuils pour l'examen préalable : Décisions sur les acquisitions subordonnées à l'examen préalable de la Banque pour l'utilisation des Consultants :

N°	Mode de sélection	Seuils d'examen préalable (en UC)	Seuils de revue a postériori (en UC)	Fréquence des revues
1.	Procédures compétitives	Egal ou supérieur à 100 000 UC et tous les contrats portant sur l'audit du projet quel que soit leur montant estimatif		Tous les contrats seront soumis à l'examen préalable de la Banque
	(consultants firmes)		Strictement inférieur à 100 000 UC	Les deux premiers contrats conclus seront soumis à l'examen préalable de la Banque même si leur montant est inférieur au seuil de 100 000 UC par contrat
2.	Procédures compétitives (consultants individuels)	Egal ou supérieur à 50 000 UC et tous les contrats portant sur l'audit du projet quel que soit leur montant estimatif		Tous les contrats seront soumis à l'examen préalable de la Banque
			Strictement inférieur à 50 000 UC	Les deux premiers contrats de consultant individuel seront soumis à l'examen préalable de la Banque même si leur montant est inférieur au seuil de 50 000 UC
3.	Source unique (Entente Directe) (Firmes de Consultants /Conventions/ Consultants individuels)	Pas de seuil	Pas de seuil	Tous les contrats y compris les conventions seront soumis à l'examen préalable de la Banque

A cet effet, les documents suivants sont soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication: O Avis général de passation des marchés, O Avis spécifique d'appel d'offres/Avis à manifestation d'intérêts (AMI), O Dossiers d'appel d'offres/Demandes de propositions, O Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés/Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, O Projets de marchés des travaux et biens s'ils sont modifiés et différents des projets de marchés figurant dans les dossiers d'appel d'offres approuvés par la Banque, O Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants/Rapport d'évaluation combinée comportant les recommandations d'attribution des contrats accompagné du procès-verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

En plus de l'examen préalable par la Banque, l'évaluation des capacités a recommandé une mission de supervision par an des activités de passation des marchés réalisées par l'Emprunteur afin de s'assurer de la capacité de conduite des activités de passation des marchés par l'Agence d'exécution et son maintien dans la durée.

4.1.4.7 Autres dispositions spéciales

4.1.4.7.1 Actions Anticipées d'Acquisitions (AAA)

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre du projet, le Gouvernement a informé la Banque de son intention d'avoir recours à des Actions Anticipées en vue des Acquisitions (AAA) suivantes : (i) Fourniture de NPK, d'urée et de fumure organique au profit des producteurs ; (ii) Fourniture de semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho au profit des producteurs. A ce sujet une requête de la partie nationale (avec les justificatifs nécessaires) accompagnée d'un projet de plan de passation des marchés comportant les acquisitions envisagées, doit être envoyée à la Banque pour un avis de non-objection.

Il est à noter que les dispositions du paragraphe 11.2 de la Politique de passation des marchés de la Banque prévoient le recours aux AAA sous certaines conditions, notamment : (i) la nécessité d'utiliser des procédures et des méthodes conformes au Cadre de passation des marchés de la Banque ; (ii) la nécessité d'un examen préalable de ces acquisitions par la Banque ; et (iii) le fait que les actions anticipées engagées par le Pays le sont à ses risques et périls et aucun avis de non-objection émis par la Banque avant l'approbation du financement par le Conseil d'administration n'engage la Banque à financer le projet en question. En conséquence, une requête du Gouvernant justifiant le recours aux AAA accompagnée du Plan de passation des marchés relatif aux acquisitions concernées sera soumise à la Banque pour avis. Par ailleurs, le Gouvernement devra être informé du fait que les actions anticipées engagées par un Emprunteur le sont à ses risques et périls et aucun avis de non-objection émis par la Banque avant l'approbation du financement par le Conseil d'administration n'engage la Banque à financer le projet en question.

4.1.4.7.2 Modalités particulières dues à l'utilisation du Système national de passation des marchés (SNPM)

Les modalités ci-dessous ont été convenues pour tenir compte de l'utilisation du Système national de passation des marchés publics pour un volet des acquisitions du projet :

4.1.4.7.2 (a) Droit de Réserve de la Banque

Le Système national de passation des marchés publics sera utilisé pour une partie des acquisitions du projet, notamment certaines acquisitions de biens d'une valeur estimé à 406 035,48 UC, soit 1,37% du financement de la Banque. Toutefois, la Banque se réserve la possibilité de demander au Donataire de revenir à l'utilisation du Système de la Banque si : (a) le cadre légal des marchés publics du Burkina Faso venait à changer pour évoluer vers un système non satisfaisant pour la Banque ; (b) les dispositions en vigueur n'étaient pas respectées par l'Organe d'Exécution ou (c) les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions relatif à l'évaluation des risques n'étaient pas respectées.

4.1.4.7.2 (b) Règles applicables pour l'éligibilité

Les ressources de la Banque prévues pour financer les activités du projet proviennent de la Facilité d'urgence pour la production alimentaire en Afrique (AEFPF) et obéissent aux règles du Guichet FAD. Ainsi, les règles d'éligibilité propres au Guichet FAD sont à priori applicables. Suite à l'évaluation des risques et capacités en passation des marchés, il a été décidé d'utiliser le Système National de passation des marchés pour une partie de ce projet. Les règles d'éligibilité aux contrats publics en droit burkinabè n'étant pas les mêmes que celles du guichet FAD, notamment en ce qui concerne la liste des entreprises et individus sous sanctions, il convient de prévenir toute incompatibilité pratique. En conséquence, les règles en matière d'éligibilité applicables pour tous les contrats conclus dans le cadre de ce projet selon le Système burkinabè des marchés publics seront les règles nationales d'éligibilité. Toutefois, en cas de l'utilisation du Système National, si la décision de l'emprunteur conduit à attribuer un contrat à une entité sous sanction de la Banque ou sous sanction au titre du Chapitre VII des Nations Unies, les ressources de la Banque ne pourraient pas servir à financer un tel contrat. La liste des sociétés sous sanctions est disponible au http://www.afdb.org/debarred.

4.1.4.7.2 (c) Audit spécifique des acquisitions passées suivant le Système National de passation des marchés

Dans le cadre de l'utilisation du Système national de passation des marchés, <u>il est exigé de conduire un audit</u> <u>périodique des marchés passés suivant le Système national de passation des marchés (audit des marchés sous BPS)</u> à financer sur les ressources du projet qui doit être réalisé par un cabinet spécialisé privé suivant les termes de référence types de la Banque pour cette mission. La sélection du cabinet d'audit sera effectuée conformément aux règles et procédures de passation des marchés de la Banque et suivant la méthode de sélection prévue dans le Plan de passation

des marchés du projet. Cet audit permettra à la Banque de se faire une opinion sur la qualité du fonctionnement du Système national de passation des marchés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Compte tenu du fait que le projet comporte peu de marchés sous Système national d'une part, et considérant que l'essentiel des marchés sera passé au cours de la première année de mise en œuvre du projet, d'autre part, (9 contrats au total dont 6 contrats à passer en Année 1 et 3 contrats à passer en Année 2 au plus tard au mois de janvier), il est recommandé de conduire un seul audit des marchés sous BPS qui devra intervenir 18 mois après le démarrage du projet.

4.1.4.7.2 (d) Gestion des plaintes

Les plaintes potentielles relatives aux acquisitions faites selon le Système national de passation des marchés seront exclusivement gérées par les institutions nationales. Toutefois, il sera exigé que la Banque soit informée par un mécanisme de compte rendu trimestriel de toutes les plaintes reçues dans le cadre du projet et du traitement qui en aura été fait. Ce mécanisme permettra à la Banque de suivre la manière dont les plaintes sont traitées et communiquer celles concernant des comportements interdits à son Département Intégrité et Lutte contre la Corruption de la Banque (PIAC).

4.1.4.7.2 (e) Publication des résultats des appels d'offres et des noms des actionnaires d'entreprises retenues

L'Agence d'Exécution du projet fournira sur une base trimestrielle un récapitulatif des marchés passés suivant les procédures nationales pour publication sur le site de la Banque. A cette occasion, les noms des actionnaires de toute entreprise attributaire d'un marché passé selon le Système national seront publiés en même temps que les résultats du marché sur le site Internet de la Banque. L'Agence d'Exécution sera chargée de communiquer ces informations selon un format approprié.

4.1.4.7.2 (f) Rapports trimestriels

L'Agence d'Exécution du projet produira un rapport d'activités trimestriel qui intégrera un volet spécial concernant les acquisitions, ainsi que des tableaux permettant d'informer la Banque sur des données comme la liste des contrats signés suite à des acquisitions faites selon le Système national, les noms des entreprises attributaires, les plaintes reçues et leur traitement, etc.

4.1.4.7.2 (g) Contrôle du caractère raisonnable des prix des marchés

Toute décision d'attribution d'un contrat dont le coût est supérieur à 20% du montant estimé contenu dans le dernier plan de passation de marchés approuvé par la Banque soit soumise à un accord préalable de la Banque avec les justificatifs appropriés permettant d'expliquer ce niveau de dépassement.

4.1.4.7.3 Archivage des dossiers d'acquisition

Les documents d'acquisition y compris les rapports d'évaluation et d'attribution des marchés et les contrats conclus dans le cadre du projet seront conservés dans les locaux de l'Agence d'Exécution du projet pour les revues périodiques par les missions de supervision de la Banque. L'archivage des dossiers d'acquisition pourra être réalisé conformément au Manuel de classement et d'archivage des documents des projets financés par le Groupe de la Banque.

4.1.4.8 Plan de passation des marchés (PPM)

Au cours de la mission d'évaluation du projet, l'Emprunteur a élaboré un Plan de passation des marchés (PPM) résumé qui constitue la base des modes d'acquisition dans le cadre du projet. Il sera détaillé pour les activités à mettre en œuvre au cours des dix-huit (18) premiers mois au moins, et soumis à la Banque au plus tard lors des négociations du projet.

Le Plan de passation des marchés sera rigoureusement mis à jour au début de chaque année ou en tant que de besoin par l'Agence d'Exécution du projet, afin de tenir compte des besoins réels concernant l'exécution du projet. Toute révision proposée au Plan de passation des marchés sera soumise à l'approbation préalable de la Banque. Lors de la mise à jour du Plan de passation des marchés, les montants estimatifs devront être vérifiés et actualisés par l'Agence d'Exécution pour refléter les prix du marché. L'Agence d'Exécution mettra en œuvre le PPM tel que convenu avec la Banque.

Le résumé du Plan de passation des marchés est présenté au **Tableau 4.1.4f** ci-dessous.

4.1.4.9 Plan d'actions issu de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA)

La Banque et l'Agence d'Exécution ont discuté et convenu d'un plan d'action de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA) qui propose un ensemble d'actions et de mesures à effectuer et à prendre durant la mise en œuvre du projet afin d'atténuer les risques identifiés à la suite des évaluations de risques relatives à la passation des marchés au niveau du pays/secteur/projet et aux capacités en matière d'acquisition au niveau de l'agence d'exécution. Le plan d'actions PERCA fera l'objet de suivi au cours du cycle du projet et adapté en conséquence pour veiller à la bonne exécution du projet et des dispositions de passation des marchés tel qu'il suit :

Tableau 4.1.4e: Plan actions des mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du projet

N°	Identification des risques affectant l'efficacité	Mesures d'atténuation	Echéance	Responsable
1	Absence de l'UGP (et donc de son spécialiste en passation des marchés) prévu pour la mise en œuvre du projet	Recruter un Spécialiste en passation des marchés qualifié, dont les TDR et qualifications devront être jugés satisfaisants par la Banque.	Avant le démarrage du projet	Agence d'Exécution du projet
2	Besoins en renforcement des capacités sur les méthodes et procédures d'acquisition de la Banque, notamment celles qui seront utilisées dans le cadre du projet	Assurer le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les processus de passation et de contrôle des marchés du projet	Au moment du lancement technique du projet	Banque
3	Lenteurs et retards dans la mise en œuvre des acquisitions	- Prévoir périodiquement (au moins une fois par trimestre) une réunion tripartite (UGP, DMP et DCMEF) de suivi de l'exécution du PPM y compris le suivi des délais de passation des marchés du projet - Veiller à la mobilisation et la disponibilité effectives des membres des sous-commissions techniques (SCT) et des commissions d'attribution des marchés (CAM) pour les opérations d'évaluation des offres et d'attribution des marchés du projet	En continu: Pendant la durée de mise en œuvre du projet - En continu: Pendant la durée de mise en œuvre du projet	Agence d'Exécution du projet/DMP
4	Courte durée du projet avec cependant un nombre important d'activités d'acquisitions et un	Instaurer une réunion trimestrielle de suivi de la mise en œuvre des activités du projet y compris l'état	Chaque trimestre durant la mise en œuvre du projet	Agence d'Exécution/ DGPA

	portefeuille important de projets actifs sous gestion du Ministère	de mise en œuvre du PPM et la situation d'exécution des contrats/conventions et des paiements correspondants		
5	Absence d'information pour permettre à la Banque d'exercer son mandat fiduciaire dans le contexte d'utilisation du Système national des marchés publics	Recruter un cabinet pour réaliser l'audit des acquisitions prévues	18 mois après le démarrage du projet.	Agence d'Exécution du projet /Banque
6	Absence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières pour la gestion du projet	Elaborer un manuel de procédures administratives, comptables et financières pour la gestion du Projet	Au plus tard dans les six mois suivant le démarrage du projet	Agence d'Exécution du projet
7	Faiblesse dans la gestion des contrats	- Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion de contrat pour chaque acquisition stratégique du projet en termes de valeur et de complexité - Mettre en place un comité restreint chargé du suivi de l'exécution des contrats et comprenant parmi ses membres le DMP, le SPM et le RAF du projet	En Continu : Pendant toute la durée du projet	Agence d'Exécution du projet/DMP
8	Difficultés d'archivage des documents de passation des marchés	- Prévoir des locaux et équipements adéquats pour le classement et l'archivage physiques des documents d'acquisition - Assurer le classement et l'archivage physique des documents d'acquisitions du projet conformément aux exigences du Manuel de classement et d'archivage des documents des projets financés par la Banque - Prévoir, parallèlement à l'archivage physique, la mise en place d'un système d'archivage électronique des documents d'acquisition	Continue : Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	Agence d'Exécution du projet

Tableau 4.1.4f - Plan de passation des marchés résumé

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
BIENS ET SERVI	CES NO	ON-INTELLECTUELS								
	B-01	Acquisition de deux (2) véhicules pour le Projet	Biens	Lot unique	Acquisition de deux (2) véhicules pour le Projet	64 431,48	Appel d'Offres Ouvert (AOO)	Post- qualification	Audit	T1-Année 1
	B-02	Acquisition d'ordinateurs pour l'Unité de gestion du projet (UGP)	Biens	Lot unique	Acquisition d'ordinateurs pour l'Unité de gestion du projet	8 200,37	Demande de Cotations (DC)	Post- qualification	Audit	T1-Année 1
Système national de passation des marchés (SNPM)	B-03	Acquisition de consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences	Biens	Lot unique	Acquisition de consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences	5 857,41	DC	Post- qualification	Audit	T2-Année 1
	B-04	Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 1)	Biens	Lot unique	Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP	5 857,41	DC	Post- qualification	Audit	T1-Année 1
	B-05	Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP (Année 2)	Biens	Lot unique	Entretien et nettoyage des locaux de l'UGP	5 857,41	DC	Post- qualification	Audit	T1-Année 2
	B-06	Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 1)	Biens	Lot unique	Gardiennage des locaux de l'UGP	5 623,11	DC	Post- qualification	Audit	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
	B-07	Gardiennage des locaux de l'UGP (Année 2)	Biens	Lot unique	Gardiennage des locaux de l'UGP	5 623,11	DC	Post- qualification	Audit	T1-Année 2
	B-08	Acquisition de carburant pour le Projet (Année 1)	Biens	Lot unique	Acquisition de carburant pour le Projet	29 287,04	Entente Directe (ED)	N/A	Audit	T1-Année 1
	B-09	Acquisition de carburant pour le Projet (Année 2)	Biens	Lot unique	Acquisition de carburant pour le Projet	29 287,04	ED	N/A	Audit	T1-Année 2
	B-10	Acquisition de Burkina Phosphate au profit des producteurs	Biens	Lot unique	Acquisition de Burkina Phosphate au profit des producteurs		ED	N/A	Audit	T1-Année 1
	B-11	Acquisition de semences de base de blé au profit des producteurs	Biens	Lot unique	Acquisition de semences de base de blé au profit des producteurs		ED	N/A	Audit	T1-Année 1
Méthodes et	B-12	Acquisition de NPK, d'urée et de fumure organique au profit des producteurs	Biens	3 lots	Lot 1 : NPK Lot 2 : Urée Lot 3 : Fumure organique	18 371 904,36	Appel d'Offres Ouvert (AOO) ou Entente Directe (ED)	Post- qualification	A priori	T1-Année 1 (Action Anticipée d'Acquisition – AAA)
Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB)	B-13	Acquisition de semences certifiées de riz, maïs composites, maïs hybrides, soja, niébé et sorgho au profit des producteurs	Biens	3 lots	Lot 1 : Riz Lot 2 : Soja Lot 3 : Maïs, Niébé et Sorgho	7 238 232,47	AOO ou ED	Post- qualification	A priori	T1-Année 1 (AAA)
	B-14	Conduite et gestion des opérations de distribution des semences et des	Biens	Lot unique	Conduite et supervision des opérations de	427 099,89	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
	B-15	engrais au profit des producteurs au niveau communal par le mécanisme de distribution électronique d'intrants « Agri-Voucher » Fourniture de services de paiement électronique pour la distribution des	Biens	Lot unique	distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal Fourniture de services de paiement	217 216,09	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
		semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le biais du mécanisme « Agri-Voucher »			électronique pour la distribution des semences et des engrais au profit des producteurs au niveau communal par le biais du mécanisme « Agri-Voucher »					
Sous-Total						26 660 488,29				
SERVICES DE CO	ONSUL									
Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB)	C-16	Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina (SEPB)	Services de Consultant s	N/A	N/A	175 722,22	Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)	N/A	A priori	T2-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
	C-17	Digitalisation du processus de commande et du système de gestion des stocks de la Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA), du système commun de gestion des stocks de semences de l'Union nationale des sociétés coopératives de producteurs semenciers du Burkina Faso (UNPSB) et de l'Association nationale des entreprises semencières du Burkina Faso (ANESB)	Services de Consultant s	N/A	N/A	130 034,44	SFQC	N/A	A priori	T2-Année 1
	C-18	Réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif Agri Voucher et la formulation d'un plan d'actions de renforcement du dispositif	Services de Consultant s	N/A	N/A	87 861,11	SFQC	N/A	A priori ¹⁵	T2-Année 1
	C-19	Refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA)	Services de Consultant s	N/A	N/A	35 144,44	SFQC	N/A	A priori ¹⁶	T2-Année 1

¹⁵ Premier contrat de firme de consultant d'un montant inférieur à 100 000 UC soumis à examen préalable de la Banque ¹⁶ Deuxième contrat de firme de consultant d'un montant inférieur à 100 000 UC soumis à examen préalable de la Banque

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
		pour une intégration du numéro unique de lot de semences								
	C-20	Réalisation d'un audit spécifique des acquisitions du projet sous Système national de passation des marchés	Services de Consultant s	N/A	N/A	11 714,81	Sélection fondée sur les qualification s des consultants (SQC)	N/A	A priori	T2-Année 1
	C-21	Réalisation de l'évaluation finale du projet	Services de Consultant s	N/A	N/A	35 144,44	SQC	N/A	A posteriori	T1-Année 2
Méthodes et Procédures	C-22	Réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale du projet (PGP)	Services de Consultant s	N/A	N/A	58 574,07	Comparaiso n d'au moins 3CV	N/A	A priori	T1-Année 1
d'Acquisitions de la Banque (MPAB)	C-23	Elaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet	Services de Consultant s	N/A	N/A	17 572,22	Comparaiso n d'au moins 3CV	N/A	A priori ¹⁷	T1-Année 1
	C-24	Elaboration d'un manuel de suivi-évaluation du projet	Services de Consultant s	N/A	N/A	17 572,22	Comparaiso n d'au moins 3CV	N/A	A priori ¹⁸	T1-Année 1
	C-25	Réalisation d'un audit annuel de conformité	Services de Consultant s	N/A	N/A	11 714,81	Comparaiso n d'au moins 3CV	N/A	A priori	T2-Année 1

¹⁷ Premier contrat de consultant individuel d'un montant inférieur à 50 000 UC soumis à examen préalable de la Banque ¹⁸ Deuxième contrat de consultant individuel d'un montant inférieur à 50 000 UC soumis à examen préalable de la Banque

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
		environnementale et sociale du projet								
	C-26	Renforcement des capacités du personnel de la CAIMA en passation des marchés	Services de Consultant s	N/A	N/A	5 857,41	Comparaiso n d'au moins 3CV	N/A	A posteriori	T1-Année 1
	C-27	Convention avec la Cour des comptes pour l'audit des comptes du projet	Conventio n	N/A	N/A	11 714,81	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-28	Convention avec la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour la mise en place des champs écoles producteurs et des parcelles de démonstration pour les spéculations ciblées du projet	Conventio n	N/A	N/A	199 151,85	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB)	C-29	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
	C-30	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Cascades pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-31	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-32	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Est pour le suivi-supervision de la distribution des	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
		engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des								
		activités et de l'appui aux producteurs								
	C-33	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre- Ouest pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-34	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre- Nord pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
	C-35	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Sud pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-36	producteurs Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-37	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nord pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
		pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs								
	C-38	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Hauts- Bassins pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-39	Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Plateau- Central pour le suivi- supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
	C-40	Convention avec la Direction Régionale de	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1

Système de passation des marchés	Réf. No.	Intitulé de l'acquisition	Catégorie	Lot No.	Description du lot	Coût estimatif (En UC)	Méthode de passation	Pré-ou Post- Qualificatio n	Type de revue de la Banque	Date prévisionnelle de lancement
		l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sahel pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs								
	C-41	de l'appui aux producteurs Convention avec la Direction Régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sud-Ouest pour le suivi-supervision de la distribution des engrais et semences, l'appui-conseil pour les deux campagnes agricoles et le suivi évaluation des activités et de l'appui aux producteurs	Conventio n	N/A	N/A	23 429,63	ED	N/A	A priori	T1-Année 1
Sous-Total		1				1 102 364,04				
TOTAL GENERA	A L					27 762 852,33				

Annex 20: List of Goods and Services

<u>Tableau 1. Liste des Biens et Services – DON FAT</u>

CATEGORIE DE DEPENSES	UNITE	QTE	PU	Montant total en 1000 XOF	Montant total en 1000 UC
BIENS					
Acquisition du NPK au profit des producteurs	tonne	21 125	469	9 907 625	11 606,60
Acquisition du Burkina Phosphate (BP) au profit des producteurs	tonne	2 000	100	200 000	234,30
Acquisition de la fumure organique (FO) au profit des producteurs	tonne	3 000	250	750 000	878,61
Sous Total Biens				10 857 625	12 719,51
SERVICES DE CONSULTANTS					
Réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement du dispositif Agri Voucher et la formulation d'un plan d'actions de renforcement du dispositif	étude	1	75 000	75 000	87,86
Sous Total services consultants				75 000	87,86
TOTAL (sans imprévus)				10 932 625	12 807,37
Imprévus physiques et financiers				415 399	486,63
TOTAL (avec imprévus)				11 348 024	13 294,00

<u>Tableau 2. Liste des Biens et Services – PRÊT FAT</u>

CATEGORIE DE DEPENSES	UNITE	QTE	PU	Montant total en 1000 XOF	Montant total en 1000 UC
BIENS					
Acquisition des semences certifiées de riz (plaine irriguée et bas-fonds) au profit des producteurs	tonne	3 810	600	2 286 000	2 678,01
Acquisition des semences certifiées de maïs composite au profit des producteurs	tonne	3 200	625	2 000 000	2 342,96
Acquisition des semences certifiées de maïs hybrides au profit des producteurs	tonne	335	1 500	502 500	588,67
Acquisition des semences certifiées de soja au profit des producteurs	tonne	580	690	400 200	468,83
Acquisition des semences certifiées de niébé au profit des producteurs	tonne	480	1 500	720 000	843,47
Acquisition des semences certifiées de sorgho au profit des producteurs	tonne	300	900	270 000	316,30

Acquisition des semences de base de blé au profit des producteurs	tonne	5	2 000	10 000	11,71
Acquisition de l'Urée au profit des producteurs	tonne	10 000	503	5 025 000	5 886,69
Conduite de l'opération de mise à disposition des semences au niveau communal par le distributeur agréé	convention	2	65 000	130 000	152,29
Convention avec AGRODIA pour la conduite de l'opération de distribution des engrais au niveau communal par un distributeur agréé	convention	2	117 290	234 581	274,81
Convention avec orange money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution de semences	convention	2	10 000	20 000	23,43
Convention avec Orange Money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution d'engrais	convention	2	82 710	165 420	193,79
Acquisition des ordinateurs au profit de l'UGP	ordinateur	10	700	7 000	8,20
Acquisition d'un véhicule pick-up	véhicule	1	25 000	25 000	29,29
Acquisition d'un véhicule station wagon	véhicule	1	30 000	30 000	35,14
Nettoyage des locaux de l'UGP	ff/an	2	5 000	10 000	11,71
Gardiennage des locaux de l'UGP	contrat	24	400	9 600	11,25
Acquisition de carburant pour le projet	ff/an	2	25 000	50 000	58,57
Acquisition de consommables pour les laboratoires nationaux de semences pour les analyses de contrôle qualité des semences	consommable	1	5 000	5 000	5,86
Sous Total Biens				11 900 301	13 940,98
Sous Total Biens				11 /00 301	13 740,70
SERVICES DE CONSULTANTS				11 700 301	13 740,70
	étude	1	150 000	150 000	175,72
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA	étude ff	1	150 000 35 000		
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la				150 000	175,72
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de	ff	1	35 000	150 000 35 000	175,72
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA Digitaliser le système commun de gestion des	ff ff	1	35 000 38 000	150 000 35 000 38 000	175,72 41,00 44,52
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'UNPSB et de l'ANESB Refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique	ff ff ff	1	35 000 38 000 38 000	150 000 35 000 38 000 38 000	175,72 41,00 44,52 44,52
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'UNPSB et de l'ANESB Refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique de lot de semences	ff ff ff	1 1 1	35 000 38 000 38 000 30 000	150 000 35 000 38 000 38 000	175,72 41,00 44,52 44,52 35,14
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'UNPSB et de l'ANESB Refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique de lot de semences Réalisation d'un audit des acquisitions du projet	ff ff ff audit	1 1 1 2	35 000 38 000 38 000 30 000 5 000	150 000 35 000 38 000 38 000 30 000	175,72 41,00 44,52 44,52 35,14 11,71
SERVICES DE CONSULTANTS Actualisation de l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du complexe industriel de la Société d'exploitation de phosphate du Burkina Faso (SEPB) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'UNPSB et de l'ANESB Refonte de la base de données de la Direction Générale des productions agropastorales (DGPA) pour une intégration du numéro unique de lot de semences Réalisation d'un audit des acquisitions du projet Elaboration du rapport d'achèvement du projet Réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale du projet (PGPP et	ff ff ff audit rapport	1 1 1 2 1	35 000 38 000 38 000 30 000 5 000 10 000	150 000 35 000 38 000 38 000 30 000 10 000 10 000	175,72 41,00 44,52 44,52 35,14 11,71 11,71

Réalisation d'audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet	audit	2	5 000	10 000	11,71
Renforcement des capacités du personnel de la CAIMA en passation des marchés	session	1	5 000	5 000	5,86
Sous Total services consultants				391 000	458,05
CONVENTIONS					
Convention avec la Cour des comptes pour l'audit des comptes du projet	audit	2	5 000	10 000	11,71
Convention avec la DGPA / volet mise en place des champs écoles producteurs (CEP) pour les spéculations ciblées du projet	СЕР	200	500	100 000	117,15
Convention avec la DGPA / volet mise en place des parcelles de démonstration (PD) pour les spéculations ciblées du projet	PD	200	350	70 000	82,00
Convention avec les 13 directions régionales pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (volet 1: suivi et supervision de la distribution des engrais et semences) en raison de 1 million par direction régionale par an	ff/an	26	1 000	26 000	30,46
Convention avec les 12 DRARAH pou le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 2: appui-conseil pour les 2 campagnes) en raison de 7 millions par direction régionale par an	ff/région	26	7 000	182 000	213,21
Convention avec les 13 directions régionales pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 3: suivi-évaluation des activités) en raison de 2 millions par DR par an	ff/région	26	2 000	52 000	60,92
Sous Total Conventions				440 000	515,45
FONCTIONNEMENT					
Formation des acteurs de la chaine de distribution des semences et engrais à l'utilisation optimale du dispositif électronique de subvention des intrants	session	7	2 000	14 000	16,40
Paramétrage du réseau de distribution digitale agri voucher pour les opérations de distribution des semences et engrais	atelier	2	5 000	10 000	11,71
Contrôle qualité et conformité des engrais	ff	2	10 000	20 000	23,43
Convention avec la DGPA / volet formation des agents d'appui-conseil sur le Système de Riziculture Intensive (SRI)	session	6	5 000	30 000	35,14
Convention avec les 12 DRARAH / volet formation des producteurs sur le Système de Riziculture Intensive (SRI) par les services d'appui-conseil	session	10	3 500	35 000	41,00

Convention avec les 12 DRARAH / volet formation des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations ciblées (maïs, niébé, soja, sorgho et blé) par les services d'appui-conseil	session	30	3 500	105 000	123,01
Convention avec les 12 DRARAH / volet formation des producteurs sur les bonnes pratiques de récolte et post récolte du soja par les services d'appui-conseil	session	5	5 000	25 000	29,29
Conduite des réformes du cadre juridique et règlementaire sur les semences	ff	1	10 000	10 000	11,71
Conduite des réformes du cadre juridique et règlementaire sur les engrais	ff	1	20 000	20 000	23,43
Mise en œuvre du plan d'actions du sous- secteur semencier	plan d'action	1	30 000	30 000	35,14
Tenue des sessions du Comité National des Semences	session	2	5 000	10 000	11,71
Tenue des sessions du sous-comité d'homologation des variétés	session	2	5 000	10 000	11,71
Tenir un atelier de bilan et de programmation des activités semencières	atelier	1	5 000	5 000	5,86
Renforcement des capacités techniques des inspecteurs semenciers (formations)	session	4	10 000	40 000	46,86
Appui à la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement du dispositif agri voucher	ff	1	25 000	25 000	29,29
Appui à l'actualisation du catalogue national des variétés de semences (ateliers)	ff/an	1	15 000	15 000	17,57
Formation des cadres de la CAIMA sur le suiviévaluation digitalisé	session	1	5 000	5 000	5,86
Former les cadres de la CAIMA sur l'assurance qualité des engrais	session	1	5 000	5 000	5,86
Provision pour frais de mission de l'UGP	ff/an	2	20 000	40 000	46,86
Mise en œuvre du PGP et du MGP	ff/an	2	50 000	100 000	117,15
Salaire du personnel de l'UGP	Pers.mois	240		170 134	199,31
Assurer le suivi externe du projet par la tutelle technique et financière du projet	suivi	4	2 000	8 000	9,37
Assurer les activités de clôture du projet	ff	1	5 000	5 000	5,86
Sous Total fonctionnement				737 134	863,54
TOTAL (sans imprévus)				13 468 435	15 778,02
Imprévus physiques et financiers				450 693	527,98
TOTAL (avec imprévus)				13 919 128	16 306,00

Tableau 3. Résumé des Listes des Biens et Services

Catégorie de dépenses	Don FAT (x 1000 UC)	Prêt FAT (x 1000 UC)	Total (x 1000 UC)
Biens	12 719,51	13 940,98	26 660,49
Services	87,86	973,50	1061,36
Personnel	-	199,31	199,31
Fonctionnement	-	664,23	664,23
Non allouée	486,63	527,98	1014,61
Total	13 294	16306	29 600

Tableau 4. Affectation du Prêt FAT

Catégorie	Dépenses en UC (Millions)					
Categorie	Monnaie locale	Devise	Total			
Biens	8,043	5,898	13,941			
Services	0,441	0,532	0,974			
Personnel	0,199	-	0,199			
Fonctionnement	0,664	-	0,664			
Non alloué	0,327	0,201	0,528			
Coût total	9,674	6,632	16,306			

Tableau 5. Affectation du Don FAT

Catégorie	Dépenses en UC (Millions)					
Categorie	Monnaie locale	Devise	Total			
Biens	1,113	11,607	12,720			
Services		0,088	0,088			
Personnel	-	-	-			
Fonctionnement	-	-	1			
Non alloué	0,042	0,444	0,487			
Coût total	1,155	12,139	13,294			